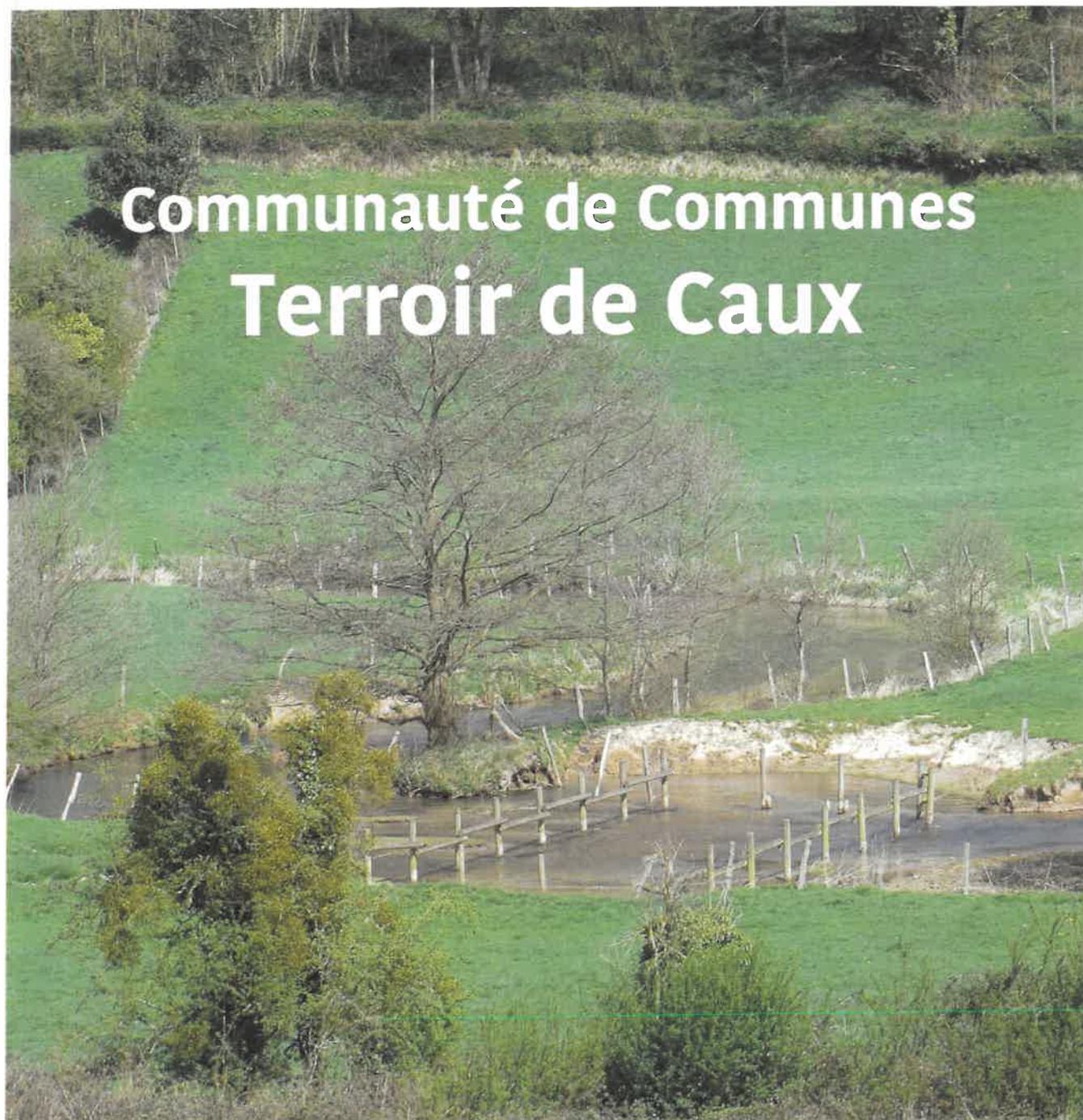


# Communauté de Communes Terroir de Caux



**Contrat de Relance et de  
Transition Ecologique  
2021-2026**



  
**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ENTRE**

- La Communauté de Communes de Terroir de Caux représentée par son président Olivier BUREAUX

ci-après, la « **Collectivité** bénéficiaire» ;

d'une part,

**ET**

- L'Etat représenté par le Préfet du département de la Seine-Maritime,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs»

d'autre part,

**Il est convenu ce qui suit.**

# SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Objet du contrat</b>	<b>4</b>
<b>Engagement général des parties</b>	<b>4</b>
<b>Projet de territoire</b>	<b>5</b>
Présentation générale du territoire	5
Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique	7
La participation des habitants et des acteurs de la société civile	29
Présentation des priorités stratégiques du territoire	29
Budget prévisionnel	38
<b>Gouvernance</b>	<b>38</b>
Comité de pilotage	
Equipe projet	
Organisation générale	
<b>La coopération inter-territoriale</b>	<b>40</b>
<b>Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.</b>	<b>42</b>
<b>Durée, évolution et fonctionnement général du contrat</b>	<b>42</b>
<b>Traitement des litiges</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>44</b>
Annexe 1– Liste des contrats en cours signés avec l'État	44
Annexe 2 – Carte des documents de planification (territoriale, ...)	45
Annexe 3 – Diagnostic territorial (incluant le bilan écologique)	47
Annexe 4 – Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet	74
Annexe 5 – Fiches Actions	76
Annexe 5 bis – Fiches projets	128
Annexe 6 - Indicateurs de suivi et d'évaluation	222

# Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 et des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise qu'ont pu prendre les acteurs locaux, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Ce projet de territoire est formalisé entre la collectivité et l'Etat par des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de **simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants** avec les collectivités, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, pour en faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Il s'agit à court terme d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.

Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

# Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat de relance et de transition écologique (« le contrat ») a pour objet de consacrer l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi et en plaçant au cœur du projet de territoire l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

En s'appuyant sur un diagnostic, il décrit le projet du territoire en identifiant des axes de travail et les modalités de mise en œuvre dans le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale de Terroir de Caux au travers d'actions concrètes à court, moyen et long terme.

Il expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

# Article 2 : Engagement général des parties

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) dans le respect du principe d'annualité budgétaire, à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- La collectivité s'engage (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; (ii) à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs, (iii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

# Article 3 : Projet de territoire

## Présentation générale du territoire

Située au nord du Département de la Seine-Maritime, entre les zones d'influence de Dieppe au Nord, de la région rouennaise au Sud et dans une moindre mesure d'Yvetot à l'Ouest, la Communauté de Communes Terroir de Caux a été créée en 2017. Elle regroupe 79 communes et occupe une position centrale. Elle s'étend sur 489,40 km<sup>2</sup> et regroupe 37 984 habitants (INSEE 2017).

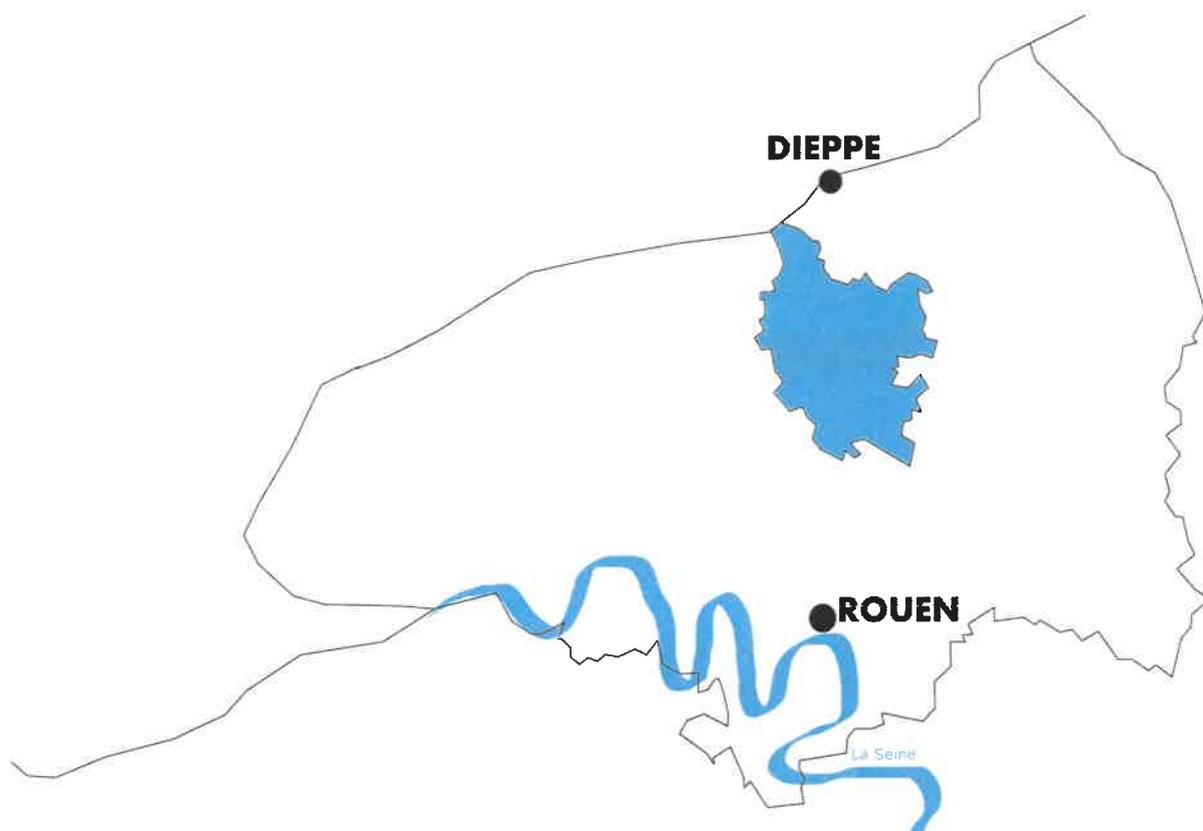


Figure 1 : Situation de la Communauté de Communes Terroir de Caux à l'échelle de la Seine-Maritime

Le Pays de Caux, dont fait partie la Communauté de Communes Terroir de Caux, est une entité géographique, paysagère et culturelle structurée par un vaste plateau agricole cultivé et ouvert, ponctué de petits boisements. Délimité au sud par la vallée de la Seine et au nord par les falaises de la côte d'Albâtre, le Pays de Caux est échancre par des vallées qui façonnent le territoire. La Communauté de Communes Terroir de Caux s'inscrit dans ces paysages ruraux.

Le territoire est traversé par deux axes routiers importants : d'une part par la RN 27 reliant du sud au nord, Rouen et Dieppe, et d'autre part, par l'autoroute A 29 reliant Beuzeville et Amiens, et desservant Le Havre. Ces deux axes permettent à la Communauté de Communes Terroir de Caux d'avoir un positionnement régional porteur. Le territoire est également parcouru par la ligne ferroviaire Rouen-Dieppe qui permet de desservir trois gares du territoire : Auffay, Longueville-sur-Scie ainsi que Saint-Victor-l'Abbaye. A une échelle départementale, Terroir de Caux est polarisé par Rouen et Dieppe.

A une échelle plus locale, on observe six pôles de proximité : Luneray, Bacqueville-en-Caux, Longueville-sur-Scie, Auffay, Tôtes et Val-de-Saône. Ces six pôles concentrent une partie des emplois et des services de proximité. La plupart de ces pôles sont situés dans les vallées encaissées du Pays de Caux, où se sont développés les villages. On observe ainsi un maillage polycentrique des services avec ces pôles qui structurent et organisent le territoire. Néanmoins, le maillage territorial est diffus à cause de l'étalement urbain. En effet, la Communauté de Communes subit un rythme de construction important ce qui a pour conséquence l'affaiblissement du maillage territorial. De plus, le Terroir de Caux ne présente pas de pôle urbain véritable. Les services de proximité sont situés dans les 6 pôles énoncés précédemment. Ces bassins de proximité fonctionnent de manière relativement autonome et ont entre eux des interactions assez limitées. On constate donc à la fois l'absence de ville centre et une absence de connectivités entre les pôles de proximité. De même, en dehors de ces pôles, les centres-bourgs subissent une dévitalisation qui accentue l'affaiblissement du maillage territorial, de plus en plus diffus.

La population de la Communauté de Communes est relativement jeune puisque 27 % des habitants ont entre 0 et 19 ans, 58 % ont entre 20 et 64 ans et 18 % des habitants ont 65 ans et plus. Le Terroir de Caux subit une importante progression démographique ces dernières années grâce à la forte attractivité résidentielle. On observe des dynamiques socio-démographiques différenciées selon les bassins de proximité. En effet, le sud de la Communauté de Communes concentre des ménages plutôt jeunes, qui ont des enfants et un bon niveau de revenus. 48 % des familles de la Communauté de Communes sont des couples avec enfants et 9 % sont des familles monoparentales. La population a des besoins croissants du fait de son vieillissement et d'une précarité de certaines familles qui sont éloignées des pôles de proximité.

Comme énoncé précédemment, Terroir de Caux est un espace rural, marqué par une forte représentation des activités agricoles et de l'agroalimentaire dans les emplois (7%) par rapport au Département de la Seine-Maritime qui en compte seulement 2 %. L'emploi est disséminé sur le territoire en l'absence de pôle urbain. Néanmoins la vocation économique du territoire est limitée avec un actif sur deux qui réside sur Terroir de Caux et y travaille. Les actifs, en effet, travaillent surtout dans les pôles comme Dieppe et la région rouennaise. En 2015, la Communauté de Communes comptait 9 000 emplois.

Enfin, Terroir de Caux présente des problématiques en termes de développement durable. En effet, par son caractère rural, les émissions de gaz à effet de serre sont importantes notamment dans les domaines de l'agriculture, des transports et du logement. Le territoire présente une faible émission énergétique en lien avec l'histoire et la forme de sa trame urbaine. Pour répondre à ces problématiques, le territoire s'est doté à la fois d'un SCoT et d'un PCAET à l'échelle du PETR Dieppe Pays Normand. Terroir de Caux a également lancé la réalisation de son PLUi et dont la phase de diagnostic a été achevée en mars 2021. A noter enfin qu'un projet de territoire a été réalisé par la collectivité et validé fin 2019.

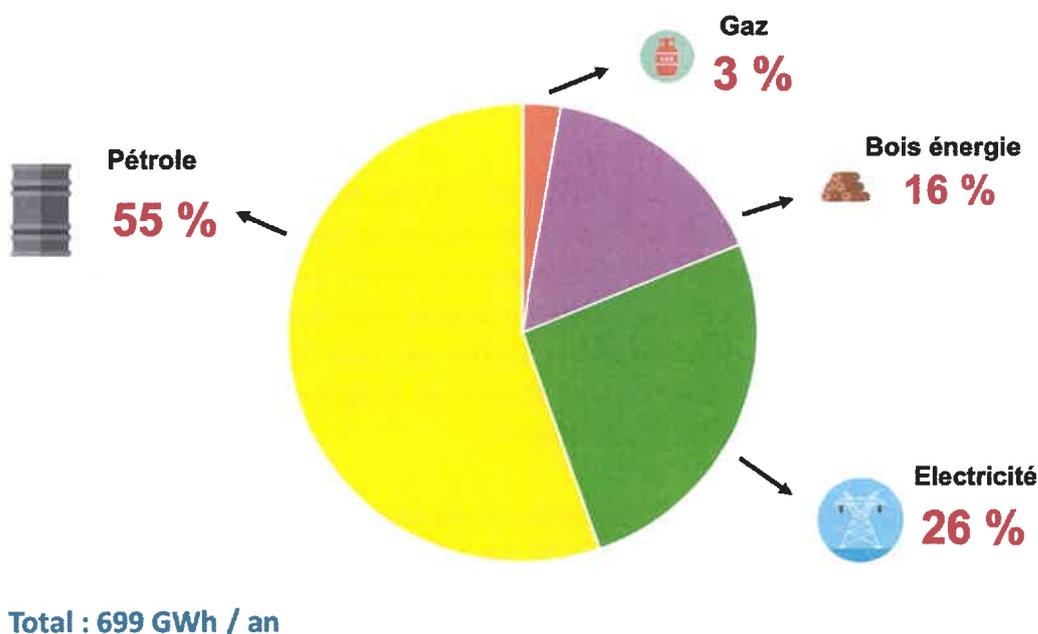
# Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique

## Diagnostic du territoire

L'élaboration du CRTE implique que certaines données d'analyse dans le diagnostic soient issues des différents documents stratégiques de la Communauté de Communes du Terroir de Caux (PLUi, SCOT, PCAET, Projet de territoire...). Bien que ces documents aient été réalisés entre 2018 et 2021, certaines données peuvent donc être obsolètes. L'objectif ici est de pouvoir dresser un état des lieux du territoire en vue de pouvoir définir nos ambitions pour demain en matière de transition écologique.

### Production et consommation d'énergie

En 2014, la consommation globale d'énergie du territoire est estimée à 699 GWh / an. Sur l'ensemble de cette consommation, 58% de l'énergie consommée provient d'énergie fossile (55% pétrole et 3% gaz). Les données de consommation d'énergie sur le territoire sont représentées dans le graphique ci-dessous.



Données de consommation d'énergie finale : ORECAN - Atmo Normandie - Inventaire version 3.1.5 et Biomasse Normandie - version 1.0, données 2014; Graphiques : B&L évolution

Figure 2 : Consommation d'énergie par filière, Terroir de Caux

Sur la période entre 2008 et 2014 l'évolution de la consommation d'énergie par secteur est relativement stable, on constate donc que les secteurs les plus énergivores sont le secteur résidentiel (avec 39% d'énergie consommée), le secteur des transports (avec 36%).

Ensuite, nous pouvons retrouver les secteurs du tertiaire, le secteur de l'industrie hors branche énergie et celui de l'agriculture, consommant à peu près les mêmes quantités.

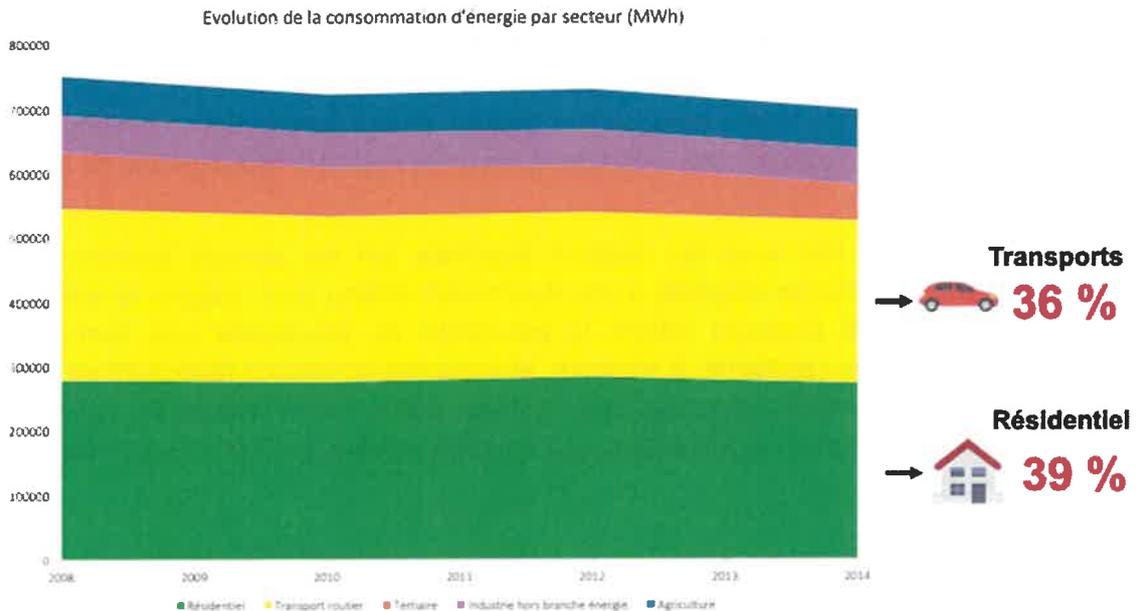
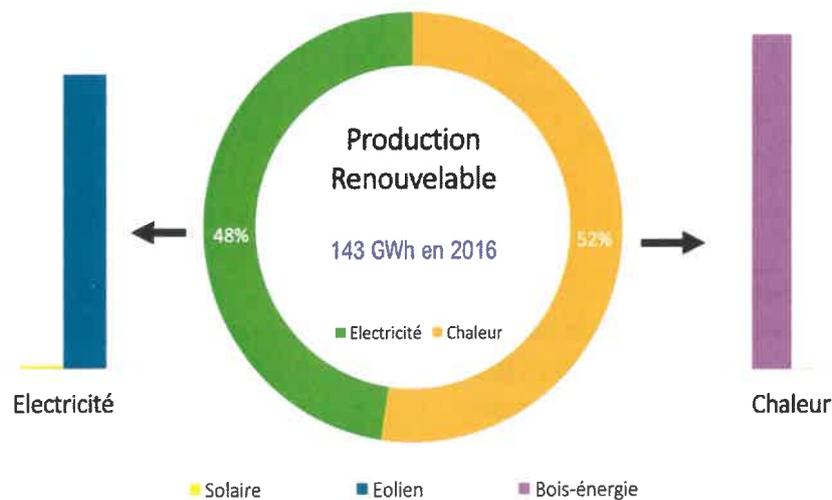


Figure 3 : Evolution de la consommation d'énergie par secteur (MWh)

Concernant la production d'énergie renouvelable en 2016, 143 GWh d'énergie produite est issue de la production renouvelable. 48% de la production de cette énergie provient de la production d'électricité principalement Éolien (98,7% Éolien, 1,3% Solaire), ce qui représente 68,64 GWh d'énergie produite. Les 52% (soit 74,36 GWh) restants servent à alimenter en chaleur principalement les ménages, par l'utilisation à 99,7% du bois-énergie (0,3% restant en Solaire thermique).

Figure 3 : Production d'énergie renouvelable, Terroir de Caux



Données de production : ORECAN - Atmo Normandie - Inventaire version 3.1.5 et Biomasse Normandie - version 1.0, données 2016

De plus, grand fournisseur d'énergie nucléaire, thermique et renouvelable, porteuse de projets d'éolien offshore et de production solaire, la Normandie est la 1ère région énergétique française en termes d'emplois et de production de richesses. La fermeture récente de la centrale thermique du Havre s'inscrit entièrement dans la décarbonation de la production d'électricité et la transition écologique voulue par la PPE.

Elle reste en revanche une région de premier ordre en termes de production nucléaire, avec trois centres nucléaires de production d'électricité dont deux dans le département de la Seine-Maritime (Penly, Paluel).

Dans ce contexte, en lien avec les besoins exprimés par les acteurs économiques et industriels locaux, le territoire dieppois a été récemment retenu pour intégrer le réseau des campus connectés. Un dispositif offrant la possibilité de poursuivre une formation du supérieur, diplômante ou certifiante, à distance, et dans des conditions favorisant sa réussite pouvant bénéficier à l'ensemble du périmètre couvert par la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime et les Communautés de Communes de Falaise du Talou, Terroir de Caux et des Villes Soeurs.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, nous pouvons estimer un potentiel de production d'énergie renouvelable sur le territoire représentant 56% des consommations globales en 2014. Mais pour cela nous devons améliorer significativement nos productions dans l'ensemble des filières d'énergie renouvelable et développer un mix dans cette production afin d'éviter la surexploitation et la surconsommation dans certaines filières en particulier (notamment filière bois-énergie). Il est notamment essentiel de se saisir et de développer la filière de l'hydrogène sur le territoire.

<p style="text-align: center;"><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Un fort potentiel éolien pour la production d'électricité dont une partie est déjà bien exploitée</li> <li>● Un recours important au bois énergie dans la consommation de chaleur domestique</li> <li>● Un fort potentiel en méthanisation (effluents d'élevage, résidus de culture, boues d'épuration, déchets de restauration collective)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas de potentiel hydraulique</li> <li>● Faible développement du solaire photovoltaïque et thermique</li> <li>● Géothermie non exploitée (PAC)</li> <li>● Une seule unité de méthanisation</li> <li>● Traitement des déchets à l'extérieur du territoire</li> <li>● Dépendance extérieure en approvisionnement de bois énergie (potentiel des forêts du territoire non suffisant)</li> <li>● Aucun potentiel réseau de chaleur identifié</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation des revenus des agriculteurs par la valorisation des déchets agricoles, développement des cultures intermédiaires à vocation énergétique</li> <li>● Optimisation de la gestion des forêts pour maintenir un</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Surexploitation des forêts</li> <li>● Augmentation du prix de l'électricité et des énergies fossiles</li> <li>● Baisse subie de l'approvisionnement en énergies fossiles</li> <li>● Rejet de projets par les citoyens par manque de communication et</li> </ul>

approvisionnement durable en bois énergie <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de la facture énergétique</li> <li>● Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants</li> </ul>	d'information
<b>Enjeux</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Développer les énergies renouvelables électriques et thermiques et la production de biogaz</li> <li>● Développer la filière hydrogène sur le territoire</li> <li>● Assurer des débouchés locaux au biogaz produit (bio GNV, réseaux de chaleur...)</li> <li>● Optimiser et gérer durablement les forêts du territoire</li> <li>● Limiter les importations lointaines de bois énergie</li> <li>● Assurer des revenus supplémentaires aux agriculteurs</li> <li>● Informer et impliquer les citoyens dans les projets EnR</li> </ul>	

### **Climat et émissions de gaz à effet de serre**

Depuis 2008, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué sur le territoire passant de plus de 300 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> à près de 258 000 tCO<sub>2</sub> en 2014, ce qui représente 6,4 tCO<sub>2</sub> par habitant.

#### Émissions de gaz à effet de serre (tonnes éq. CO<sub>2</sub>)

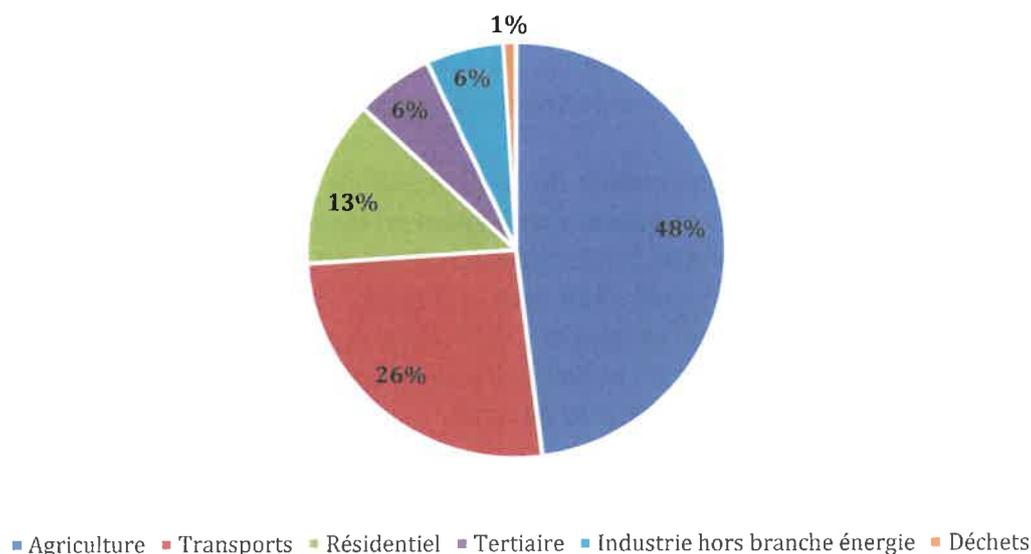


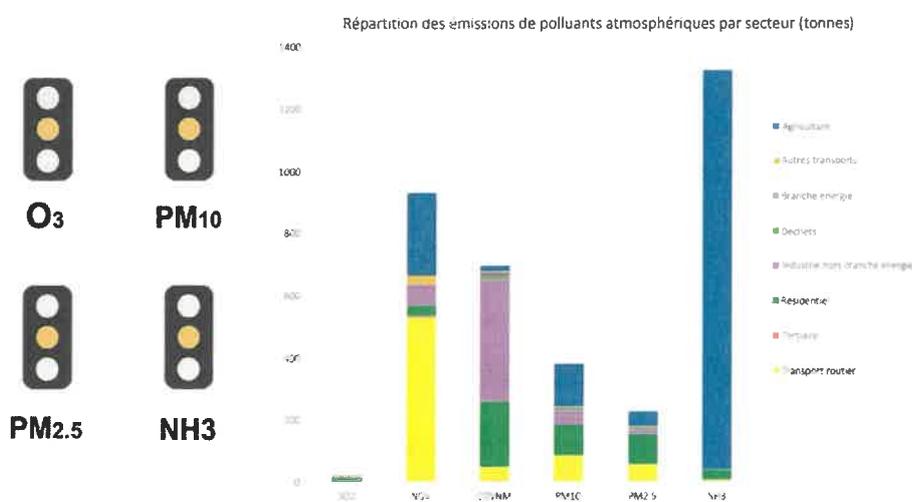
Figure 4 : Émissions de gaz à effet de serre par secteur, Terroir de Caux

Sur l'ensemble de ces émissions 45% sont produites par le secteur de l'agriculture, 24% par les transports et 19% par le secteur résidentiel. Les 22% restants sont produits par le secteur tertiaire, le secteur industriel (hors branche énergie) et le secteur des déchets.

La séquestration des émissions de GES représente 10% des émissions totales émises, soit 24 600 tCO<sub>2</sub>/an. En prenant en compte la séquestration forestière et le changement d'usage

des sols, nous estimons les émissions nettes à 218 000 tCO2/an.

Le type d'émissions polluantes atmosphériques varie selon les secteurs. On remarque néanmoins une qualité de l'air globalement correcte, mais une vigilance est à maintenir.



Emissions des polluants atmosphériques : ORECAN - Atmo Normandie - Inventaire version 3.1.5 et Biomasse Normandie - version 1.0, données 2014 ; Graphiques : B&L évolution

Figure 5 : Emissions de polluants atmosphériques par secteur, Terroir de Caux

De nombreux événements extrêmes météorologiques sont plus fréquents et/ou plus intenses avec le changement climatique, comme les inondations (inondations à Auffay), les feux de forêts, les tempêtes, ou encore les mouvements de terrain.

En effet, on constate une augmentation de la température moyenne de +3,4 °C avec des vagues de chaleur 52 jours par an lorsqu'elles étaient en moyenne inexistantes entre 1976 et 2005. Cela implique des besoins en froid multipliés par sept. On remarque également de plus en plus de précipitations inégales : +20 mm en hiver, -68 mm en été lorsqu'elle était respectivement en moyenne sur la période 1976-2005 égale à 232 mm et 184 mm. Les journées d'été se sont multipliées en augmentant de +33 jours/an et les nuits dites tropicales également passant de 0 en moyenne à 10 jours/an.

En cela, nous pouvons estimer que le coût de l'inaction face au changement climatique à l'horizon 2050 pourrait représenter 61 M €/an, soit 1 630 €/an par habitant.

Étant donné la diversité des secteurs que touche cette problématique, les enjeux sont multiples et dépendent de chacun.

#### Enjeux

- Réduire les émissions produites par les secteurs de l'agriculture, des transports routiers et résidentiel
- Proposer des solutions adaptées aux besoins des acteurs du territoire
- Faciliter l'aménagement et la rénovation équipements des acteurs

- Permettre la prise de conscience en communiquant et sensibilisant
- Inciter à la modification des pratiques

## **Mobilité**

La Communauté de Communes Terroir de Caux dispose d'un réseau routier dense permettant d'y accéder facilement et de mailler efficacement l'ensemble du territoire.

Ce réseau s'organise autour d'un axe principal Nord-Sud qui traverse le territoire en son centre, matérialisé par la RN 27 reliant l'A151 (Roumare-Tôtes) en direction de Rouen (via l'A150). Cette route permet la liaison directe entre Rouen et le littoral (Dieppe) en 1 heure en passant notamment par Tôtes, Biville-la-Baignarde, Criquetot-sur-Longueville, Manéhouville... Au sud du territoire, l'A151 croise l'A29 (Le Havre – Amiens) au niveau de la commune de Beautot.

Le territoire dispose d'un réseau de routes départementales important, permettant de desservir et de mettre en relation l'ensemble des bourgs. Une trentaine de routes départementales relient les différentes entités urbaines.

Située entre deux pôles urbains majeurs que sont Dieppe et Rouen, la Communauté de Communes Terroir de Caux se voit desservie par un axe ferroviaire Nord-Sud. Au Nord du territoire, une ancienne ligne ferroviaire est désormais utilisée comme un itinéraire multirandonnée constitutif de la véloroute du lin.

L'analyse du trafic routier nous permet de constater la dynamique de déplacement journalier sur le territoire. Il y a des échanges entre les deux pôles de Rouen et Dieppe et des flux (principalement professionnels) émanant du territoire en direction des agglomérations rouennaise et dieppoise. En outre, 10% du trafic global sur les voies nationales concerne les poids lourds (environ 1 110 véhicules) tandis que la part de ces véhicules sur les routes départementales se situe autour des 5%.

Concernant les flux, on constate qu'ils sont répartis inégalement sur le territoire. En effet, 52% des flux professionnels sont sortants, faisant état d'un territoire pour partie résidentiel. Parallèlement, les flux entrants ne représentent que 14% des déplacements pendulaires.

## Répartition des flux

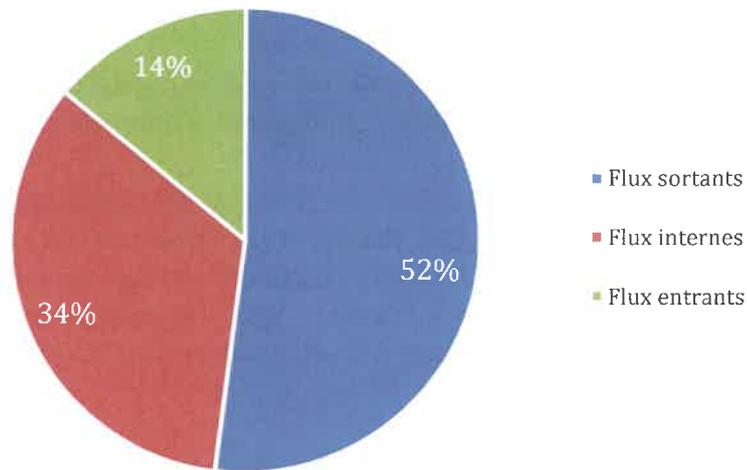


Figure 6 : Répartitions des flux routiers

En 2016, seulement 17% des actifs de la CCTC travaillaient sur leur commune d'habitation. En comparaison, le Pays Dieppois comptait 29%, 31% pour la Seine-Maritime et 35% en France (métropole et Outre-mer). Cela souligne le caractère résidentiel du territoire. Le diagnostic socio-démographique, effectué dans le cadre du PLUi, a démontré une augmentation du nombre d'habitants sur les dernières années. Néanmoins, plus d'un tiers des flux professionnels sont internes ce qui rend compte d'un territoire disposant d'emplois en local, occupés notamment par les habitants.

Parmi les flux sortant, 71% sont dirigés vers la Métropole de Rouen Normandie au Sud (36,4%, soit 3 286 actifs) et la Communauté d'Agglomérations de la Région Dieppoise au Nord (34,6%, soit 3 125 actifs). Les 29% restants sont dirigés vers les territoires et EPCI localisés autour de Terroir de Caux.

Concernant les flux entrants, ils représentent moins de 14% et viennent de l'ensemble des intercommunalités situées autour de Terroir de Caux.

L'analyse des mobilités professionnelles fait état dans la majorité des cas d'une déconnexion entre le lieu d'habitation et le lieu de travail, avec des besoins relativement diffus, sur un territoire rural proposant une offre limitée d'alternatives à la voiture. La ligne ferroviaire Rouen-Dieppe qui dessert le territoire d'Auffay (Val-de-Scie), Longueville-sur-Scie et Saint-Victor-l'Abbaye (gare de Saint-Maclou-de-Folleville) constitue un axe de déplacement important, mais trop limité par rapport à la superficie totale du territoire pour vraiment drainer un nombre conséquent d'usagers et d'actifs. La dorsale constituée par la RN27, à laquelle s'ajoute un réseau routier en partie tourné vers Dieppe et les autoroutes voisines (A28, A29), encourage en quelque sorte à utiliser un véhicule automobile qui permet une plus grande souplesse et une meilleure efficacité dans ses déplacements. La majeure partie des ménages étant constitués de deux actifs, cela explique que l'on retrouve une forte proportion d'au moins deux voitures par foyer d'habitation.

Il en résulte une dépendance à la voiture caractéristique des territoires ruraux et/ou périurbains, qui s'exprime notamment par une large majorité de ménages disposant d'une ou deux voitures.

En 2017, 91,3 % des ménages possèdent une ou deux voitures, respectivement 40,7 % une voiture et 50,6 % deux voitures. Cette tendance tend à se renforcer puisque 81 % des ménages possédait au moins un véhicule en 2007, soit une hausse de plus de 10 % en 10 ans, plus particulièrement entre 2012 et 2017.

Tableau 2 : Équipement automobile des ménages sur la CdC Terroir de Caux (INSEE)

	2007	%	2012	%	2017	%
<b>Ensemble</b>	<b>13 258</b>	<b>100,0</b>	<b>14 516</b>	<b>100,0</b>	<b>15 404</b>	<b>100,0</b>
<b>Au moins une voiture</b>	<b>11 752</b>	<b>81,0</b>	<b>13 095</b>	<b>90,2</b>	<b>14 061</b>	<b>91,3</b>
1 voiture	5 865	44,2	6 017	41,5	6 267	40,7
2 voitures ou plus	5 887	44,4	7 078	48,8	7 793	50,6

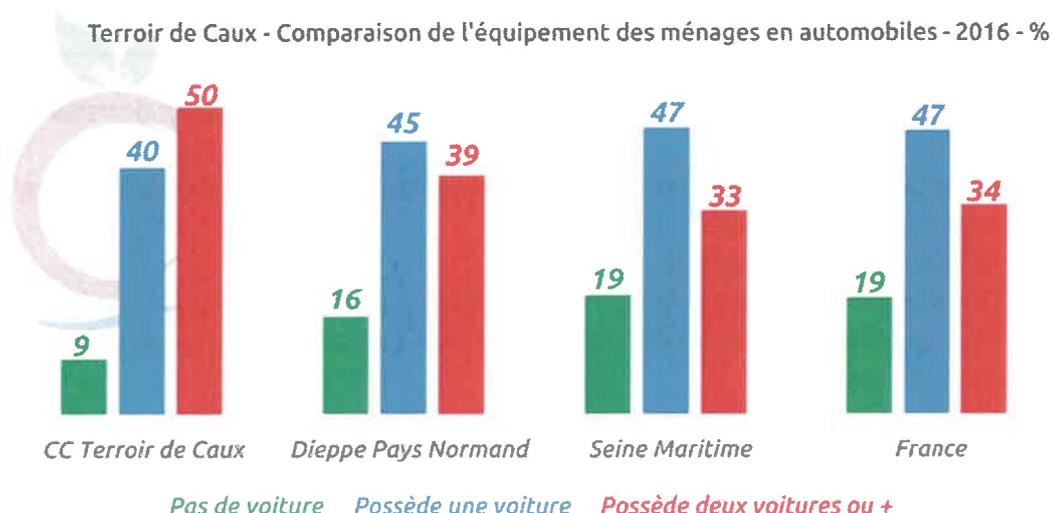


Figure 7 : Equipements automobile des ménages sur la Communauté de Communes du Terroir de Caux, (INSEE)

Il ne faut pour autant pas en conclure que neuf personnes sur 10 utilisent systématiquement ou uniquement la voiture pour se déplacer. Les modes de déplacements varient en fonction des besoins et peuvent être multiples sur un même trajet (multimodalité). Ainsi, nombre d'habitants du territoire utilisent le covoiturage ou se rabattent sur les gares ferroviaires pour aller travailler, par exemple. Il y a donc la volonté de développer des pôles multimodaux autour des principales gares. Il y a notamment un abri vélos autour de la gare d'Auffay.

Un réseau de mobilité nommé « Nomad » propose deux services « Krono » et « Proxi », qui permettent des solutions de transports en commun.

De plus, il y a actuellement sept bornes de recharges électriques au niveau des bourgs de Tôtes, Luneray, Bacqueville-en-Caux, Torcy-le-Petit, Quiberville, Longueville-sur-Scie et Saint-Victor-l'Abbaye.

<p style="text-align: center;"><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Une ligne de train traversant le territoire selon un axe nord-sud</li> <li>● 2 voies cyclables majeures sur le territoire</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Usage de la voiture prédominant</li> <li>● Le secteur du transport est entièrement dépendant des produits pétroliers</li> <li>● Pas de réseaux de transports en commun</li> <li>● Délocalisation des emplois</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Désengorgement des routes</li> <li>● Diminution de la pollution atmosphérique (gain pour la collectivité en termes de santé et d'entretien du patrimoine)</li> <li>● Mobilité douce pour les petits trajets (actifs travaillant dans leur communes, trajets quotidiens)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation des prix des carburants pétroliers</li> <li>● Densification du trafic</li> <li>● Pollution de l'air</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Enjeux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Renouveler le parc des véhicules particuliers et utilitaires à faible émission et faible consommation</li> <li>● Développer les circuits courts de marchandises avec une optimisation de la logistique de proximité</li> <li>● Développer l'intermodalité</li> <li>● Développer l'attractivité du territoire (emplois, commerces, etc.)</li> <li>● Mutualiser les moyens de déplacements (par ex. covoiturage pour le déplacement domicile-travail)</li> <li>● Développer des infrastructures pour les modes doux (marche, vélo)</li> <li>● Diminuer les besoins de déplacement</li> </ul>	

### **Rénovation énergétique (bâtiment et habitat)**

Le patrimoine du Terroir de Caux est un héritage de l'histoire du territoire. En effet, les paysages sont marqués par les différents événements, les différentes époques, qu'ils ont traversés.

On y retrouve notamment un fort patrimoine religieux, avec 90 églises sur l'ensemble de la CCTC, datées du 13ème au 20ème siècle. Un fort patrimoine dominical est également présent, avec pas moins de 41 châteaux sur le territoire (tous datés entre le 17ème et le 19ème siècle), dont ceux de Bosmelet et de Montigny sont des monuments historiques. Il y a également 26 manoirs identifiés, dont le manoir d'Azouville-sur-Saône, le manoir de Bimorel (et parc), et l'ancien manoir d'Hautot-Mesnil, monuments historiques.

En plus de cela, le territoire dispose d'un secteur résidentiel vieillissant. En effet, un quart des résidences principales ont été construites avant 1919 et 32% avant 1946, soit 10 points de plus que la moyenne départementale et nationale (autour de 22,5%). Seulement 14% du parc

a été construit depuis la réglementation thermique de 2005. Dans certaines communes, l'ancien parc représente plus de la moitié des résidences principales (Ouille-la-Rivière, Lammerville, Beautot, Heugleville-sur-Scie, Lamberville, La Fontelaye).

### Ancienneté des résidences principales

Source : Insee, RP2016

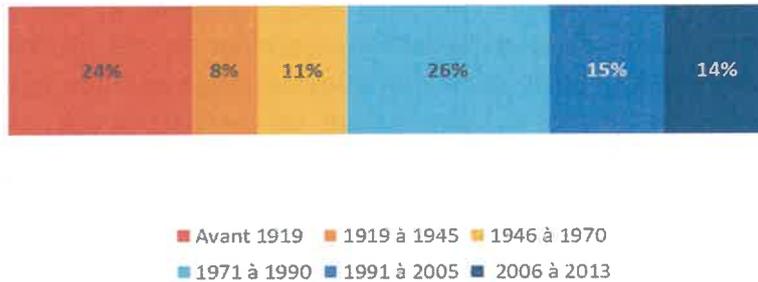


Figure 8 : Ancienneté des résidences principales

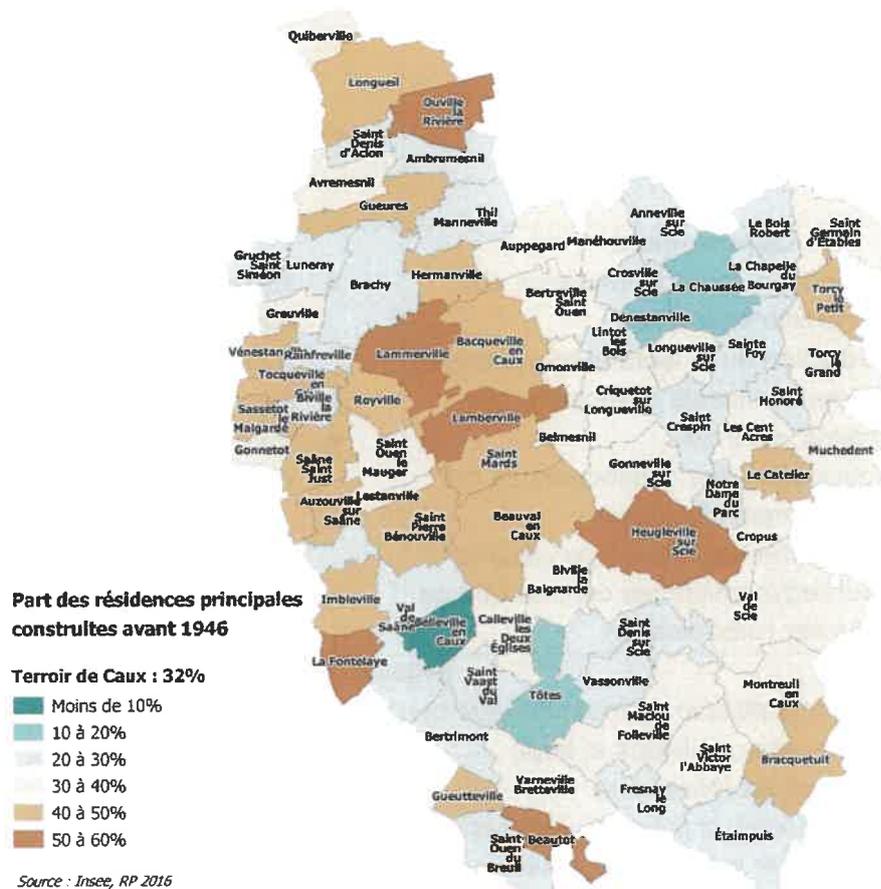


Figure 9 : Part des résidences principales construites avant 1946

Afin de répondre aux enjeux de rénovation thermique en lien avec l'existence d'un parc très ancien, une permanence une fois par mois au sein de la Maison France Service permet

l'intervention de l'association INHARI afin de proposer un accompagnement gratuit pour améliorer son logement. Cela comprend une aide à la réalisation de travaux d'amélioration (économie d'énergie, confort, mise en sécurité) ou d'adaptation de leur logement (handicap ou vieillissement) par des conseils techniques, administratifs et l'obtention d'aides financières.

De nombreux équipements publics, de service et de loisirs sont implantés sur le territoire (crèches, écoles, piscines, gymnases, bâtiments de service, office du tourisme, salles polyvalentes, etc...). La plupart de ces bâtiments sont chauffés par des systèmes électriques ou gaz, il existe néanmoins plusieurs bâtiments encore chauffés au fioul (crèche de Val-de-Scie, siège de la CCTC de Bacqueville-en-Caux, piscine de Val de Saône, gymnase de Longueville). Des projets de construction d'un nouveau siège et d'une nouvelle piscine sont en cours. Le gymnase de Gruchet doit être rénové, car il est considéré comme une passoire thermique.

<p style="text-align: center;"><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Part importante de l'énergie renouvelable « bois-énergie » dans la consommation énergétique du bâti</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 77% des logements construits avant 1990 avec des indices de performance énergétique faible</li> <li>● 20% de la consommation d'énergie du résidentiel et 21% de celle du tertiaire atmosphériques (PM2.5, PM10, COVNM)</li> <li>● Une faible exploitation des ressources solaires et géothermiques</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Diminution de la dépendance aux combustibles fossiles</li> <li>● Réduction de la facture énergétique</li> <li>● Production locale d'électricité, de chaleur, de froid</li> <li>● Anticipation des conséquences du changement climatique</li> <li>● Réhabiliter les logements vacants pour redynamiser les centres bourgs et limiter l'urbanisation</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de la consommation d'électricité pour la production de froid</li> <li>● Augmentation des risques naturels</li> <li>● Bâtiments récents non adaptés à des vagues de chaleur</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Enjeux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Limiter la pollution atmosphérique due aux logements (chauffage au bois dans de mauvaises conditions et fioul)</li> <li>● Rénover les logements</li> <li>● Lutter contre la précarité énergétique</li> <li>● Remplacer les énergies fossiles (gaz et fioul) par des énergies propres</li> <li>● Limiter l'artificialisation des sols</li> <li>● Densifier l'aménagement de l'espace</li> <li>● Diminuer la demande en électricité spécifique (liée aux usages)</li> <li>● Améliorer la performance énergétique du secteur tertiaire</li> <li>● Adapter les bâtiments aux conséquences du changement climatique</li> </ul>	

## Traitement des déchets / Économie circulaire

Un nouveau système de collecte et de tri, mis en place en 2018, a permis une hausse significative du tri (+75% de tonnage en bac jaunes) et baisse du volume de collecte OM (-34% de tonnage en bacs gris).

Le tri s'effectue dans un centre de tri aux normes qui répond à l'obligation de 2022 avec des camions de collecte répondant également aux dernières normes. Une mise à disposition de composteurs pour l'ensemble de la population, les cantines, et communes est réalisée depuis plusieurs années (2000 composteurs distribués). De plus, 200 foyers devraient bénéficier, pour septembre, d'une distribution de poules avec la création de poulaillers collectifs.

Il y a actuellement un système de collecte performant des ordures ménagères mais des incompréhensions persistent auprès d'une frange de la population quant à la gestion du service. Le territoire a produit 26 688 tonnes de déchets en 2020.

### Tonnage des déchets produits par filière

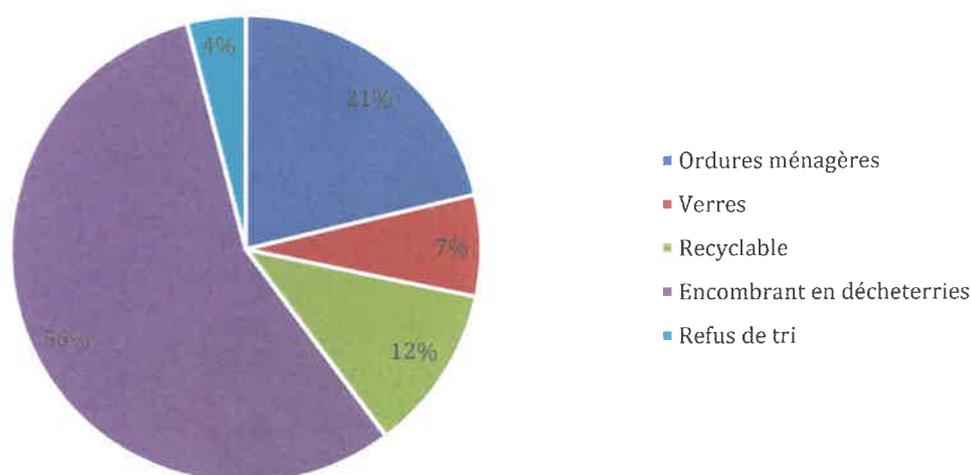


Figure 10 : Tonnes de déchets par filière

#### Enjeux

- Inciter la réduction des consommations pour réduire la production de déchets
- Sensibiliser à consommer autrement
- Accompagner les changements de consommations
- Proposer des solutions alternatives

## Agriculture et alimentation locale

Le territoire de la Communauté de Communes Terroir de Caux s'inscrit au cœur d'une importante région agricole. 73 % des surfaces sont dédiées à la production agricole sur le territoire (SAU 2018). Cette forte représentation révèle un territoire au caractère rural et met en avant l'importance de l'activité agricole dans l'aménagement de l'espace.

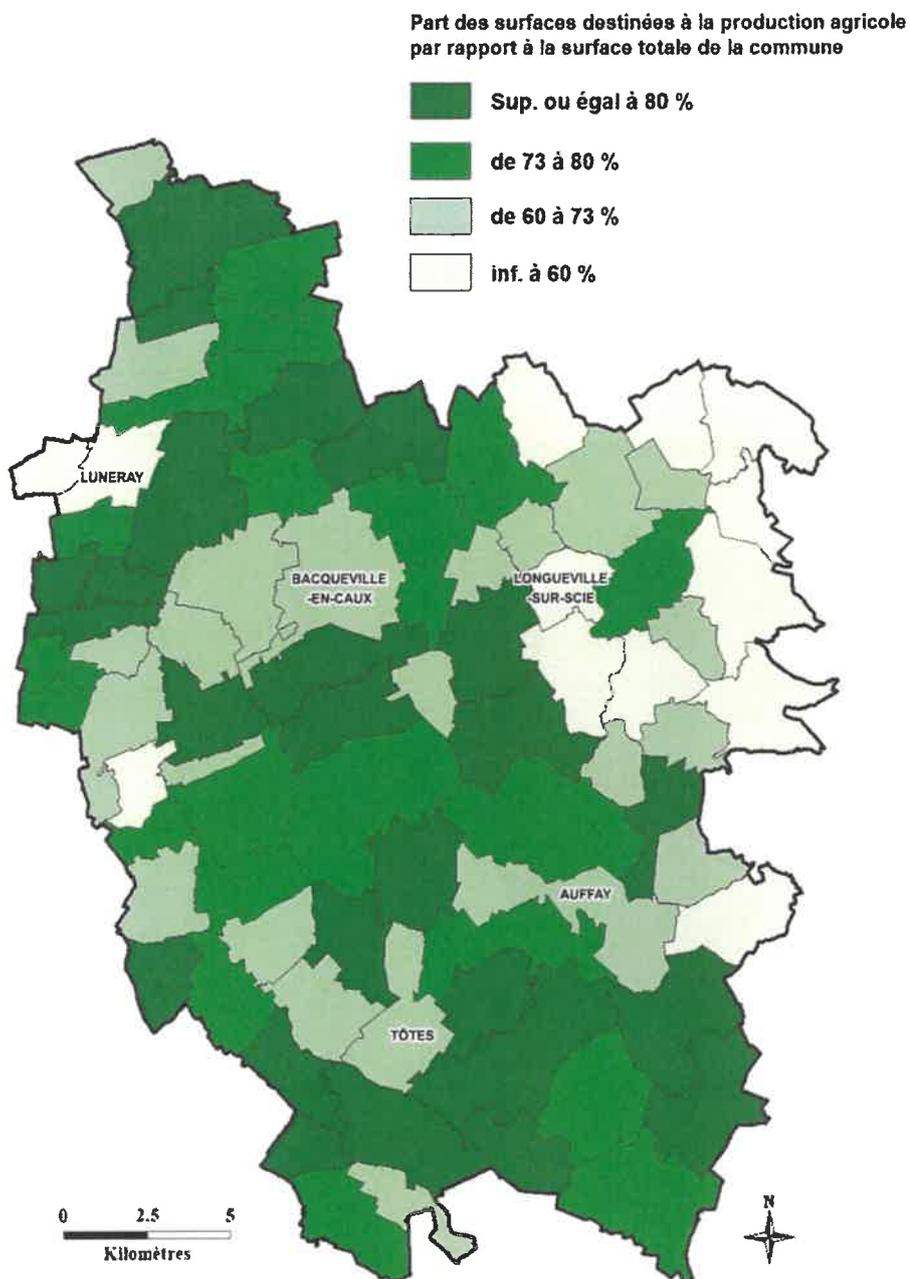


Figure 11 : Part de la surface communale destinée à la production agricole sur la Communauté de communes Terroir de Caux, Diagnostic agricole dans le cadre du PLU intercommunal de la communauté de communes Terroir de Caux, Chambre d'Agriculture, Janvier 2021. Source cartographique : RPG, 2017.

D'après l'enquête réalisée en 2020 par la Chambre d'Agriculture, on dénombre :

- près de 600 sites d'entreprises agricoles sur le territoire,
- 345 sièges d'exploitations agricoles,
- près de 200 sites secondaires,
- 12 anciens corps de fermes,
- 40 sites environ qui n'ont pas pu correctement être identifiés.

Un Projet Alimentaire de territoire est au cours d'élaboration à l'échelle du PETR du Pays Dieppois, suite à l'appel à projet de la DRAAF en 2020. Le projet d'une cantine centrale est en cours de réflexion pour promouvoir l'agriculture locale. De même, la création d'une halle de producteurs est envisagée. Néanmoins, 67 exploitants sur le territoire vendent déjà à l'heure actuelle en circuits courts, selon l'enquête de 2020 réalisée par la Chambre d'Agriculture.

Certains agriculteurs se sont engagés dans des démarches de labellisation environnementale. En effet, trois agriculteurs se sont engagés dans le label Haute Valeur Environnementale, dont deux sont au niveau trois d'engagement. De même, 14 agriculteurs sont engagés dans les mesures Agro-Environnementales et climatiques.

Le territoire de la Communauté de Communes est concerné par la prise en compte de différents enjeux environnementaux (paysage, eau, biodiversité, ...). L'activité agricole doit prendre en considération ces spécificités locales dans le cadre de ses pratiques quotidiennes et ainsi contribuer à les préserver. En effet, l'agriculture représente 9 % de la consommation d'énergie du territoire et 48 % des émissions de gaz à effet de serre sont d'origine agricole.

Ces éléments nous permettent d'identifier des enjeux dans le domaine agricole sur le territoire de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>● Un diagnostic réalisé par la chambre d'agriculture</li><li>● Une certaine diversité d'activités agricoles : grandes cultures (céréales, lin...), polyculture et polyélevage, bovins à lait...</li><li>● Des aides publiques pour une agriculture de proximité et respectueuse de l'environnement</li><li>● Une grande partie des sols à forts potentiels agronomiques</li><li>● Des Directives Nitrates régionales pour une bonne gestion de la fertilisation azotée</li><li>● Des formations proposées en agro écologie, agriculture biologique, circuits courts et agritourisme par la chambre d'agriculture</li><li>● Des industries agroalimentaires locales</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Des conditions climatiques locales propices aux maladies fongiques</li><li>● Des grandes cultures céréalières peu résistantes aux aléas climatiques</li><li>● Une forte dépendance aux marchés extérieurs et une absence de valorisation de la production locale par les industries du territoire</li><li>● Peu d'exploitations maraîchères</li><li>● Une production biologique insuffisante pour répondre à la demande</li></ul>

<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'autonomie alimentaire du territoire</li> <li>● Augmentation des revenus des agriculteurs : valorisation des déchets agricoles, développement des cultures intermédiaires à vocation énergétique</li> <li>● Augmentation de la séquestration de carbone dans les sols</li> <li>● Évolution des systèmes actuels (allongement des rotations...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Variations climatiques entraînant une baisse des rendements</li> <li>● Baisse de la qualité des sols</li> <li>● Erosion des sols</li> <li>● Qualité de l'eau menacée par les nitrites issus d'engrais azotés</li> <li>● Augmentation des prix des engrais de synthèses</li> <li>● Concurrence entre l'eau pour l'usage agricole et l'eau potable</li> <li>● Dépendance accrue à l'irrigation</li> <li>● Artificialisation des sols</li> <li>● Surexploitation des forêts</li> </ul>
<b>Enjeux</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Promouvoir des pratiques agricoles alternatives (diminution des intrants azotés et séquestration carbone)</li> <li>● Diminuer la consommation d'énergie due aux engins agricoles</li> <li>● Encourager une consommation locale</li> <li>● Anticiper les conséquences du changement climatique pour augmenter la résilience des cultures</li> <li>● Valoriser l'utilisation de la biomasse à usages autres qu'alimentaire (énergie, biomatériaux...)</li> </ul>	

### **Actions en matière de biodiversité**

A ce jour, un état des lieux environnemental a été réalisé dans le cadre du diagnostic pour le Plan Local d'Urbanisme intercommunal par le bureau d'étude GAMA Environnement (Caen). Ce diagnostic est en cours de validation. Il a permis tout de même de recueillir quelques éléments sur la biodiversité à l'échelle de Terroir de Caux. La Communauté de Communes compte :

- 58,2 ha de zones Natura 2000,
- 403 ha de ZNIEFF de type I,
- 9535 ha de ZNIEFF de type II,
- 1715 ha de sites classés/inscrits.

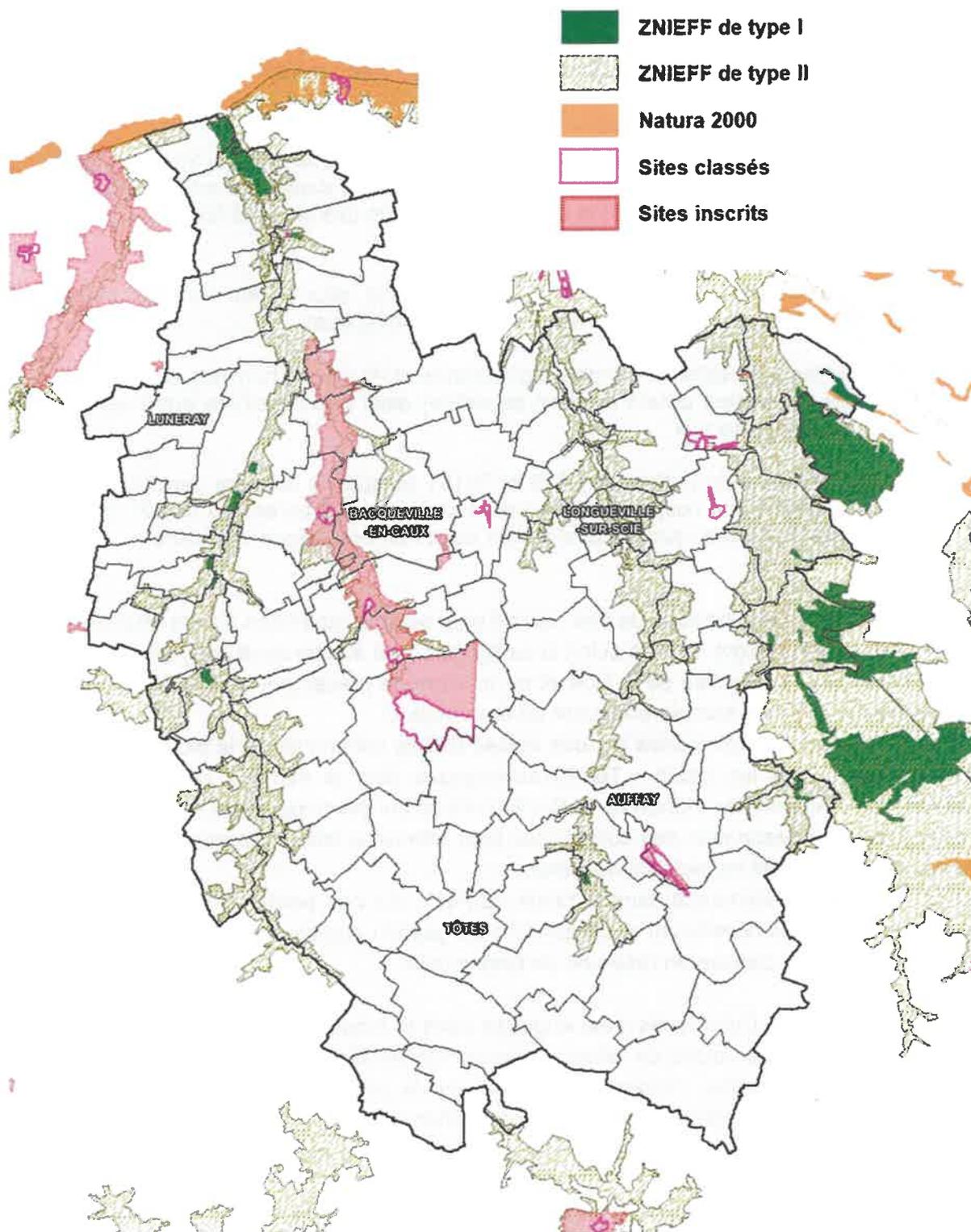


Figure 12 : Zonages liés à la prise en compte du patrimoine naturel, paysager et culturel sur la Communauté de communes Terroir de Caux, Diagnostic agricole dans le cadre du PLU intercommunal de la communauté de communes Terroir de Caux, Chambre d'Agriculture, Janvier 2021. Source cartographique : Chambre d'Agriculture.

En complément de ces outils, l'état des lieux environnemental a permis d'identifier des points noirs de continuités écologiques même si le nombre précis n'a pas été recensé. Sur le territoire, les aménagements suivants constituent des points noirs aux continuités écologiques :

- La voie ferrée Rouen/ Dieppe le long du cours d'eau de la Scie qui franchit à plusieurs reprises le fleuve. Cette voie ferrée a été construite dans le lit majeur proche de la Scie, ce qui réduit fortement le champ d'expansion des crues et les zones humides.
- Les seuils et moulins construits le long de la Scie, pour utiliser l'énergie mécanique des cours d'eau, fragmentent les continuités écologiques.
- Les zones artificialisées rompent les corridors et réservoirs humides sur la Varenne et la Scie (étalement urbain en fond de vallée) ainsi que l'interface entre les espaces marins et les littoraux.
- Les tronçons autoroutiers de l'A29 et l'A151 au sud du territoire parallèles à la voie ferrée créent des coupures de la trame prairiale et arborée. La RN 27 traverse le territoire du nord au sud et constitue un point noir écologique important.

Concernant le bon état écologique des cours d'eau, aucune répartition n'a été effectuée et les cours d'eau n'ont pas été classés selon la catégorie I ou II au titre de la continuité écologique. Néanmoins, les cours d'eau de la Scie et de la Varenne présentent un bon état écologique. Au contraire, la Saône semble présenter un état moyen.

La Communauté de Communes n'a pas réalisé d'atlas communal de la biodiversité et n'est pas engagée dans les labels « Territoires engagés pour la nature » ou « Terre saine ». Néanmoins, l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable a lancé un appel à projet à destination des collectivités pour obtenir le label « Territoires engagés pour la nature » qu'il serait intéressant d'étudier.

Enfin, l'état environnemental dans le cadre du PLUi, n'a pas permis d'identifier la part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable, ni la surface des haies, ni la part du territoire classée en réservoir de biodiversité.

La Communauté de Communes s'est engagée dans le projet APINOIRE afin d'accueillir sur son territoire un conservatoire de l'abeille noire normande afin de mettre en place des ruchers. La Normandie a en effet, l'opportunité de devenir la première région de préservation de l'abeille noire et la première région pour la production d'essaims d'abeilles. La Communauté de Communes Terroir de Caux s'inscrit dans cette démarche en cours de réflexion.

L'état des lieux environnemental réalisé par GAMA Environnement (sous réserve de validation) a permis d'identifier des enjeux en matière de biodiversité afin d'orienter les actions futures :

### Enjeux

- Protéger les sites Natura 2000
- Œuvrer à une préservation et une mise en valeur durable des espaces naturels d'intérêt écologiques et paysagers qui renvoient à une image positive du territoire
- Protéger les zones humides pour conserver ou restaurent leur rôle de zone tampon en cas de crues, de réservoirs accueillant une faune et une flore spécifique
- Concilier les enjeux agricoles et les enjeux écologiques et maîtriser les pollutions agricoles dans un contexte de ruissellement/érosion important
- Préserver et améliorer la qualité écologique des cours d'eau, conditionnant la préservation de la biodiversité sur le territoire
- Limiter les phénomènes de pollutions superficielles (liés aux écoulements) afin de protéger la ressource souterraine en eau particulièrement fragile

### Lutte contre l'artificialisation des sols

Pour lutter contre l'artificialisation des sols, la Communauté de Communes Terroir de Caux élabore un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. La phase de diagnostic du PLUi est en cours de réalisation pour le bureau d'étude Gama Environnement basé à Caen. Le diagnostic sera validé très prochainement et le PLUi, fin 2024/début 2025. Par conséquent, en l'absence du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, il est impossible d'identifier le taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme. De même, le potentiel de recyclage foncier et les surfaces désartificialisées n'ont pas pu être recensés.

Il est possible d'établir une évolution du pourcentage des terres urbanisées et des terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières sur le territoire de la Communauté de Communes Terroir de Caux :

Types d'espaces	Selon l'Observatoire des sols, OSCOM, 2014.	Selon les données Corine Land Cover, 2018.
Territoires agricoles	39 396,7 ha (80.5%)	42 088,4 ha (86%)
Territoires artificialisés	4 453,54 ha (9.1%)	2 349,12 ha (4.8%)
Forêts et milieux semi-naturels	4 894 ha (10%)	4 257,78 ha (8.7%)

Figure 11 : Tableau comparatif de l'évolution de l'occupation du sol sur la Communauté de communes Terroir de Caux entre 2014 et 2018. Sources : Observatoire de sols (OSCOM), 2014 et CLC, Occupation du sol, 2018.

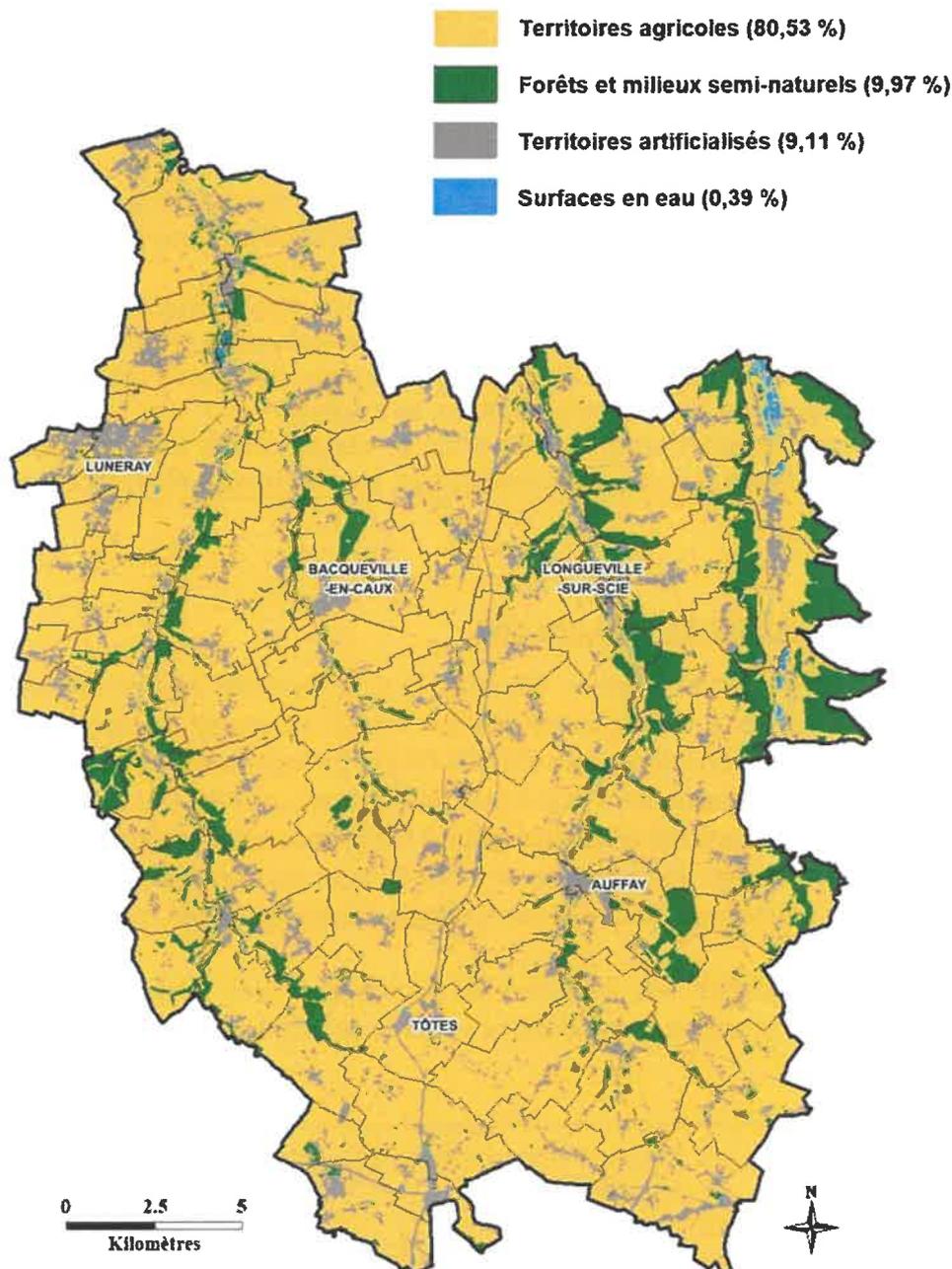


Figure 13 : Occupation du sol de la Communauté de communes Terroir de Caux, Diagnostic agricole dans le cadre du PLU intercommunal de la communauté de communes Terroir de Caux, Chambre d'Agriculture, Janvier 2021. Source cartographique : Observatoire des Sols à l'échelle intercommunale (OSCOM), 2014)

La réalisation du PLUi permettra de mettre plus distinctement en évidence les enjeux en termes d'artificialisation des sols.

### Eau et assainissement

La compétence eau potable et assainissement a été transférée à la Communauté de Communes Terroir de Caux le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ce qui renforce la performance du service public pour la gestion de l'eau. Le territoire dispose de trois contrats de délégation de service public pour les installations de traitements des eaux usées :

- 8 sites de traitement VEOLIA

- 6 sites de traitement STGS
- 2 de traitement HYDRA.

Trois de ces installations ne sont pas compatibles avec les normes européennes : celle de Brachy, Vas-de-de-Saône et Ouville-la-Rivière.

Le territoire ne dispose pas d'un taux de fuite global sur toute la Communauté de communes Terroir de Caux mais d'un indice linéaire de pertes en réseau exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour et ce, sur chaque contrat de délégation de service public.

2019	AMBRUMES NIL	BACQUEVILLE EN CAUX	BELMESNIL	LAMBERVILLE	QUIBERVILLE	SIAEP A Longueville Sud	SIAEP A Région Luneray	SIAEP A Vallée Saône	SIAEP A Vallée Scie	SIAEP A Ouville la Rivière	SIAEPA Longueville Est	SIAEP A Longueville Ouest	SIAEPA Vallée Varenne
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,55	4	2	1,5	1	0,6	0,6	1,2	1,1	1,3	2,1	1,1	2,3

Figure 13 : Tableau récapitulatif de l'indice linéaire de pertes en réseau exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour, pour chaque contrat de délégation de service public sur la Communauté de communes Terroir de Caux. Source : Service "Eau et Assainissement", CC TDC.

La Communauté de Communes Terroir de Caux dispose de 15 unités de production sur le territoire. 14 d'entre elles disposent d'une Déclaration d'Utilité Publique. Terroir de Caux est en partenariat avec le Département 76 pour la mise en place du suivi des prescriptions inscrites dans les Arrêtés de DUP sur 9 d'entre eux. Les installations sont également en conformité vis-à-vis des prescriptions de l'ARS sur la question des sites et de leur entretien. Enfin, sur ces 15 unités de production, seul le captage présent sur la commune de Belmesnil est prioritaire.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Terroir de Caux, il n'y a aucun SAGE en application ou en cours. Néanmoins, un SDAGE est actuellement en application pour la période 2016-2021.

#### Enjeux

- Calibrer certains ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement anciens
- Réflexion à mener sur la localisation de certains ouvrages qui pose question par rapport au risque inondation
- Homogénéiser l'état et la qualité des ouvrages pour éviter des écarts de prix entre les usagers
- Avoir une vision stratégique et intégrée urbanisation (SCOT, futur PLUi) – schéma directeur AEP / assainissement collectif
- Renforcer et harmoniser les prestations d'entretien pour lesquelles des financements croisés existent (Agence de l'Eau – Département 76 – Communauté de communes Terroir de Caux)

## **Contractualisation avec l'Etat**

### **Petites Villes de Demain**

La Communauté de Communes a accompagné les quatre communes éligibles sur son territoire dans leur candidature au programme Petites Villes de Demain, à savoir Bacqueville-en-Caux, Luneray, Tôtes et Val-de-Scie. Ces communes ont été définies comme étant des pôles de commerce et de services à la population structurant à l'échelle de l'espace par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Dieppois Terroir de Caux approuvé le 28 Juin 2017.

A ce titre, Terroir de Caux a proposé aux quatre communes de mutualiser leur candidature et de recruter le chef de projet Petites Villes de Demain en prenant à sa charge le coût restant après déduction du co-financement de l'ANCT et de la Banque des Territoires.

Ces communes constituent des relais et passerelles entre les fonctions urbaines supérieures et les services et activités de proximité des communes limitrophes en jouant ce rôle d'équilibrage du territoire. Elles regroupent en leur sein toutes les commodités et structures nécessaires au bien-être des populations locales notamment avec la présence de commerces de proximités, des enseignes alimentaires, des services à la personne (Banques, Bureaux de poste, cabinets médicaux, pharmacies), restaurants, écoles, collèges (sauf Tôtes), Maison Familiale Rurale (Tôtes), etc. Elles permettent de renforcer entre autres l'accessibilité aux différents niveaux de services et aux emplois. Malgré tout, cette présence reste fragile et ces services tendent peu à peu à disparaître, le risque étant que notre territoire se renferme progressivement dans une mono fonction résidentielle.

Le SCOT ne fait qu'appuyer ce constat puisqu'il a identifié des enjeux liés à la mobilité des personnes, à la vitalité commerciale, au renforcement de l'offre résidentielle et d'équipements, et à l'amélioration de la qualité de l'habitat des quatre centre-bourgs, tant dans les nouvelles constructions que dans les anciennes.

Sur l'ensemble de la Communauté de Communes et en particulier sur les quatre communes candidates, trois champs d'actions communs, nécessaires à la revitalisation de ces centre-bourgs, apparaissent comme des enjeux primordiaux et constituent ainsi les grands axes stratégiques de la candidature Petites Villes de Demain :

- L'amélioration de l'habitat avec la lutte contre la précarité des logements et la rénovation énergétique ;
- La lutte contre la vacance commerciale et le maintien des commerces et des activités de proximité ;
- Le déploiement d'une offre de mobilité adaptée aux besoins des habitants.

### **France Services**

La Communauté de Communes Terroir de Caux a souhaité construire l'avenir de tous ses administrés. C'est dans le cadre du projet d'amélioration d'accessibilité et de qualité des services au public en milieu rural que s'inscrit la France Services Terroir de Caux. En projet depuis octobre 2018, elle a été labellisée au 1<sup>er</sup> Février 2020.

En effet, notre territoire souhaitait se doter d'une offre de services adaptée aux enjeux de

cohésion sociale et maillage territorial afin d'assurer aux habitants de notre territoire rural un accès aisé à des services publics de qualité, d'améliorer leurs conditions de vie et de favoriser le développement économique de notre territoire.

La France Services, véritable lieu d'accueil, vise à aider et accompagner les personnes dans les démarches administratives du quotidien (CPAM, CAF, Pôle Emploi...) mais aussi à contribuer à l'établissement du lien social de proximité.

Les objectifs pour la Communauté de Communes sont donc :

- Délivrer une offre de service public de proximité adaptée aux besoins des populations
- Garantir l'accès aux services publics pour tous afin d'améliorer les conditions de vie et de créer du lien social
- Améliorer la qualité de vie et accompagner l'attractivité du territoire

La France Services dispose de nombreux partenariats, régis par le biais d'une convention. Son siège a été installé au cœur de la Communauté de Communes, à Bacqueville-en-Caux. Une antenne a également été déployée à Val-de-Scie afin de couvrir au mieux le territoire et de permettre aux administrés les moins mobiles à un service de proximité.

### **Territoires d'Industrie**

L'initiative « Territoires d'Industrie » qui relève de l'Etat, s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils proviennent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Le territoire Dieppe Côte d'Albâtre a été identifié « Territoires d'Industrie » lors du Conseil national de l'Industrie du 22 novembre 2018. Il est composé de 4 EPCI (182 communes pour 136 354 habitants) :

- Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,
- Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,
- Communauté de Communes Falaises du Talou,
- Communauté de Communes Terroir de Caux.

Production d'électricité, agroalimentaire, activités maritimes et fabrication de produits métalliques et d'équipements sont les principales spécificités de Dieppe Côte d'Albâtre.

Le territoire souhaite faire émerger des stratégies locales et mettre en œuvre des projets concrets tant en termes d'attractivité territoriale, d'innovation, ou encore de mise en réseau des acteurs locaux. Pour se faire, il vise quatre enjeux majeurs pour atteindre ces objectifs :

- Enjeu n°1 : la formation et le recrutement
- Enjeu n°2 : L'accompagnement des entreprises au numérique
- Enjeu n°3 : La gestion du foncier à vocation industrielle et des friches
- Enjeu n°4 : Développer l'attractivité et les capacités des entreprises à exporter

Un programme d'actions a été décliné autour de ces enjeux avec une échéance à 2022 pour les mener à bien.

Ainsi, le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Le diagnostic qui vient d'être présenté, couvre l'ensemble du territoire et permet d'en définir les orientations stratégiques pour les années à venir.

## **La participation des habitants et des acteurs de la société civile**

Le contrat de relance et de transition écologique se construit avec les acteurs du territoire. L'élaboration du diagnostic, de la vision et de la stratégie d'actions qui en découle, font l'objet d'une association large et d'une co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.

Dans le cadre de l'élaboration du CRTE, les communes, qui sont les premières concernées par la mise en œuvre de ce document, ont été associées lors de réunions publiques, puis par mail et téléphone. Compte tenu du contexte sanitaire et des délais, nous n'avons pas été en mesure de mener à bien les actions que nous souhaitons déployer. Il en va de même avec de nombreux partenaires, ainsi que la société civile et ses représentants.

Au-delà, nous souhaitons mettre en place un véritable suivi du CRTE avec la création d'un comité de concertation associant élus, partenaires institutionnels et techniques, représentants de la société civile, le tout orchestré par un chef de projet CRTE. Côté élus, un séminaire dédié sera organisé chaque année en plus du suivi régulier qui sera opéré au cas par cas tout au long du contrat.

L'objectif, en plus de suivre la mise en œuvre des actions, est de pouvoir proposer un accompagnement pointu aux communes, aussi bien sur la réorientation de certains projets afin de répondre aux objectifs du territoire, que sur la mobilisation de financements.

## **Présentation des priorités stratégiques du territoire**

La Collectivité engage la définition des priorités stratégiques (le « **Projet** »).

### **Objectifs stratégiques et les axes du projet**

Le projet de territoire présenté couvre l'ensemble de la Communauté de Communes. Il s'articule autour de grandes orientations par axe et présente les résultats attendus à l'issue de leur mise en œuvre.

En 2019, la Communauté de Communes Terroir de Caux et les communes ont élaboré un Projet de Territoire qui définit les orientations des actions jusqu'en 2035. Il s'agit d'une trajectoire de travail et non d'un cadre rigide et contraignant. C'est pourquoi, les axes et sous-axes du projet de territoire ont été retravaillés et améliorés afin de mieux prendre en compte la transition écologique dans le CRTE. L'objectif était aussi de rendre les axes plus transversaux et d'appuyer les projets initiés par les communes. Quatre axes de travail viennent traduire les ambitions de la Communauté de communes et des communes dans leurs actions dans le cadre du CRTE :

## **Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme**

Sous-axe 1 : Développer une économie locale, circulaire et durable

Sous-axe 2 : Renforcer les pôles de proximité (création de commerces de proximité, développement des circuits-courts)

Sous-axe 3 : Développer des logements éco-rénovés pour améliorer la performance énergétique du territoire

Sous-axe 4 : Promouvoir les énergies renouvelables locales et leur exploitation

Sous-axe 5 : Renforcer le tourisme durable (tourisme vert)

Notre territoire compte 9 000 emplois mais environ deux fois plus de résidents ayant un emploi, obligeant ces derniers à travailler à l'extérieur de Terroir de Caux.

L'agriculture et l'agroalimentaire ont historiquement constitué le socle de nos activités économiques. Les évolutions réglementaires, la concurrence très forte sur les marchés ou encore les attentes des consommateurs les obligent à s'adapter.

L'économie résidentielle (secteur du bâtiment-construction, services à la personne, commerce) est également fortement pourvoyeuse d'emplois mais certaines de ces activités présentent des fragilités.

Face à ces constats, il nous faut donc rééquilibrer les moteurs de développement économique du territoire en valorisant pleinement nos potentiels. Nous devons soutenir nos principales filières en favorisant les coopérations interentreprises, en diversifiant nos activités avec des perspectives prometteuses dans les circuits-courts agricoles, le tourisme, l'économie circulaire et la transition énergétique

La Communauté de Communes doit aménager durablement son territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme. Plusieurs actions traduisent cette ambition :

- **Développer une économie locale, circulaire et durable.** Avec la Masc à Têtes, Epifaj à Bacqueville, nous avons la chance de disposer de partenaires locaux impliqués dans l'économie sociale. Nous souhaitons travailler avec eux sur de nouvelles filières d'activités. De même, dans le domaine agricole, le

développement du projet alimentaire territorial est un levier fort d'économie circulaire, qu'il est nécessaire de valoriser.

- **Renforcer les pôles de proximité** en portant des efforts particuliers sur le développement de services de proximité qui répondent aux besoins de la population mais aussi en participant à la renaturation des bourgs et à leur accessibilité. Ces pôles permettent de faire face au phénomène de territoire dortoir.
- **Développer des logements éco-rénovés pour améliorer la performance énergétique du territoire** en renforçant l'information et le conseil aux particuliers et aux communes ou encore en mettant en place les actions concrètes du Plan Climat Air Énergie Territorial porté à l'échelle du Pays Dieppois Terroir de Caux. Du fait du bâti ancien, les passoires énergétiques sont nombreuses sur le territoire.
- **Promouvoir les énergies locales et leur exploitation** notamment dans le domaine du photovoltaïque et de l'éolien qui présentent des possibilités fortes sur le territoire.
- **Renforcer le tourisme durable.** Nous axerons nos efforts sur la création d'itinéraires de randonnées permettant la découverte de l'ensemble des patrimoines du territoire, mais aussi en promouvant des événements durables. Les Offices de Tourisme de notre territoire promeuvent également les produits locaux de notre territoire.

## **Axe 2 : Renforcer la résilience du territoire face aux enjeux environnementaux**

Sous-axe 1 : Mettre en œuvre une gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques pour prévenir les phénomènes de ruissellement et d'inondations

Sous-axe 2 : Améliorer la gestion de la compétence « AEP-Assainissement » pour protéger la ressource en eau

Sous-axe 3 : Faire face à l'urbanisation consommatrice d'espaces et l'artificialisation des sols

Sous-axe 4 : Renaturer les centres-bourgs et villages pour maintenir les écosystèmes et une biodiversité aujourd'hui menacée

Les paysages emblématiques du Pays de Caux, entaillés localement de rivières côtières possédant une grande valeur environnementale, le potentiel agronomique des terres agricoles du plateau, la typicité et qualité architecturale des bourgs et villages du territoire constituent historiquement des marqueurs identitaires très forts du territoire.

Si notre territoire possède une grande qualité patrimoniale, il est vulnérable et soumis à de nombreuses pressions :

- Exposition aux risques naturels en lien avec le changement climatique : inondation par débordement-ruissellement des cours d'eau, submersion marine, etc. ;
- Rythme de construction important, consommateur d'espaces agricoles et source de banalisation des paysages ;
- Faible performance énergétique du territoire du fait de l'ancienneté du bâti d'habitation ou des circulations automobiles (navettes domicile-travail, domicile-études, etc.).

La qualité patrimoniale et environnementale préservée de notre territoire doit rester le facteur premier de notre attractivité résidentielle, touristique et économique. Complémentairement, nous pouvons générer de nouvelles richesses et activités liées à la croissance verte tout en étant résilients face à ces enjeux environnementaux. Plusieurs actions traduisent cette ambition :

- **Mettre en œuvre une gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques pour prévenir les phénomènes de ruissellement et d'inondations** : notamment en limitant l'imperméabilisation des sols dans les centres-bourgs par exemple mais aussi dans le projet PACCo, qui vise à reconnecter la vallée de la Saône à la mer.
- **Améliorer la gestion de la compétence "AEP-Assainissement" pour protéger la ressource en eau** avec les enjeux importants de recalibrage et de rénovation des réseaux afin d'homogénéiser l'offre sur le territoire.
- **Faire face à l'urbanisation consommatrice d'espaces et l'artificialisation des sols** avec la mise en place du PLUi d'ici 2025 qui permettra de réglementer l'utilisation des terres.

**Renaturer les centres-bourgs et les villages pour maintenir les écosystèmes et une biodiversité aujourd'hui menacée**, par la mise en place d'espèces arbustives mais aussi d'espaces d'éco-pâturage et de mare. La renaturation permet également de rendre le cadre de vie des habitants plus agréable et participe à la revitalisation des centres-bourgs pour les projets dans les pôles.

### **Axe 3 : Développer une mobilité responsable, douce et adaptée au territoire**

**Sous-axe 1 : Sécuriser les aménagements existants pour favoriser une mobilité partagée et accessible à tous**

**Sous-axe 2 : Développer des alternatives à l'autosolisme par la promotion des mobilités douces**

Sous-axe 3 : Renforcer les aménagements pour la mobilité douce dans les centres-bourgs pour les rendre plus attractifs et participer à leur revitalisation

Sous-axe 4 : Accentuer le développement de la multimodalité autour des portes d'entrée du territoire

La Communauté de Communes Terroir de Caux est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis le 1er janvier 2021 dans le cadre de la loi LOM. L'axe portant sur la mobilité n'est pas présent dans le projet de territoire initié en 2019, mais il nous apparaît aujourd'hui essentiel de faire de la mobilité un axe majeur de notre territoire.

L'absence d'une mobilité structurante sur notre territoire, phénomène typique des territoires ruraux, entraîne une forte proportion à l'usage de la voiture individuelle. Avec la prise de compétence mobilités, Terroir de Caux se doit d'organiser les transports publics tels que les services réguliers mais aussi le transport à la demande. Également, la collectivité a pour rôle d'organiser ou de contribuer au développement des nouvelles mobilités comme les mobilités actives, partagées ou solidaires.

La mobilité est un levier pour notre territoire. En effet, elle permet d'insuffler une dynamique et peut renforcer l'attractivité de Terroir de Caux. La mobilité constitue une porte d'accès aux services, à l'emploi, à la culture et permet de créer un lien entre les personnes résidant sur le territoire et celles qui le traversent seulement. Ce lien est également perceptible entre les territoires eux-mêmes car la mobilité peut favoriser les échanges, les rencontres entre notre collectivité et d'autres territoires de différentes échelles. Enfin, elle peut être un outil de cohésion des équipes au sein même de la Communauté de communes. La mobilité constitue donc un enjeu majeur pour dynamiser le territoire tout en étant résilient face aux enjeux du changement climatique. Plusieurs actions traduisent cette ambition :

- **Sécuriser les aménagements existants pour favoriser une mobilité partagée et accessible à tous.** Terroir de Caux doit valoriser et s'appuyer sur les aménagements existants de son territoire en termes de mobilité et les améliorer. Pour cela, de nombreux projets émergent dans les communes pour aménager et sécuriser les centres-bourgs.
- **Développer des alternatives à l'autosolisme par la promotion des mobilités douces** en créant des pistes cyclables cohérentes à l'échelle du territoire et des pôles de proximité, des voies piétonnes mais aussi des aménagements pour les utilisateurs du vélo. Une véritable offre en faveur de la mobilité douce doit être désormais proposée sur la Communauté de communes.
- **Renforcer les aménagements pour la mobilité douce dans les centres-bourgs pour les rendre plus attractifs et participer à leur revitalisation** en mettant en place des abris vélos, des kits de réparation et en aménageant des pistes cyclables identifiées et sécurisées.
- **Accentuer le développement de la multimodalité autour des portes d'entrée du territoire.** Nous axerons nos efforts sur les gares du territoire qui présentent déjà des abris vélos mais qui pourront à l'avenir concentrer de nouvelles possibilités de transport comme une ligne de transport à la demande entre les gares et les pôles de proximité. De même, les entrées d'autoroute constituent des portes d'entrée sur le territoire et une réflexion est à mener pour accentuer la multimodalité autour de ces lieux centraux.

#### **Axe 4 : Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population**

Sous-axe 1 : Renforcer l'offre d'équipements et d'animation culturels

Sous-axe 2 : Améliorer et diversifier l'offre sportive sur le territoire

Sous-axe 3 : Créer une politique communautaire en faveur de la jeunesse

Sous-axe 4 : Améliorer l'offre de services et le parcours résidentiel des personnes âgées/ ou dépendantes

Malgré la vocation du Contrat de Relance et de Transition Énergétique d'être axé sur l'environnement et le développement durable, il nous apparaît essentiel de percevoir le territoire comme un espace vécu. L'augmentation de notre population, son renouvellement avec l'arrivée de jeunes couples, l'allongement de la durée de la vie nous obligent à répondre à des besoins importants en matière de services aux habitants dans de nombreux domaines : enfance, culture-sport, santé, services aux personnes âgées, etc. Ces dernières années, des efforts importants ont été engagés en ce sens par la communauté de communes, les communes et le secteur associatif local.

Ces efforts seront poursuivis en prenant bien en compte la nécessité d'une grande proximité et donc en déployant ces services selon les bassins de vie qui se dessinent à partir des principaux bourgs du territoire. La montée en gamme de nos services et la création d'équipements structurants supposent de dégager un fort consensus à l'échelle communautaire.

Au-delà de la satisfaction de besoins individuels, il s'agit également de faire de Terroir de Caux un territoire animé, où il fait bon vivre et dans lequel le lien social et intergénérationnel est une réalité quotidienne. Plusieurs actions traduisent cette ambition :

- **Renforcer l'offre d'équipements et d'animation culturels** en portant des efforts particuliers sur la mise en réseau des structures communales ou associatives de lecture publique et en renforçant l'accès de tous à l'éveil et l'enseignement musical. A moyen terme, la montée en gamme des équipements pourrait passer par la création d'une salle de spectacles rayonnant largement sur tout le territoire.
- **Améliorer et diversifier l'offre sportive sur le territoire** par des investissements importants sur la rénovation-extension de la piscine communautaire de Val de Saône ou la création de terrains multisports.
- **Créer une politique communautaire en faveur de la jeunesse.** Nos cinq accueils de loisirs accueillent aujourd'hui des enfants de 3-12 ans. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'engager une réflexion pour développer une offre globale d'animations en

direction des adolescents. En effet, garder la jeunesse sur le territoire apparaît aujourd'hui comme un enjeu.

- **Améliorer l'offre de services et le parcours résidentiel des personnes âgées et/ou dépendantes.** La Communauté de communes souhaite soutenir la création de nouvelles « résidences autonomie » ou l'adaptation de l'habitat individuel et des services à domicile permettant le maintien des personnes âgées à leur domicile.

Le projet de territoire doit prendre en compte les besoins sociaux tout en promouvant un territoire durable. Les actions des collectivités visent à impulser un territoire vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population.

## Programme d'actions

Chaque Axe (et sous axe) est détaillé en actions qui sont ensuite instruites par le ou les partenaire(s) financeur(s) concerné(s) par ladite Action.

Le tableau de l'ensemble des actions figure **en annexe 5 bis**.

Chaque action fait l'objet d'une Fiche action annexée au présent contrat et est rappelée dans le tableau de synthèse en Annexe 5.

Le plan d'action est mis à jour annuellement.

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article « Durée, évolution et fonctionnement général du contrat ».

Le programme doit permettre de stimuler l'investissement public et privé dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2021 et dont l'achèvement sera réalisé fin 2022.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de territoire pourraient être lancées dès la signature du présent contrat.

Le tableau de l'ensemble des fiches projets figure en **annexe 5**.

## Budget prévisionnel

Le budget estimatif consolidé du projet est évalué à 48 573 999,41 millions d'euros HT pour la période 2021-2026.

Il fait l'objet d'un détail annuel, identifiant l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe, ...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés.

Les autres financeurs pourront également être mentionnés.

Le budget détaillé du projet, mis à jour annuellement, figure en annexe 4.

## Article 4 : Gouvernance

### Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est co-présidé par le Président de la Communauté de Communes Terroir de Caux et par le Préfet de département représenté à l'échelon territorial le plus adapté. Le CRTE couvrant des thématiques diverses, les Vice-Présidents de Terroir de Caux y seront également associés :

- Action Sociale
- Budget et finances
- Animation
- Développement Economique, industrie et artisanat
- Communication et services publics
- Aménagement de l'Espace et logement
- Tourisme
- Environnement, développement durable et gestion des déchets
- Eau, assainissement, GEMAPI
- Urbanisme
- Patrimoine et travaux
- Voirie
- Culture
- Sport

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés. A ce titre, les représentants élus locaux de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime ainsi que tout co-financeur identifié au présent contrat seront associés. Notre territoire étant dense de par ses 79 communes, tous les maires ne pourront pas être représentés au COPIL. Pour autant, ils seront associés lors des Conseils Communautaires et du séminaire annuel.

La Direction de l'EPCI, le chef de projet CRTE, ainsi que les représentants de l'Etat, membres du comité technique, sont associés au comité de pilotage.

Le Comité valide les orientations et les priorités et est en charge de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure des validations des conventions d'application

Il se réunit de façon formelle à minima une fois par an pour faire le bilan de la mise en œuvre du contrat et proposer des évolutions, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

## Comité technique

Le Comité technique est co-animé par le chef de projet CRTE et le représentant de l'Etat référent. Il est composé de l'équipe projet et des techniciens des instances représentées au Comité de Pilotage.

D'autres participants institutionnels ou privés pourront y être associés en fonction des thématiques abordées.

L'objectif de ce Comité technique est de préparer et proposer les décisions du Comité de Pilotage, de suivre la mise en œuvre des actions, assurer la coordination du contrat, et d'en préparer les évolutions.

Il se réunit de façon formelle à minima une fois par an, puis en fonction des besoins.

## Equipe projet

Pour assurer le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, la collectivité s'engage à constituer une équipe projet :

- Le CRTE est suivi et animé par un chef de projet placé sous l'autorité du Président de l'établissement public de coopération intercommunale et de la Direction Générale des Services.
- Il s'appuie sur une **équipe projet** mobilisée au sein du service Attractivité de la Communauté de Communes Terroir de Caux.
- Les Secrétaires Généraux des communes étant nombreux sur le territoire, ils seront associés lors des réunions de secrétaires de mairie organisées tous les deux mois par la collectivité.
- Les représentants de l'Etat.

L'État s'engage à désigner un interlocuteur unique afin de participer à l'équipe projet. Cet interlocuteur sera en charge de mobiliser les différents services de l'Etat et ses opérateurs afin d'accompagner la mise en œuvre du CRTE.

Des équipes-projet par action pourront être désignées, si l'importance et la complexité de l'action à mettre en œuvre le nécessitent.

## Organisation générale

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, la collectivité s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Une équipe projet chargée de suivre le déroulement du projet (voir partie Equipe projet) ;
- Un Comité technique chargé de la préparation et de la proposition des décisions du Comité de Pilotage ;
- Un Comité de Pilotage chargé de valider les priorités stratégiques et les actions du contrat.

La Direction Générale des Services est garante de la bonne coordination du CRTE dont elle en confie la mise en œuvre au chef de projet et plus largement au service Attractivité du territoire. A ce titre, il prend en charge les missions destinées à assurer le pilotage du contrat et son évolution. Il s'assure de faire un point régulier avec l'ensemble des communes du territoire, de même qu'avec les services de l'Etat, en dehors des points d'étapes formels que sont le COPIL et le COTECH.

Afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre du CRTE, un tableau de bord sera mis en place à destination de l'ensemble des partenaires. Il reprendra chaque action, son coût et son financement, ses échéances, son avancement opérationnel et financier, et son évaluation qualitative dès que possible.

## Article 5 : La coopération inter-territoriale

### Projet EPR Penly

#### **Mobilisation du territoire**

En anticipation de la mise en place de la procédure Grand Chantier, afin de faciliter de l'insertion du projet au bénéfice du territoire, les collectivités Normandes et l'administration se proposent de travailler sur sept axes de travail sur les thèmes suivants :

1. Foncier & Urbanisme
2. Dialogue avec le territoire et Débat public
3. Développement économique local
4. Aménagement du Territoire
5. Emploi & Formation
6. Environnement
7. Sécurité

Les réflexions à mener englobent le périmètre de l'ensemble de la Région Normandie, le Département de la Seine maritime, et en particulier pour ce qui concerne le territoire proche : l'Agglomération Dieppe Maritime et les trois Communautés de Communes de Falaises du Talou, des Villes Sœurs et de Terroir de Caux.

#### **Aménagement du territoire**

Sur l'aspect foncier, le site actuel de Penly est contraint par sa topographie accidentée, un accès limité en bas de falaise, et deux réacteurs dont l'exploitation ne doit pas être perturbée. Des zones foncières complémentaires contiguës au site sont en cours d'acquisition pour assurer les conditions d'accès au site et la logistique de chantier. Des acquisitions complémentaires sont également à prévoir par EDF et par ses partenaires industriels, dans une zone plus large, pour des besoins industriels liés au chantier (parking, zones d'activité, villages entreprises, zones de préfabrication et de stockage...), et pour les démarches de compensation agricole et environnementale.

Par ailleurs les besoins d'aménagement du territoire pour accueillir la population nécessaire à la réalisation du chantier et l'adaptation des infrastructures, impliquent de porter la réflexion sur un périmètre assez large, à minima celui des 4 EPCI concernés, d'associer l'ensemble des acteurs de ces territoires et l'État. Bien que très amont du projet potentiel EPR2, il est

important d'anticiper sur ce sujet stratégique et complexe car la problématique du logement est étroitement liée aux sujets de la mobilité, des écoles, des commerces... Ainsi, bien connaître le fonctionnement de ces territoires, leurs liens, les infrastructures existantes, les possibilités de développement constituent un préalable qui trouve toute sa place dans le CRTE.

Pour ce qui concerne l'urbanisme, dans le cadre de la sécurisation du projet potentiel, il est important d'obtenir un urbanisme compatible avant la décision d'engagement de ce projet industriel. Pour cela, il convient de travailler dès maintenant à la compatibilité des différents documents d'urbanismes notamment le SCOT du Pays Dieppois-terroir de Caux, le futur PLU de St Martin en Campagne et la carte communale de Penly.

Au-delà de ces échéances il conviendra de lancer rapidement le PLUI afin de pouvoir asseoir plus solidement les permis de construire à venir et d'analyser plus globalement les besoins d'évolution de l'urbanisme du périmètre géographique concernés pour rendre compatible les aménagements des infrastructures nécessaires avec les enjeux du projet à moyen/long terme, en proposant une modernisation du cadre (engagement d'une procédure PLUi)

Les premières estimations de personnel nécessaire à la conduite du chantier font état de plusieurs milliers de personnes et d'un pic d'environ 7500/8000 travailleurs pendant quelques années.

Un chantier de construction d'une telle envergure entraînera une croissance de l'activité économique déjà en place dans la région : entreprises locales et régionales susceptibles de répondre aux appels d'offres, contrats de sous-traitance et de fourniture d'équipements, maintenance, etc... Le plan d'action engagé vise à mailler tous les acteurs locaux, collectivités, entreprises, groupements, associations... pour être en mesure de participer aux marchés du projet de construction, dans tous les secteurs d'activités. Le développement des entreprises et industries locales devra être pris en compte dans l'aménagement des territoires.

Compte tenu du séquençage des actions à mener, il est nécessaire d'engager le processus de création de logements temporaires et pérennes sur le territoire, très en amont. Ce travail nécessitera d'identifier les besoins, de réaliser un diagnostic des possibilités de réhabilitation et des programmes immobiliers prévus, de recenser l'offre disponible sur le territoire et de prévoir des opérations sur le temps long permettant de loger les travailleurs pendant la période du chantier. Cet axe de travail devra être mené avec les principales communes et les EPCI, mais également avec les bailleurs sociaux les syndicats et associations privés, les acteurs du tourisme, en particulier pour le logement provisoire, ... L'objectif devra également être de faire profiter le territoire sur le plus long terme de ces nouveaux logements et équipements.

De même l'adaptation des réseaux de transports, notamment routier entre Dieppe et le Tréport, doit être analysée en fonction des flux prévisibles de personnels et de logistique. Dans ce cadre, et afin de limiter la création de zones de congestion, des réflexions sur de nouveaux modes de déplacement, de dispositifs collectifs ou partagés, de décarbonation des moyens de déplacements, de mobilité douce pourront également être étudiés.

Cet afflux important de personnel sera également l'occasion de développer des commerces de proximité, notamment dans les domaines de la restauration et des services, autour des lieux de vie : en journée à Petit Caux, et plus largement à proximité des lieux de vie qui seront proposés.

Au-delà des impacts économiques et sociaux majeurs pour ces territoires, le volet

environnemental est aussi une composante primordiale de ce projet. En premier lieu par le respect des procédures réglementaires et l'indispensable évaluation environnementale du projet. Mais aussi dans la démarche globale de l'aménagement du territoire qui se doit de s'inscrire dans le cadre de la transition écologique environnementale (gestion économe de l'espace, mobilité douce, économie circulaire, compensation environnementale, ...).

Plus globalement, à l'image de ce qui a été réalisé dans le cadre du Grand Chantier associé aux travaux de Flamanville 3 (58 projets pour un investissement global de 123 M€), des aménagements de certaines communes devront être engagés pour accueillir ces nouvelles populations (fourniture de fluides, réseaux d'assainissement, traitements des déchets, moyens médicaux, structures pour la petite enfance, écoles, commerces, installations de loisirs et sportives, ...).

Au-delà des enjeux liés au projet d'EPR de Penly, le contrat ne prévoit pas, à ce stade de l'élaboration de volet inter-territorial. Pour autant, un certain nombre d'enjeux sont partagés avec les collectivités voisines, qui font l'objet de travaux communs en particulier en matière d'attractivité du territoire. Des actions pourront donc être développées durant la durée du contrat.

## Article 6 : Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.

L'équipe projet définie ci-dessus, assure de manière annuelle, le suivi de la mise en œuvre des actions et des indicateurs du territoire pour alimenter les réflexions et les orientations qui seront prises par comité de pilotage.

Les dispositifs de suivi sont décrits dès que possible dans chaque fiche action ou fiche projet présentes en annexe 5.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet.

## Article 7 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 12 Juillet 2026.

Toute **évolution de l'économie générale du contrat** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires du contrat.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

**Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers**, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de pilotage.

À tout moment, les collectivités peuvent proposer au Comité de pilotage installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

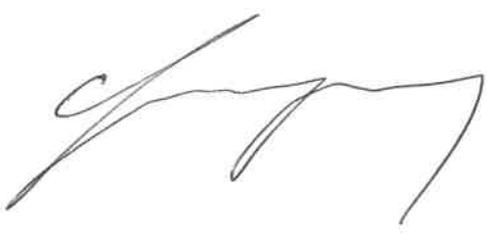
La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

## Article 8 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

**Convention signée en 2 exemplaires, le 12 Juillet 2021**

Intercommunalité	Etat
	
Le Président de la Communauté de Communes Terroir de Caux  <b>Olivier BUREAUX</b>	Pour le Préfet Et par délégation au Sous-Préfet de Dieppe  <b>Alain GUEYDAN</b>

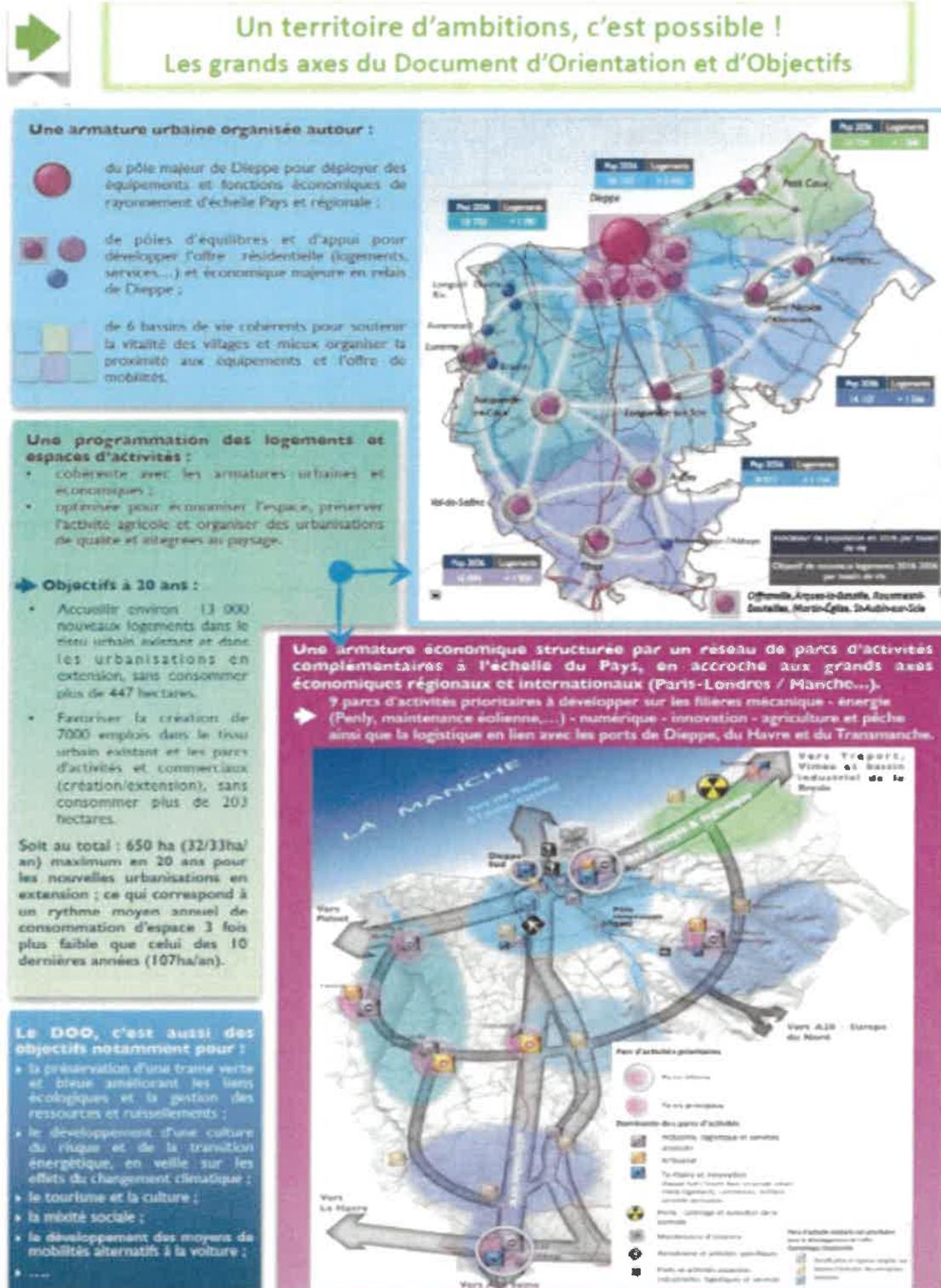
## ANNEXES

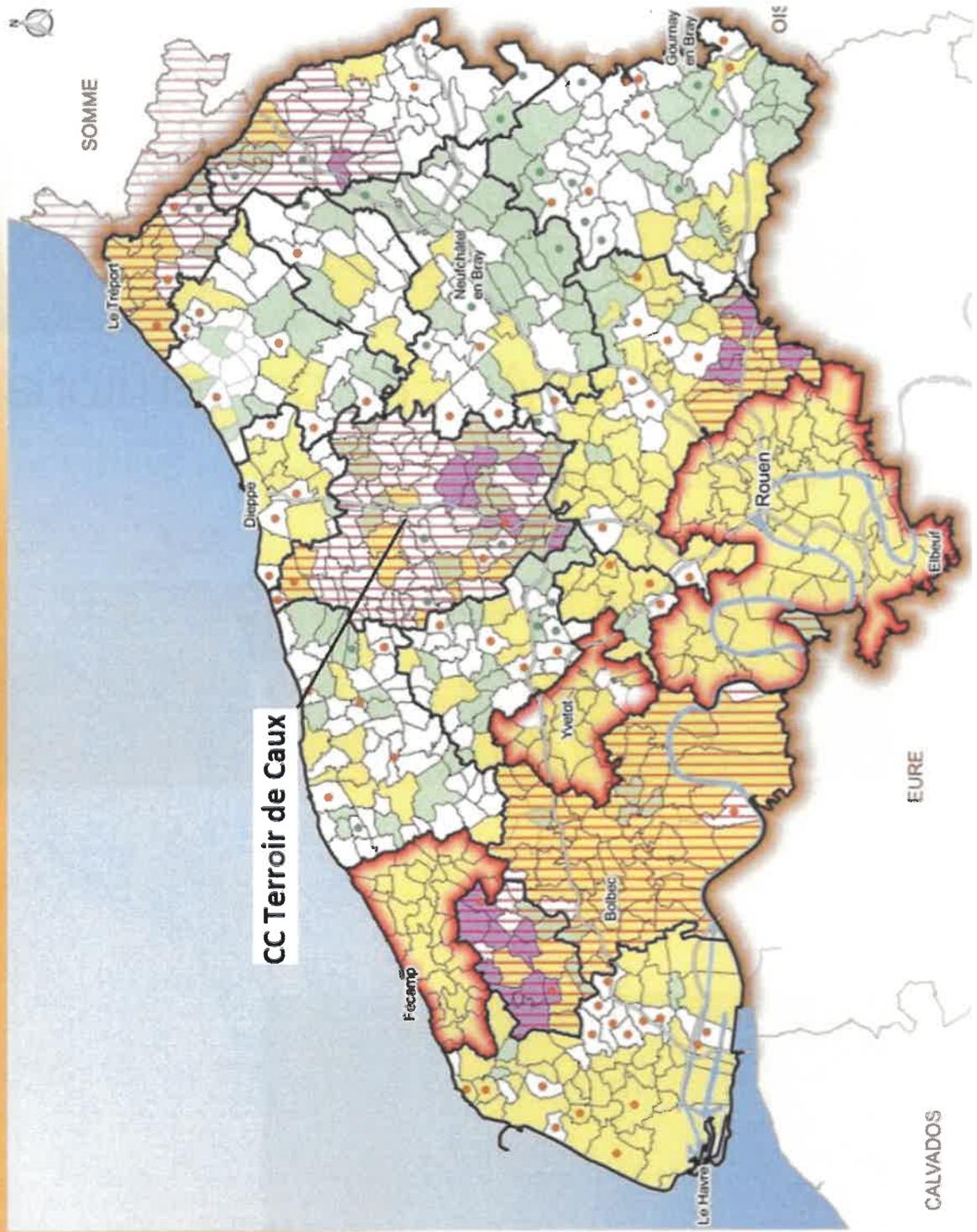
- **Annexe 1 - Liste des contrats en cours signés avec l'État, la Région et le Département**

<b>Contrats avec l'État</b>	<b>État d'avancement</b>
Petites Villes de Demain	Convention signée le 21/06/2021
France Services	Labellisé depuis le 01/02/2020
PLUi H	En cours d'élaboration
Territoires d'Industrie	Protocole signé le 30/04/2019
SCOT Pays Dieppois – Terroir de Caux	Document approuvé le 28/06/2017
PCAET	Document approuvé le 04/03/2020

## • Annexe 2 - Carte des documents de planification (territoriale, ...)

SCOT Dieppe Pays Normand





- Documents en vigueur**
-  Règlement National d'Urbanisme
  -  Carte communale
  -  Plan Local d'Urbanisme
  -  Plan d'Occupation des Sols
- Documents en cours d'élaboration ou de révision**
-  Carte Communale
  -  Plan Local d'Urbanisme
  -  Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
  -  Agence
  -  En cours
- Unité EPIC**
-  Unité communale
  -  Réseaux routiers nationaux

0 10 km

- **Annexe 3 - Diagnostic territorial (incluant le bilan écologique)**



## Plan Climat Air Énergie Territorial

Diagnostic territorial – Synthèse  
Terroir de Caux

**B&L**  
évolution

ETIK-PRESSE



## DIAGNOSTIC TERRITORIAL AIR ÉNERGIE CLIMAT

PARTIE 1 : ÉTAT DES LIEUX TECHNIQUE ET CHIFFRES CLÉS

PARTIE 2 : ENJEUX AIR CLIMAT ENERGIE VULGARISÉS DU TERRITOIRE

## Le PCAET : 5 axes forts !

---



La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)



L'adaptation au changement climatique



La sobriété énergétique



La qualité de l'air



Le développement des énergies renouvelables

## Le PCAET : Les objectifs nationaux

---



Au niveau international, les états se sont engagés à limiter le réchauffement climatique à + 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle.



Pour la France, en 2030, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe le détail.

- 40% des émissions de GES par rapport à 1990

- Transport : - 29% des émissions,
- Bâtiment : - 54% des émissions,
- Agriculture : - 12% des émissions,
- Industrie : - 24% des émissions,
- Déchets : - 33% des émissions.



- 20% de la consommation énergétique par rapport à 2012



32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

# Le PCAET : Une opportunité !

MAIS LE PCAET PEUT AUSSI SE VOIR COMME UNE FORMIDABLE OPPORTUNITE.



Pour les collectivités : allègements de dépenses (optimisation budgétaire, réduction de la facture énergétique), nouvelles ressources financières par l'exploitation des ENR



Pour les habitants : réductions de charges d'énergie et amélioration du confort de leur logement; meilleure qualité de vie (végétalisation des espaces urbains pour lutter contre l'effet « îlot » de chaleur, préservation de la biodiversité dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, environnement apaisé, réduction des temps de déplacement), bénéfique santé (amélioration de la qualité de l'air, diminution de l'exposition au bruit).

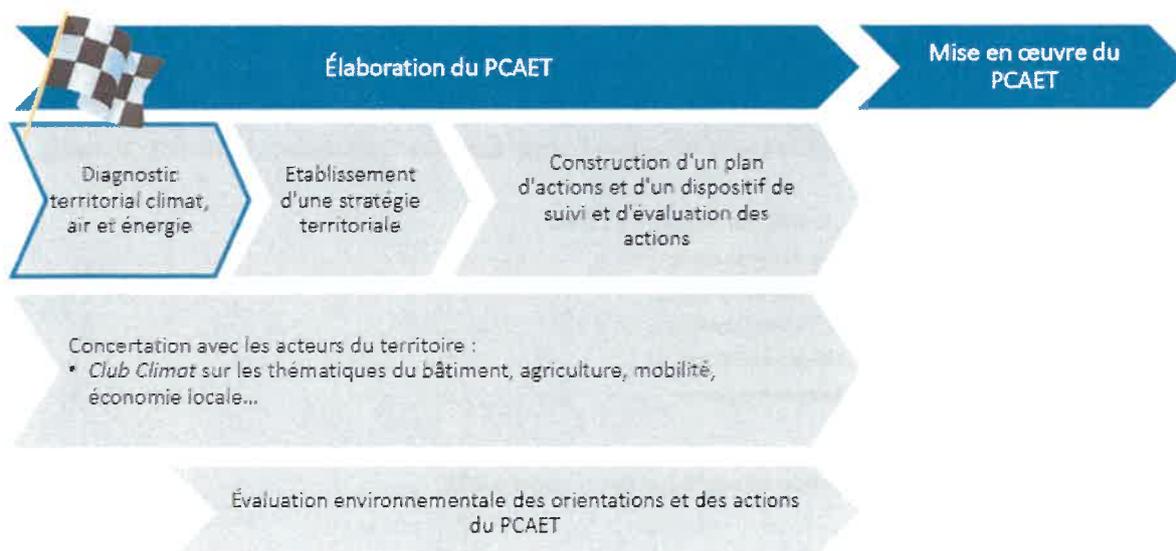


Pour le territoire : meilleure maîtrise énergétique, véritable dynamique pour l'économie locale et l'emploi, réduction de la vulnérabilité au changement climatique; renforcement de l'attractivité.

## Élaboration du PCAET

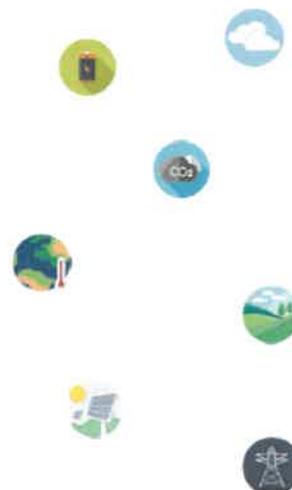


Première étape : le diagnostic territorial



# PARTIE 1 : ÉTAT DES LIEUX ET CHIFFRES CLÉS

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE  
PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLES  
RÉSEAUX D'ÉNERGIE  
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE  
SÉQUESTRATION DE CO<sub>2</sub>  
ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES  
VULNÉRABILITÉ FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



## Chiffres clés - Territoire du Terroir de Caux



### Consommation d'énergie :

- Terroir de Caux : 18,5 MWh/habitant
- Dieppe Pays Normand : 22,6 MWh/habitant
- France : 29 MWh/habitant



### Climat (horizon moyen terme 2050):

- +2,5°C en août et septembre et moins de pluie
- +1,2°C en mars et avril



Dépense énergétique : 70 M€ = 1 870€ / hab



### Séquestration de carbone

= 10% des émissions de gaz à effet de serre



### Production d'énergie :

20% de l'énergie consommée  
(Dieppe Pays Normand: 12%)



### Emissions de gaz à effet de serre :

- Terroir de Caux: 6,4 tonnes/habitant
- Dieppe Pays Normand : 6,5 tonnes/habitant
- France : 7,2 tonnes/habitant
- Agriculture : 48% (PETR : 30%)
- Transports routiers : 26% (PETR : 26%)
- Bâtiment : 19% (PETR : 26%)
- Industrie : 7% (PETR : 17%)

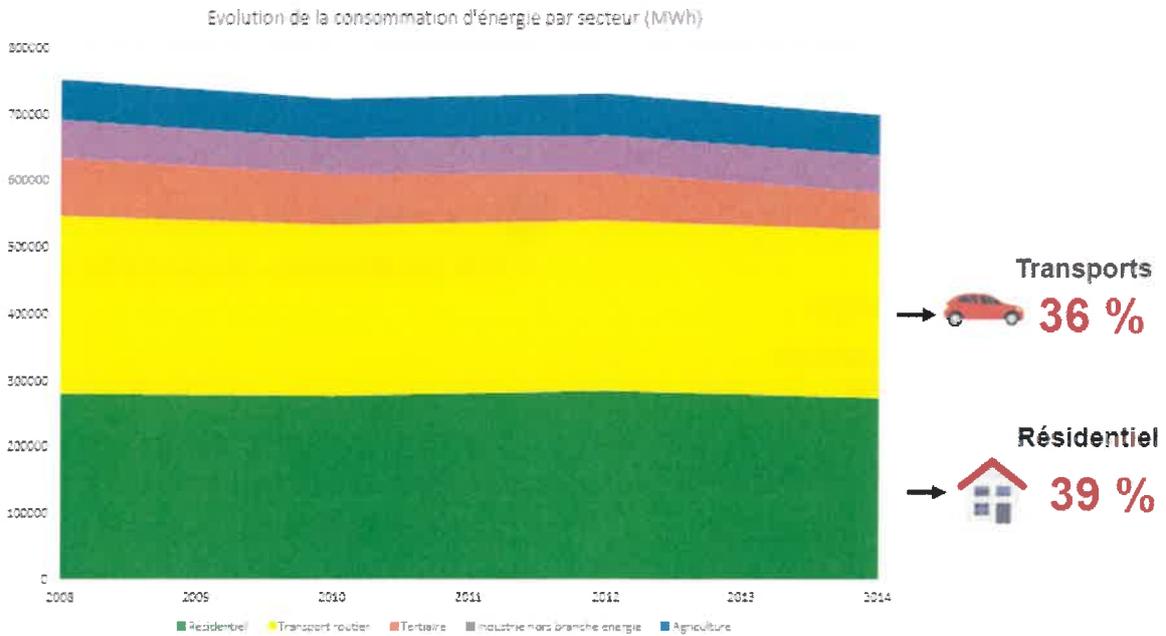


# Consommation d'énergie



Consommation d'énergie par source d'énergie • Consommation d'énergie par secteur • Évolution et scénario tendanciel

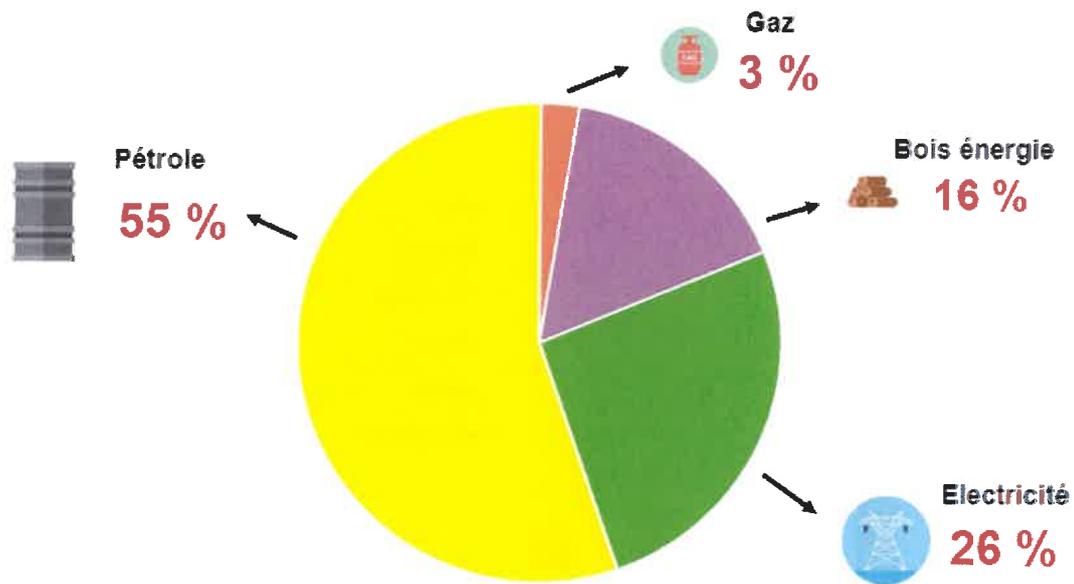
## Consommation d'énergie finale



Données de consommation d'énergie finale - ORECAN - Atmo Normandie - Inventaire version 3.1.5 et Biomasse Normandie - version 1.0, données 2014. Graphiques : B&L'évolution

# Consommation d'énergie finale

Un territoire qui consomme 58% d'énergie fossile

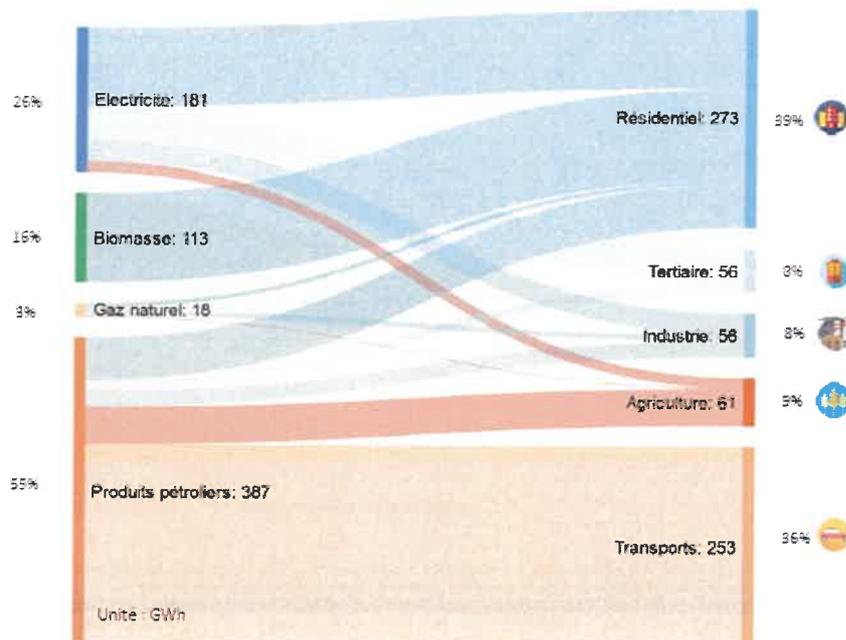


Total : 699 GWh / an

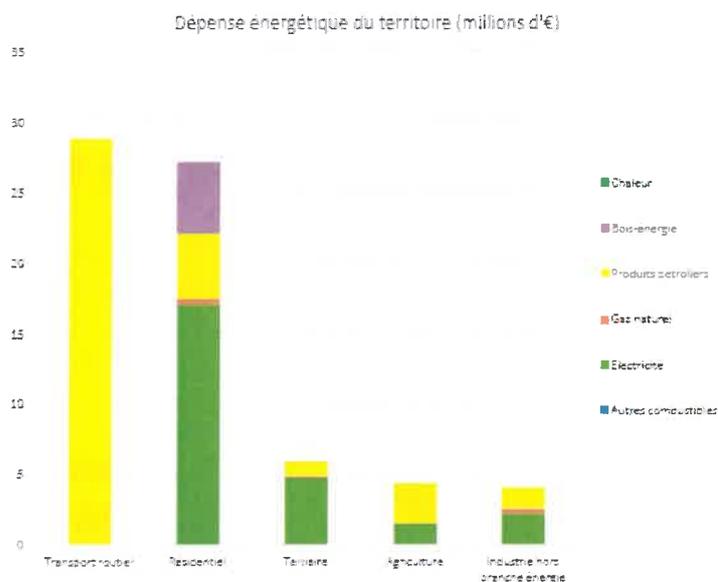
Données de consommation d'énergie finale : DRECAN - Armo Normandie - Inventaire version 3.1.5 et Biomasse Normandie - version 1.0, données 2014; Graphiques : BGL évolution

11

# Où va l'énergie consommée ?



# Dépense énergétique du territoire



Total  
**70 M€**

Par habitant  
**1 870 €/an**



**55% des dépenses pour des produits pétroliers**

Consommation d'énergie finale: ORECAN - Atmo Normandie - Inventaire version 3.1.5 et Biomasse Normandie - version 1.0, données 2014. Prix de l'énergie en 2010. base Pégase (prix de l'énergie de site, les coûts d'abonnement, HT pour les usages professionnels et TTC pour les usages des particuliers, tel que recommandé par la méthodologie de Cerema sur la facture énergétique territoriale). Graphiques: B&L evolution

# Augmentation potentielle de la facture énergétique

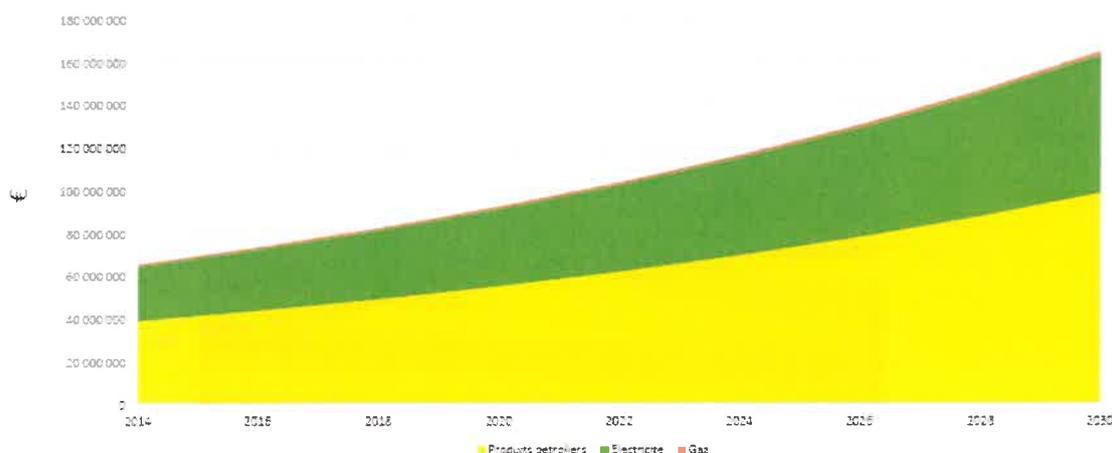


Par habitant  
**1 870€/an**  
En 2014

2014  
**70 M€**  
**7 % PIB**



2030  
**165 M€**  
**15 % PIB**



Consommation constante. Prix de l'électricité: Entre 2011 à 2016 le prix de l'électricité a augmenté de 32%; Hypothèses augmentations annuelles des prix: 6% pour l'électricité, 3% pour le gaz, 6% pour les produits pétroliers. Prise en compte de l'augmentation de la composante carbone des prix.



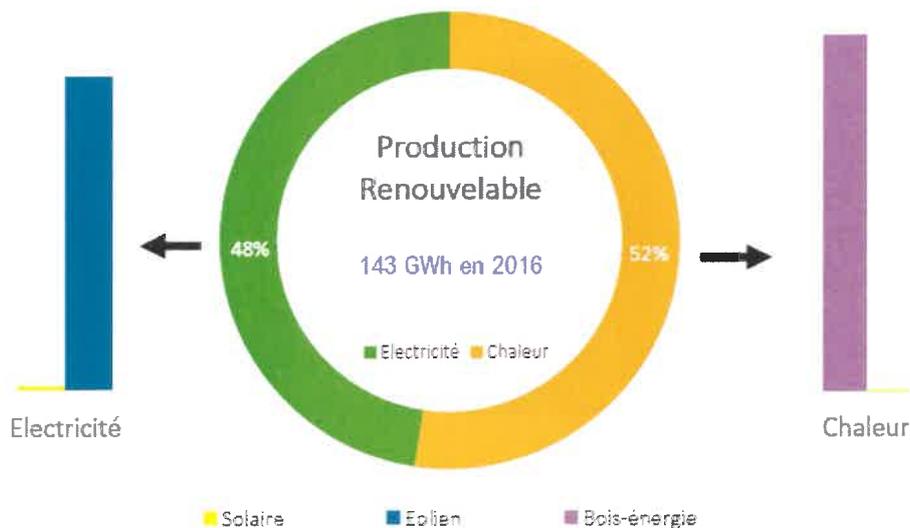
## Production d'énergie renouvelable



Production d'énergie renouvelable sur le territoire • Potentiels de développement de la production d'énergie renouvelable • Méthanisation • Photovoltaïque • Solaire thermique • Pompes à chaleur / Géothermie • Biomasse • Eolien • Biocarburant

## Production actuelle sur le territoire

Une électricité éolienne et une chaleur issue de la biomasse



137 GWh en 2014, soit 20% de l'énergie consommée

Données de production : ORECAN - Atmo Normandie - Inventaire version 3.1.5 et Biomasse Normandie - version 1.0, données 2016

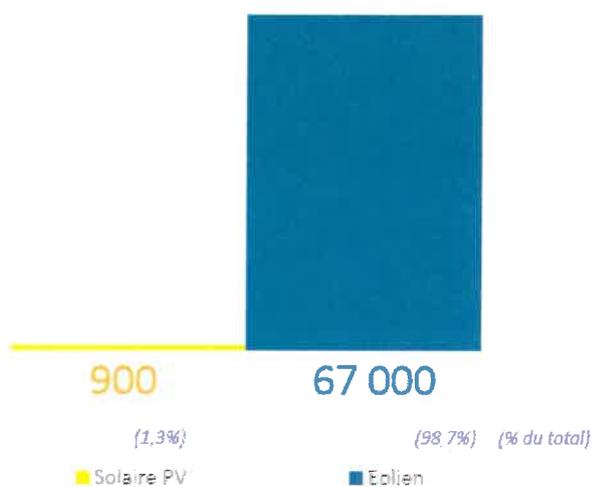
16

## Production renouvelable : électricité

Une électricité principalement éolienne



Production d'électricité (MWh)



Données de production : DRECAN - Atmo Normandie - Inventaire version 3.1.5 et Biomasse Normandie - version 1.0, données 2016

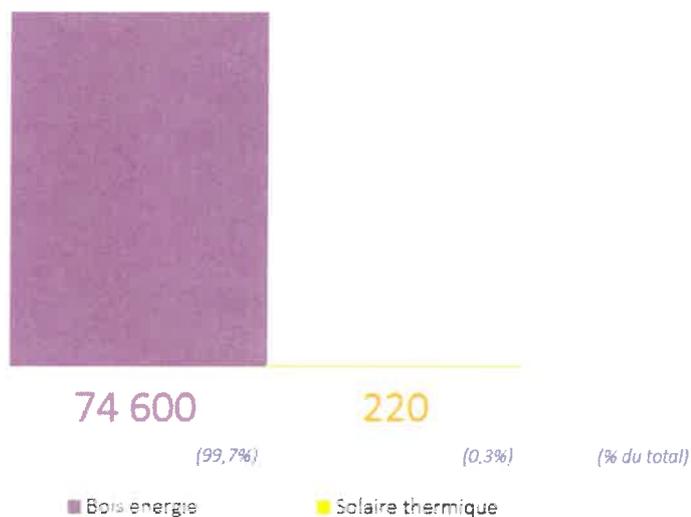
27

## Production renouvelable : chaleur

Une chaleur principalement issue du bois des ménages



Production de chaleur (MWh)



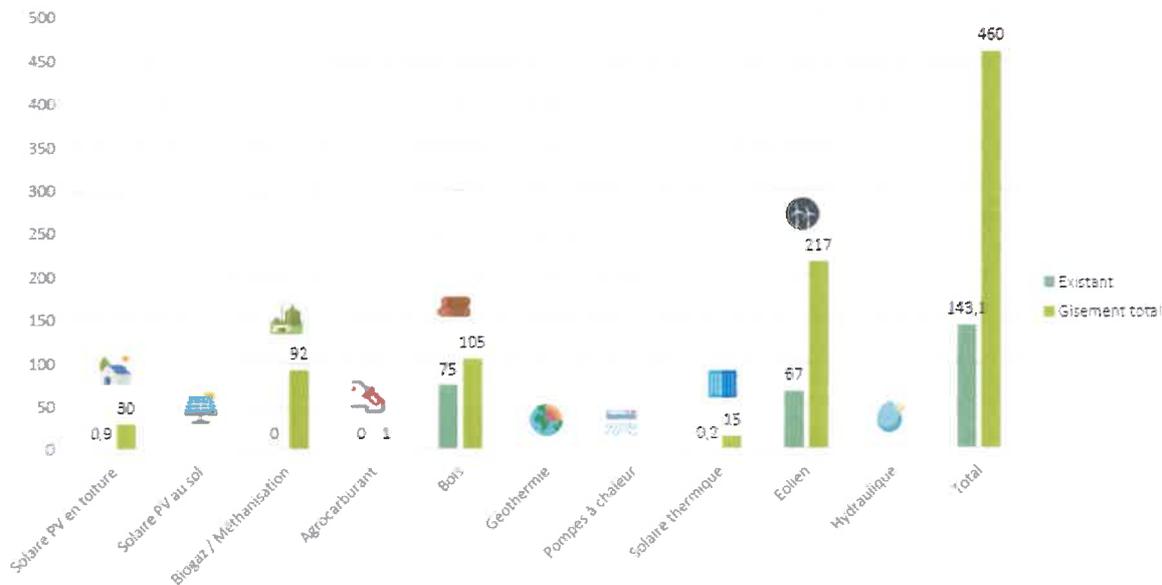
Données de production : DRECAN - Atmo Normandie - Inventaire version 3.1.5 et Biomasse Normandie - version 1.0, données 2016

28

# Energies renouvelables : Production et Potentiels



Un potentiel de production d'énergie renouvelable égal à 56 % des consommations actuelles (données en GWh/an)



Potentiel non estimés : Solaire PV au sol, méthanisation STEP et déchets, géothermie, pompes à chaleur

19

# Potentiels de développement



## Biomasse

105 GWh/an (38% de la consommation en chaleur actuelle)



## Géothermie

Potentiel non estimé



## Déchets

Le territoire n'est pas en charge du traitement des déchets



## Pompes à chaleur

Potentiel non estimé mais certain



## Agrocarburants

Potentiel de 1 GWh/an avec les résidus de culture



## Biogaz et méthanisation

Effluents d'élevage et résidus de culture : 92 GWh/an (36% de la consommation de carburant pour les transports)



## Hydraulique

Aucun potentiel



## Eolien

217 GWh/an (167% de la consommation d'électricité spécifique actuelle)



## Solaire thermique

15 GWh/an (46% des besoins actuels en eau chaude sanitaire)



## Solaire photovoltaïque

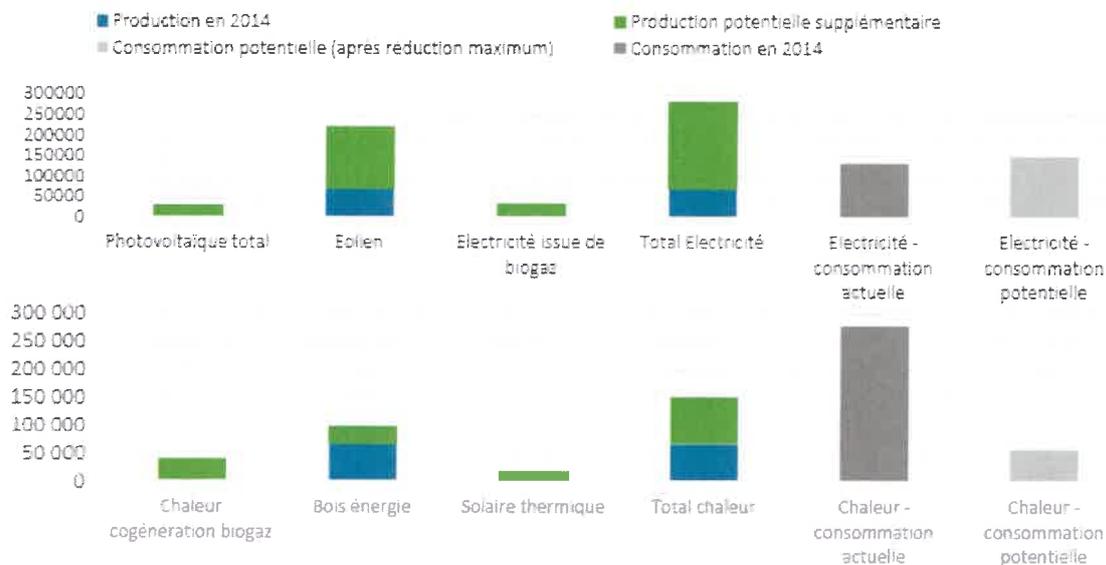
30 GWh/an (23% de la consommation d'électricité spécifique actuelle)

20

## Energies renouvelables : Consommations et Potentiels



Productions actuelle et potentielle d'électricité et de chaleur sur le territoire comparées avec la consommation (MWh)

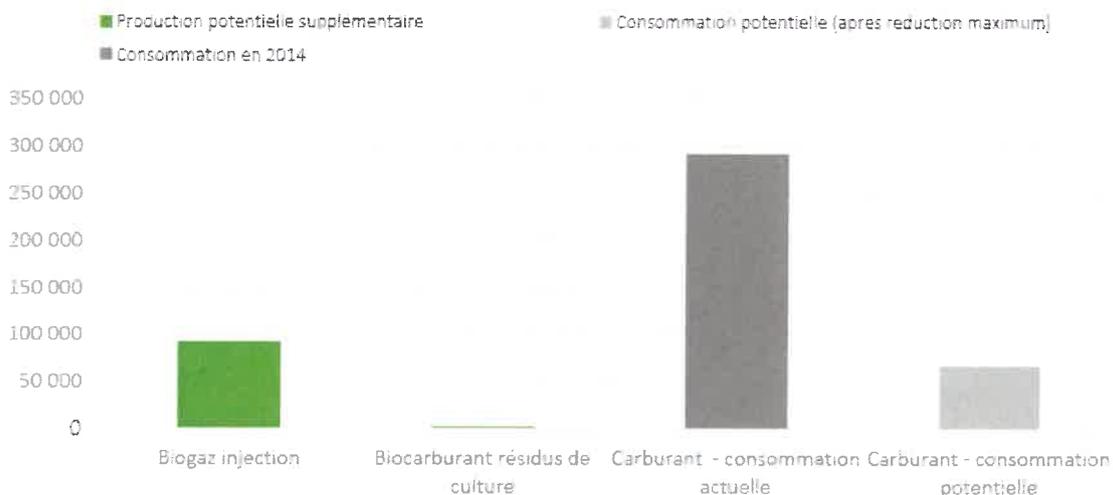


21

## Energies renouvelables : Production et Potentiels



Productions actuelle et potentielle de combustibles sur le territoire comparées avec la consommation (MWh)



22

# Production d'énergie locale et renouvelable



<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un fort potentiel éolien pour la production d'électricité dont une partie est déjà bien exploitée</li> <li>• Un recours important au bois énergie dans la consommation de chaleur domestique</li> <li>• Un fort potentiel en méthanisation (effluents d'élevage, résidus de culture, boues d'épuration, déchets de restauration collective)</li> <li>• Un potentiel solaire (photovoltaïque et thermique) non négligeable</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de potentiel hydraulique</li> <li>• Faible développement du solaire photovoltaïque et thermique</li> <li>• Géothermie non exploitée (PAC)</li> <li>• Une seule unité de méthanisation</li> <li>• Traitement des déchets à l'extérieur du territoire</li> <li>• Dépendance extérieure en approvisionnement de bois énergie (potentiel des forêts du territoire non suffisant)</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des revenus des agriculteurs par la valorisation des déchets agricoles, développement des cultures intermédiaires à vocation énergétique</li> <li>• Optimisation de la gestion des forêts pour maintenir un approvisionnement durable en bois énergie</li> <li>• Réduction de la dépendance énergétique du territoire à l'extérieur</li> <li>• Diminution de la facture énergétique</li> <li>• Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surexploitation des forêts</li> <li>• Augmentation du prix de l'électricité et des énergies fossiles</li> <li>• Baisse subie de l'approvisionnement en énergies fossiles</li> <li>• Rejet de projets par les citoyens par manque d'information et de communication</li> </ul>
<p><b>Enjeux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les énergies renouvelables électriques et thermiques et la production de biogaz</li> <li>• Assurer des débouchés locaux au biogaz produit (bioGNV, réseaux de chaleur...)</li> <li>• Optimiser et gérer durablement les forêts du territoire</li> <li>• Limiter les importations lointaines de bois énergie</li> <li>• Assurer des revenus supplémentaires aux agriculteurs</li> <li>• Informer et impliquer les citoyens dans les projets EnR</li> </ul>	

**Energies renouvelables :**



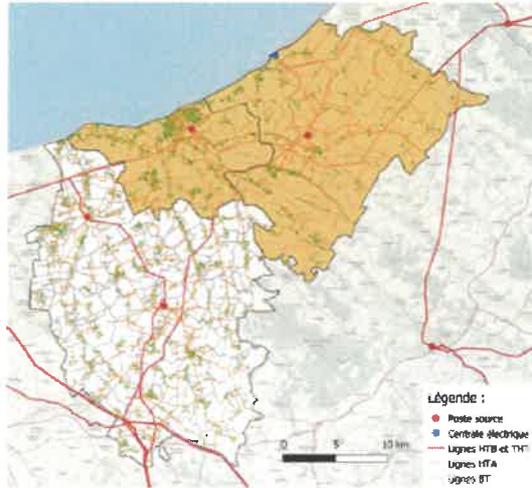
## Réseaux d'énergie

Réseaux d'électricité • Réseaux de gaz • Réseaux de chaleur

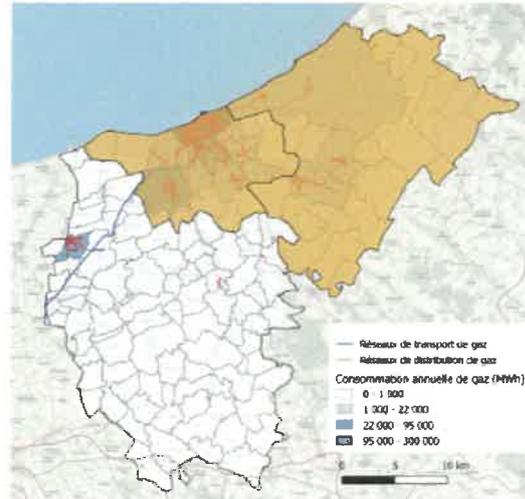
# Réseaux : électricité, gaz et chaleur



- Réseau électrique :
  - 2 postes sources sur le territoire
  - Capacité d'accueil restante pour les EnR : 21 MW



- Réseau de gaz :
  - Commune de Luneray bien desservie
  - Petits réseaux Antargaz à Longueville-sur-Scie et Saint-Ouen-du-Breuil



- Réseau de chaleur : Aucun réseau ni potentiel identifié

25



Émissions de gaz à effet de serre par type de gaz • Émissions de gaz à effet de serre par secteur • Évolution et scénario tendanciel

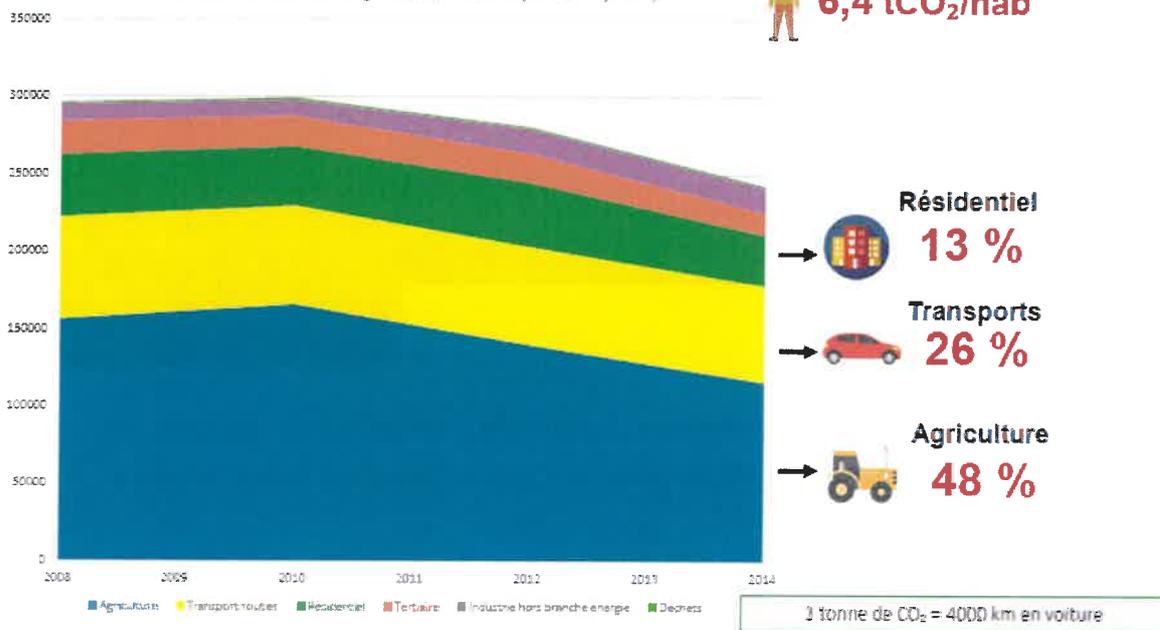
# Émissions de gaz à effet de serre



Evolution des émissions de gaz à effet de serre (tonnes éq. CO2)



**6,4 tCO<sub>2</sub>/hab**

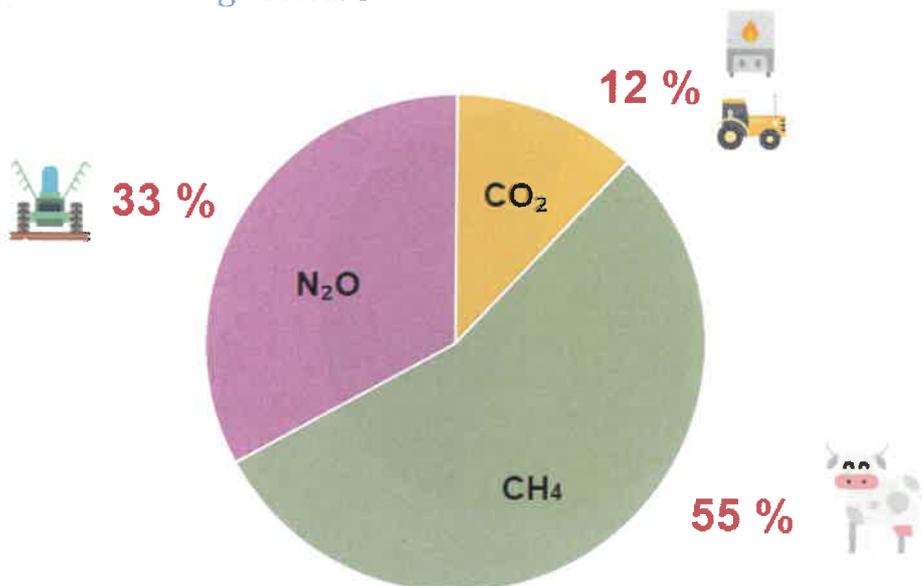


Données d'émissions de gaz à effet de serre : ORECAN - Atmo Normandie - Inventaire version 3.1.5 et Biomasse Normandie - version 1.0, données 2014; Graphiques : B&L évolution

# Émissions de gaz à effet de serre

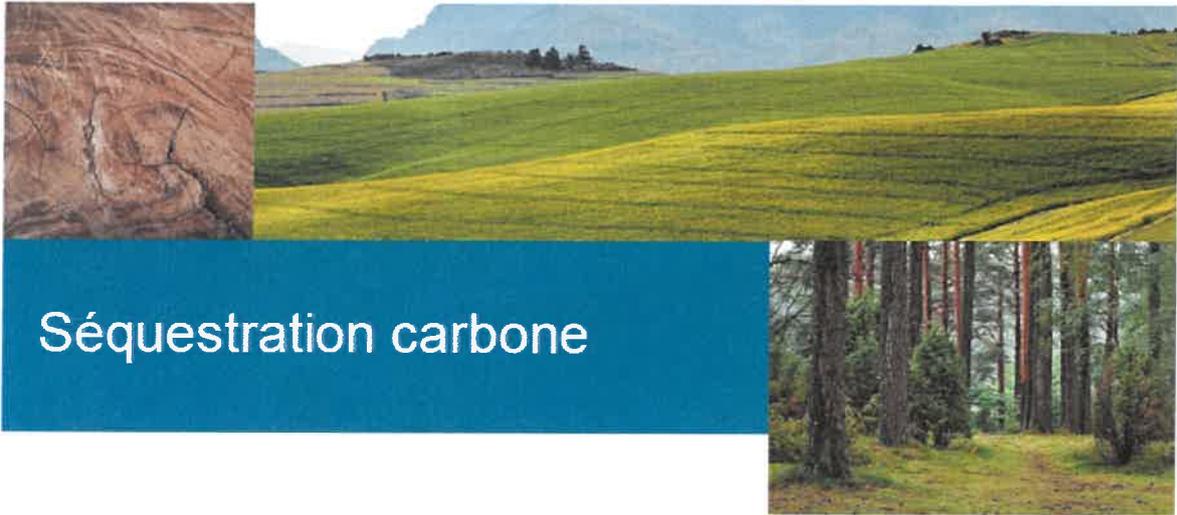


**Zoom sur : l'agriculture**



Emissions de GES du secteur agricole (2014)

Données d'émissions de gaz à effet de serre : ORECAN - Atmo Normandie - Inventaire version 3.1.5 et Biomasse Normandie - version 1.0, données 2014; Graphiques : B&L évolution

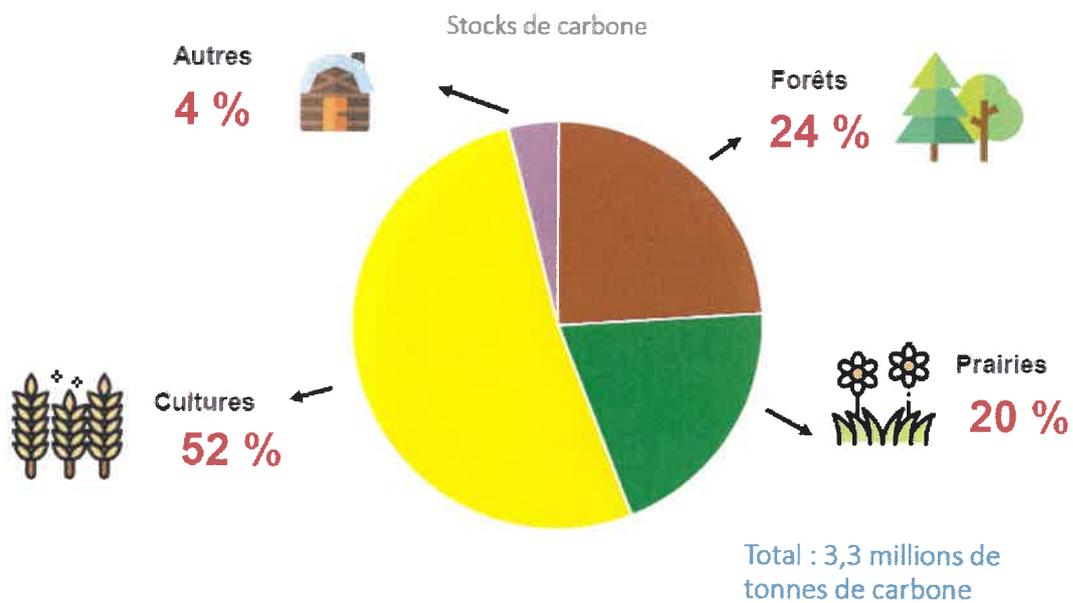


## Séquestration carbone



Stock de carbone dans les sols du territoire • Séquestration annuelle de CO<sub>2</sub> par les forêts • Artificialisation des sols • Émissions nettes de gaz à effet de serre

## Stock de carbone du territoire



Outil ALDO de l'ADEME ; Séquestration en France : Datalab (chiffres clés du climat, France et Monde, édition 2017) ; Usage des sols sur le territoire et en France : Corine Land Cover, données 2006 et 2012 ; Graphiques : B&L évolution

30

# Séquestration de carbone du territoire



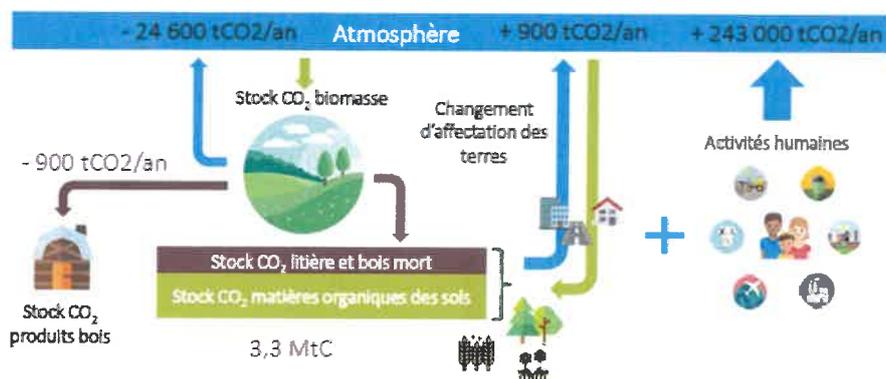
Outil ALDO de l'ADEME : Séquestration en France : DataLab (chiffres clés du climat, France et Monde, édition 2017) ; Usage des sols sur le territoire et en France : Corine Land Cover, données 2006 révisées et 2012 ; Graphiques : B&L évolution

31

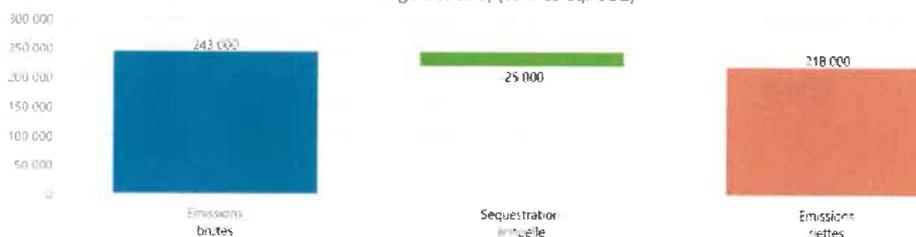
# Séquestration carbone



## Synthèse



Emissions de gaz à effet de serre nettes (en tenant compte de la séquestration forestière, du changement d'usage des sols) (tonnes eq. CO<sub>2</sub>)





# Émissions de polluants atmosphériques

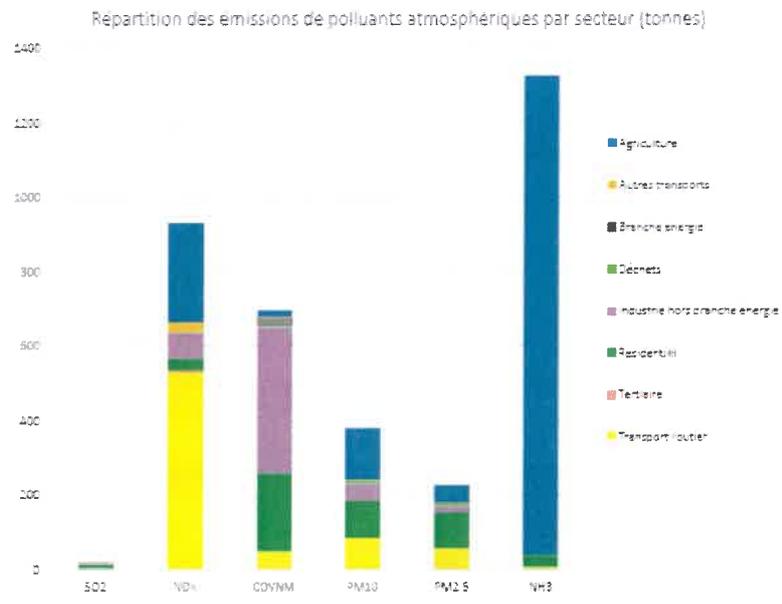
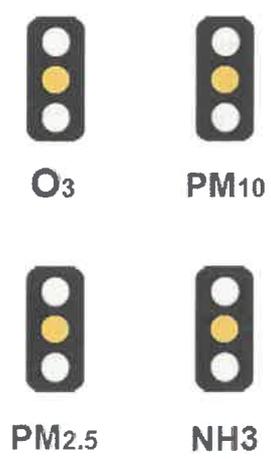


Qualité de l'air • Coût de la pollution • Pollution primaire : Émissions d'oxydes d'azote (NOx), de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), de particules en suspension (PM), de monoxyde de carbone (CO), de composés organiques volatils (COV) et d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) • Pollution de l'air photochimique • Pollution de l'air intérieur

## Émissions de polluants atmosphériques



Une qualité de l'air globalement bonne mais une vigilance à maintenir



Emissions des polluants atmosphériques : ORECAN - Atmo Normandie - Inventaire version 9.1.5 et Biomasse Normandie - version 1.0, données 2014 - Graphiques : B&L evolution

# Émissions de polluants atmosphériques



Coûts de l'inaction face à la pollution



Par habitant  
**1244 €/an**



Total  
**47 M€/an**

## Coûts économiques et financiers :

- baisse des rendements agricoles et forestiers,
- dégradation du bâti,
- dépenses de surveillance et de recherche,
- dégradation des écosystèmes et pertes de biodiversité,
- nuisances psychologiques,
- olfactives ou esthétiques.

## Coûts sanitaires :

- système de santé,
- absentéisme,
- perte de productivité,
- mortalité et morbidité.

Estimation à partir de l'évaluation du coût de la charge économique et financière de la mauvaise qualité de l'air pour la France faite par une commission d'enquête du Sénat (rapport n°510).

35



## Vulnérabilité et adaptation au changement climatique



Vulnérabilité économique • Vulnérabilité climatique • Coût de l'inaction •  
Exposition de la population aux risques climatiques

36

# Vulnérabilité climatique

Quel climat pour le Terroir de Caux en 2100 ?

Température moyenne



**+ 3,4°C**

Vagues de chaleur



**52 j/an**

(Moyenne 1976-2006 : 0)

Besoins de froid



**x 7**

Précipitations inégales



**+ 20 mm en hiver**

(Moyenne 1976-2005 : 232 mm)

**- 68 mm en été**

(Moyenne 1976-2005 : 184 mm)

Journées d'été

**+ 33 j/an**

(Moyenne 1976-2005 : 7)



**+ 10 j/an**

(Moyenne 1976-2005 : 0)

Nuits tropicales

Extractions pour Avalon du modèle CRM2014 - Aladin, scénario de référence et scénarios RCP8.5 (scénario de l'inaction à l'échelle internationale par la poursuite des tendances actuelles en termes d'émissions de gaz à effet de serre), issues de [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr). Période de référence : 1976 - 2005

37

## Coût de l'inaction



Coût de l'inaction face au changement climatique :

**5% du PIB**

Sur le territoire, cela pourrait représenter **61 M€/an** en 2050



Inondations à Auffay



Par habitant

**1630 €/an**

En 2050

Coût de l'inaction : Rapport de Sir Nicholas Stern, ancien chef économiste de la Banque mondiale | Hypothèses : Croissance économique de 0,5%/an et population identique en 2050 | Image : France 3 Régions

38

# Exposition de la population aux risques climatiques



*Le changement climatique peut rendre certains événements extrêmes météorologiques plus fréquents et/ou plus intenses.*

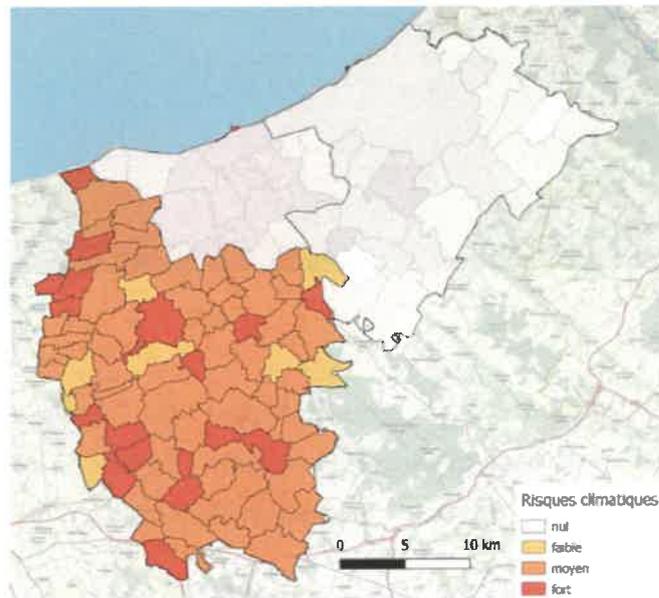
**Inondations**

**Feux de forêts**

**Tempêtes**

**Avalanches**

**Mouvements  
de terrain**



Risques climatiques : SDES-Oneric, d'après MTEC, DGPR, Gaspar, données 2014 et 2005 - Cartographie : B&L évolution

39

## PARTIE 2 : ENJEUX DU TERRITOIRE



BÂTIMENT ET HABITAT • MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS •  
AGRICULTURE ET CONSOMMATION • ÉCONOMIE LOCALE



# Agriculture



- Anticipation des conséquences du changement climatique
- Consommation d'énergie des engins
- Émissions de gaz à effet de serre
- Préservation des sols
- Production d'énergie

## Agriculture : enjeux

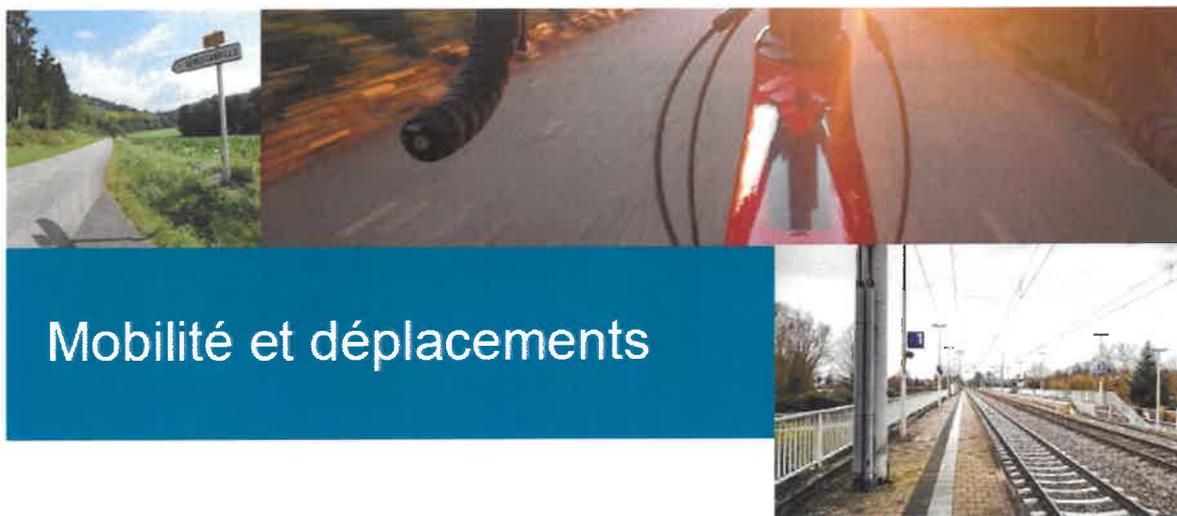
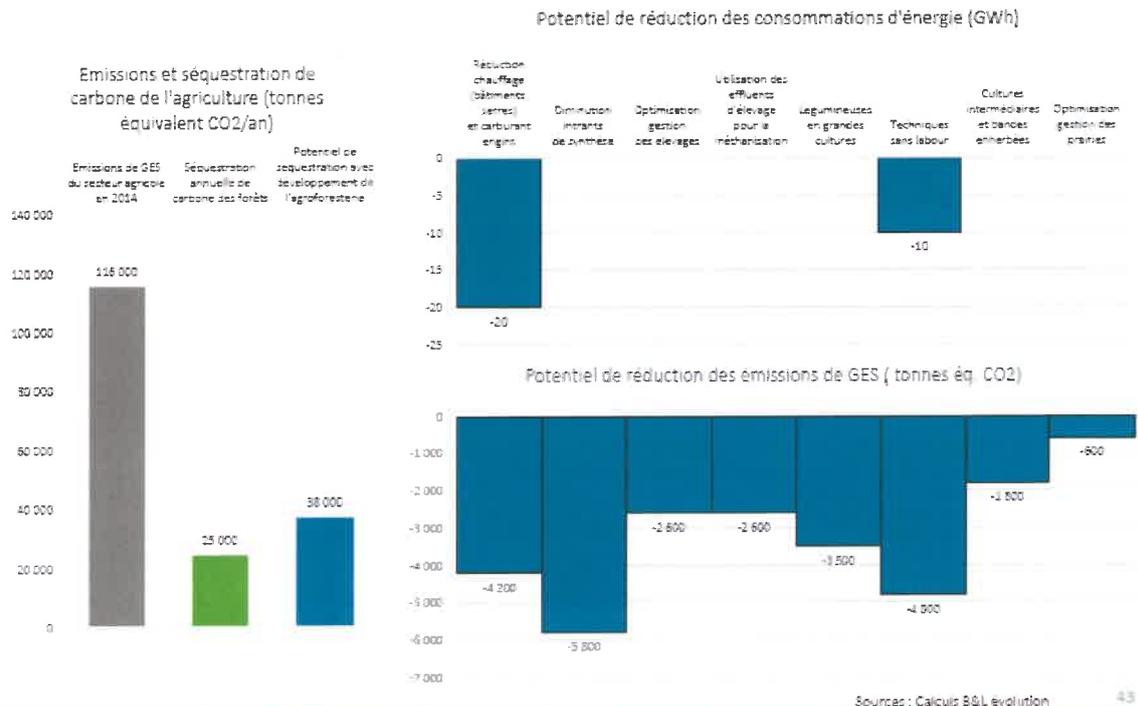


<p style="text-align: center;"><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un diagnostic réalisé par la chambre d'agriculture</li> <li>• Une certaine diversité d'activités agricoles : grandes cultures (céréales, lin...), polyculture et poly élevage, bovins à lait...</li> <li>• Des aides publiques pour une agriculture de proximité et respectueuse de l'environnement</li> <li>• Une grande partie des sols à forts potentiels agronomiques</li> <li>• Des Directives Nitrates régionales pour une bonne gestion de la fertilisation azotée</li> <li>• Des formations proposées en agro écologie, agriculture biologique, circuits courts et agrotourisme par la chambre d'agriculture</li> <li>• Des industries agroalimentaires locales</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des conditions climatiques locales propices aux maladies fongiques</li> <li>• Des grandes cultures céréalières peu résistantes aux aléas climatiques</li> <li>• Une forte dépendance aux marchés extérieurs et une absence de valorisation de la production locale par les industriels du territoire</li> <li>• Peu d'exploitations maraîchères</li> <li>• Une production biologique insuffisante pour répondre à la demande</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'autonomie alimentaire du territoire</li> <li>• Augmentation des revenus des agriculteurs : valorisation des déchets agricoles, développement des cultures intermédiaires à vocation énergétique</li> <li>• Augmentation de la séquestration de carbone dans les sols</li> <li>• Evolution des systèmes actuels (allongement des rotations...)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Variations climatiques entraînant une baisse des rendements</li> <li>• Baisse de la qualité des sols</li> <li>• Erosion des sols</li> <li>• Qualité de l'eau menacée par les nitrates issus d'engrais azotés</li> <li>• Augmentation des prix des engrais de synthèses</li> <li>• Concurrence entre l'eau pour l'usage agricole et l'eau potable</li> <li>• Dépendance accrue à l'irrigation</li> <li>• Artificialisation des sols</li> <li>• Surexploitation des forêts</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Enjeux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir des pratiques agricoles alternatives (diminution des intrants azotés et séquestration carbone)</li> <li>• Diminuer la consommation d'énergie due aux engins agricoles</li> <li>• Encourager une consommation locale</li> <li>• Anticiper les conséquences du changement climatique pour augmenter la résilience des cultures</li> <li>• Valoriser l'utilisation de la biomasse à usages autres qu'alimentaire (énergie, biomatériaux...)</li> </ul>	

**Agriculture :**

- 9% de la consommation d'énergie
- 48% des émissions de gaz à effet de serre

# Agriculture : Axes d'actions



## Mobilité et déplacements



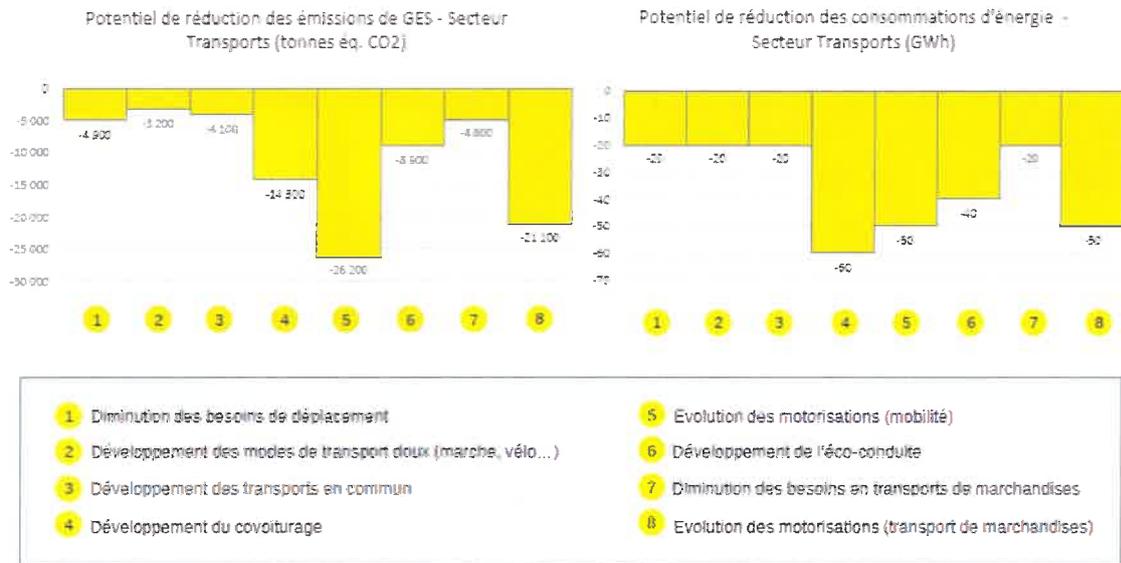
• Limiter les émissions de CO<sub>2</sub> • Réduire la pollution atmosphérique • Limiter le nombre de véhicules • Transport de marchandises

# Transports : enjeux



<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une ligne de train traversant le territoire selon un axe nord-sud</li> <li>• 2 voies cyclables majeurs sur le territoire</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Usage de la voiture prédominant</li> <li>• Le secteur du transport est entièrement dépendant des produits pétroliers</li> <li>• Pas de réseaux de transports en commun</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désencombrement des routes</li> <li>• Diminution de la pollution atmosphérique (gain pour la collectivité en termes de santé et d'entretien du patrimoine)</li> <li>• Redynamisation de centres bourgs avec une relocalisation d'emplois de commerces et services de proximité</li> <li>• Mobilité douce pour petits trajets (actifs travaillant dans leur communes, trajets quotidiens)</li> <li>• Production locale de carburants (bioGNV)</li> <li>• Développement des aires de covoiturage</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des prix des carburants pétroliers</li> <li>• Densification du trafic</li> <li>• Pollution de l'air</li> </ul>
<p><b>Enjeux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouveler le parc vers des véhicules particuliers et utilitaires à faible émission et faible consommation</li> <li>• Développer les circuits courts de marchandises avec une optimisation de la logistique de proximité</li> <li>• Développer l'intermodalité</li> <li>• Mutualiser les moyens de déplacements (par ex. covoiturage pour déplacements domicile-travail)</li> <li>• Développer des infrastructures pour les modes doux (marche, vélo)</li> <li>• Diminuer les besoins de déplacement</li> </ul>	<p><b>Transports :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 36% de la consommation d'énergie</li> <li>• 26% des émissions de gaz à effet de serre</li> </ul>

# Transports : Axes d'actions



Sources : Calculs B&L Evolution 49



## Bâtiment et habitat



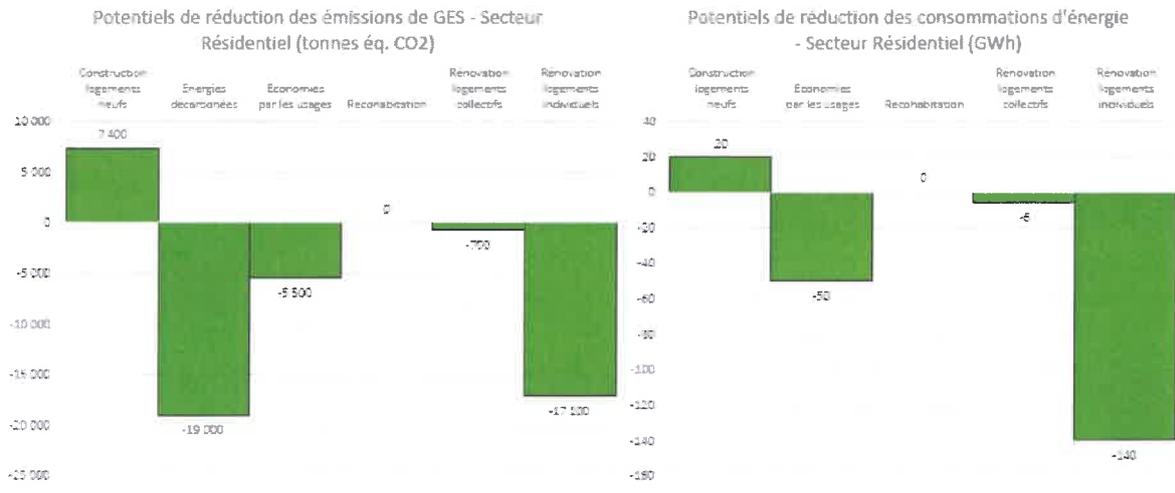
Rénovation thermique • Sources d'énergie fossiles • Pollution de l'air •  
 Consommation d'électricité hors chauffage • Construction neuve •  
 Adaptation aux changements climatiques • Précarité énergétique

## Bâtiment et habitat : enjeux



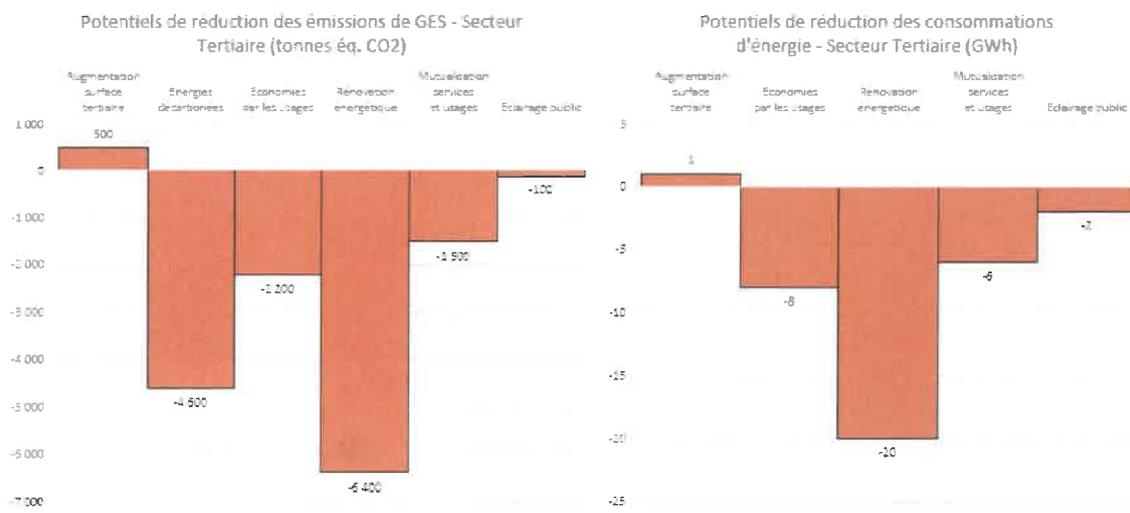
<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Part importante de l'énergie renouvelable « bois-énergie » dans la consommation énergétique du bâti</li> <li>Peu d'artificialisation des sols et croissance démographique faible</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>77 % des logements construits avant 1990 avec des indices de performance énergétique faibles</li> <li>20% de la consommation d'énergie du résidentiel et 23% de celle du tertiaire provient de la combustion de fioul</li> <li>Le bâtiment est en grande partie responsable de l'émission de certains polluants atmosphériques (PM2.5, PM10, COVNM)</li> <li>Une faible exploitation des ressources solaires et géothermiques</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution de la dépendance aux combustibles fossiles</li> <li>Réduction de la facture énergétique</li> <li>Production locale d'électricité, de chaleur, de froid</li> <li>Anticipation des conséquences du changement climatique</li> <li>Rénover les logements vacants pour redynamiser les centres bourgs et limiter l'urbanisation</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la consommation d'électricité pour la production de froid</li> <li>Augmentation des risques naturels</li> <li>Bâtiments récents non adaptés à des vagues de chaleur</li> </ul>
<p><b>Enjeux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter la pollution atmosphérique due aux logements (chauffage au bois dans de mauvaises conditions et fioul)</li> <li>Rénover les logements</li> <li>Lutter contre la précarité énergétique</li> <li>Remplacer les énergies fossiles (gaz et fioul) par des énergies propres</li> <li>Limiter l'artificialisation des sols</li> <li>Densifier l'aménagement de l'espace</li> <li>Diminution de la demande en électricité spécifique (liée aux usages)</li> <li>Améliorer la performance énergétique du secteur tertiaire</li> <li>Adapter les bâtiments aux conséquences du changement climatique</li> </ul>	
<p><b>Logements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>39% de la consommation d'énergie</li> <li>14% des émissions de gaz à effet de serre</li> </ul> <p><b>Secteur tertiaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>8% de la consommation d'énergie</li> <li>6% des émissions de gaz à effet de serre</li> </ul>	

# Habitat : Axes d'actions



Sources : Calculs B&L évolution 49

# Tertiaire : Axes d'actions



Sources : Calculs B&L évolution 50



## Économie locale



Industrie • Entreprises • Artisanat • Tourisme • Déchets

51

## Economie



### Atouts

- Un territoire bien maillé en équipements et services
- Des paysages et un patrimoine naturel remarquable
- Tourisme propice aux modes de transports doux (marche, vélo)
- De grandes voies cyclables développées
- Des offres de services et d'aides financières de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en matière de développement durable

### Faiblesses

- Une majorité de très petites entreprises plus difficiles à impliquer

### Opportunités

- Réinvestissement local de la richesse et création d'emplois non délocalisables (filières locales : alimentaire, énergie, matériaux)
- Économie recentrée sur des filières artisanales locales et des commerces de proximité
- Valorisation des employeurs du territoire par leur bonnes pratiques en matière de consommation d'énergie ou de respect de l'environnement
- Diminution des coûts de traitement des déchets par la réduction des déchets à la source

### Menaces

- Délocalisation des emplois
- Précarisation des emplois
- Disparition des entreprises artisanales

### Enjeux

- Former les artisans : rénovation, construction biomatériaux, installation énergie renouvelable...
- Engager les entreprises du commerce dans une maîtrise de l'usage des systèmes réfrigérants (climatisation et réfrigérateurs dans la distribution alimentaire)
- Valoriser les friches industrielles (développement des énergies renouvelables par ex.)
- Favoriser l'économie circulaire
- Limiter l'artificialisation des sols des zones d'activité industrielle et commerciales
- Orienter le mix énergétique de l'industrie vers des énergies moins carbonées, optimiser les process énergétiques, valoriser la chaleur fatale...

### Secteur industriel :

- 8% de la consommation d'énergie
- 7% des émissions de gaz à effet de serre

### Déchets :

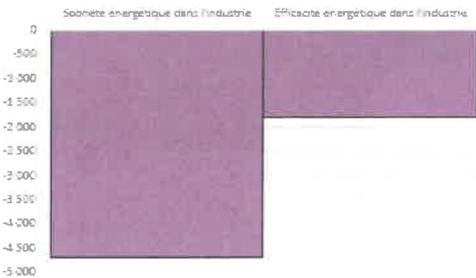
- 0,4% des émissions de gaz à effet de serre

# Industrie : Axes d'actions

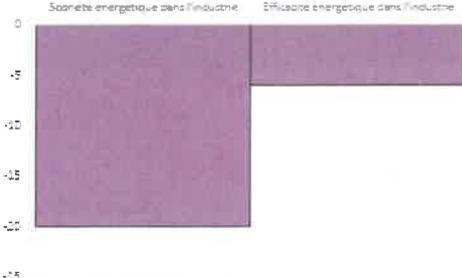


Le potentiel de réduction du secteur industriel est à déterminer au cas par cas, en coopération avec les acteurs économiques. Les graphiques suivants présentent des ordres de grandeurs variables à l'échelle nationale.

Potentiel de réduction des émissions de GES - Secteur Industrie (tonnes éq. CO2)



Potentiel de réduction des consommations d'énergie - Secteur Industrie (GWh)









## AXE 1 : AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE TOUT EN FAVORISANT L'ECONOMIE, L'HABITAT ET LE TOURISME

### Fiche Action N°1.1 : Changement de chauffage de l'école – Biville-la-Baignarde

<b>Pilote de l'action</b>	<b>Commune de Biville-la-Baignarde</b>
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme
	Le projet vise à améliorer la capacité énergétique de l'école en termes de consommation d'énergie. Il participe à la résilience du territoire.
<b>Date de signature</b>	[2021]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Le projet permet de changer le chauffage de l'école et améliore le réseau.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Améliorer la performance énergétique du territoire</li> <li>● Réduire les consommations d'énergie</li> <li>● Offrir un espace de qualité pour les enfants de l'école</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune de Biville-la-Baignarde ]
	[Etat / Commune de Biville-la-Baignarde]
<b>Budget global</b>	[29 377, 42 € HTC]

<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<p><b>[financeurs, modalités]</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat ; DSIL Rénovation énergétique ; 60 % sollicité</li> <li>- Etat ; DETR ; 20%</li> <li>- Commune de Biville-la-Baignarde; 20%</li> </ul>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	Etat/DSII Rénovation Énergétique	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			17 626,45 €	60%
ex : XY-phase 1	Etat ; DETR	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			5 875,48€	20%

## Fiche Action N°1.2 : Remplacement des portes et fenêtres – Brachy

<b>Pilote de l'action</b>	Commune de Brachy
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme
	Le projet vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux afin de réduire les consommations d'énergie. Le projet participe à améliorer la résilience énergétique du territoire.
<b>Date de signature</b>	[2021]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2021]
<b>Description générale</b>	Le projet vise à remplacer les portes et les fenêtres de l'espace de la Saône sur la commune de Brachy.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Améliorer la résilience énergétique des bâtiments communaux</li> <li>● Limiter les consommations d'énergie</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune de Brachy]
	[Etat / Commune de Brachy]
<b>Budget global</b>	[17 755 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
--------------------------------	--

### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<b>[financeurs, modalités]</b> - Etat; DSIL ; 50 % - Etat; DETR ; 20%					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	Etat/DSIL	[2021]			8 877,50 €	50%
ex : XY-phase 1	ETAT ; DETR	[2021]			3 551 €	20%

## Fiche Action N°1.3 : Réaménagement vestiaires terrain de foot - GUEURES

<b>Pilote de l'action</b>	GUEURES
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<b>Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme</b>
	Réduction des consommations énergétiques
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2021 - 2022
<b>Description générale</b>	Réaménagement des vestiaires du terrain de foot de la commune afin d'améliorer les performances énergétiques.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire les consommations d'énergie et d'eau</li> <li>● Améliorer le confort des occupants</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	GUEURES
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	46 279,88 € HT [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<b>[financeurs, modalités]</b>					
	- Etat ; DETR ; 30%					
	- Département ; Demande en cours ; 20%					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	Etat/DETR	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			13 883,96€	30%
ex : XY-phase 1	Département	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			9255,97€	20%
ex : YY-phase 2	Commune de Gueures	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			23 139,95 €	50 %

## Fiche Action N°1.4 : Rénovation salle d'activité – Longueil

<b>Pilote de l'action</b>	Commune de Longueil
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<b>Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme</b>
	Réduction des consommations d'énergie
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en œuvre</b>	2021-2022
<b>Description générale</b>	Rénovation de la façade ouest de la salle d'activité.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction des consommations d'énergie</li> <li>● Améliorer le confort des occupants</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	LONGUEIL
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	5 549,54 € HT [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
--------------------------------	--

### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<b>Financeurs, modalités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat ; DSIL ; 25%</li> <li>- Etat ; DETR ; 30%</li> </ul>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>ex : XX-phase 1</i>	Etat ; DSIL	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			1 387,38€	25%
<i>ex : XY-phase 1</i>	Etat ; DETR	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			1 664,86 €	30%

## Fiche Action N°1.5 : Rénovation énergétique Mairie – Longueil

<b>Pilote de l'action</b>	Commune de Longueil
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<b>Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme</b>
	Réduire les consommations énergétiques
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en œuvre</b>	2021-2022
<b>Description générale</b>	Rénovation de la mairie.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire les consommations d'énergie</li> <li>● Améliorer le confort des occupants</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	LONGUEIL
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	27 289,78 € HT [Montant € TTC]

<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<b>Financeurs, modalités :</b>					
	- État ; DSIL RT ; 24.99%					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	Etat ; DSIL RT	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			6 819,44 €	24,99%

## Fiche Action N°1.6 : Réhabilitation de l'ancien hôtel/café/épicerie en 5 logements locatifs – Saint-Maclou-de-Folleville

<b>Pilote de l'action</b>	<b>Commune de Saint-Maclou-de-Folleville</b>
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme
	Le projet vise à réhabiliter des bâtiments commerçants en logements locatifs ce que permet de limiter l'urbanisation consommatrice d'espaces et d'améliorer la performance énergétique des bâtiments. Le projet permet de renforcer l'attractivité du centre-bourg en proposant des logements de qualité.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2020]- [2022]
<b>Description générale</b>	<p>Le projet a débuté en 2020 avec le rachat de l'ancien hôtel/café/épicerie par la commune de Saint-Maclou-de-Folleville. La bâtisse, d'une superficie de 276 m<sup>2</sup> sera transformée en 5 logements dont 4 adaptés aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes vieillissantes. Le détail prévisionnel des logements est prévu ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au rez-de-chaussée, deux logements avec une chambre d'une superficie de 52 m<sup>2</sup> chacun,</li> <li>• au 1<sup>er</sup> étage, un logement avec deux chambres d'une superficie de 64 m<sup>2</sup> et un autre logement avec une chambre d'une superficie de 41 m<sup>2</sup>. Ces deux logements seront accessibles de pleins pied par une passerelle,</li> <li>• au 2<sup>e</sup> étage, un logement avec deux chambres d'une superficie de 75 m<sup>2</sup> accessible par un escalier.</li> </ul> <p>Le village contient une gare sur la ligne Rouen/Dieppe ce qui rend la commune attractive. La conversion de la bâtisse en logements locatifs va donner une valeur ajoutée au centre du village avec la proximité de la mairie et de l'église.</p>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Limiter l'urbanisation consommatrice d'espaces</li> <li>● Dynamiser le territoire et favoriser l'habitat</li> <li>● Renforcer le centre-bourg et son offre de logements</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune de Saint-Maclou-de-Folleville] [Etat / Département / Commune de Saint-Maclou-de-Folleville]
<b>Budget global</b>	[613 500 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

#### Plan prévisionnel de financement

*Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.*

<b>Plan de financement</b>	<b>Financeurs, modalités :</b> - Etat ; DSIL ; 25% - Département ; type de subvention demandée ; 7,82 % sollicité - Commune de Saint-Maclou-de-Folleville ; 62,18 %
----------------------------	--

Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>ex : XX-phase 1</i>	<i>Etat/DSIL</i>	[2021]			153 375 €	25%
<i>ex : XY-phase 1</i>	<i>Département</i>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			48 000 €	7,82 %
<i>ex : YY-phase 2</i>	<i>Département</i>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			381 450 €	62,18 %

## Fiche Action N°1.7 : Rénovation de la salle des fêtes – Saint Honoré

<b>Pilote de l'action</b>	SAINT-HONORÉ
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme
	Réduire l'impact environnemental et énergétique du bâtiment
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2021
<b>Description générale</b>	Isolation des murs extérieurs et intérieurs, remplacement des fenêtres, isolation de la toiture par des bacs acier isolés, remplacement des convecteurs.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire les consommations d'énergies</li> <li>● Améliorer le confort des occupants</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Nom de la Collectivité Pilote]
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en oeuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	88 626,00 € [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	Etat/DETR	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			26 587,80 €	30%
ex : XY-phase 1	DSIL	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			22 156,50 €	25%
ex : YY-phase 2	Département	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			22 156,6 €	25%

## Fiche Action N°1.8 : Remplacement de la pompe à chaleur de la mairie – Torcy le Petit

<b>Pilote de l'action</b>	TORCY LE PETIT
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<b>Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme</b>
	Réduction des consommations d'énergies Amélioration des performances et du confort
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2021
<b>Description générale</b>	Remplacement de la pompe à chaleur eau/eau existante et hors service pour l'installation d'un système de chauffage plus performant, composé d'une pompe à chaleur air/eau qui permettront d'alimenter la mairie, un logement communal et deux salles de classes.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction des consommations d'énergies</li> <li>● Amélioration des performances et du confort pour les occupants</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	TORCY LE PETIT
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en oeuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	30 352,27 € HT [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<b>Financeurs, modalités :</b> - ETAT ; DETR ; 40% - DEPARTMEENT ; 17,2%					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XY -phase 1	ETAT/DETR	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			12 140,91€	40%
ex : YY -phase 2	Département	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			5216,79€	17,2%

## Fiche action N°1.9 : Zone d'activités de Bacqueville-en-Caux

<b>Pilote de l'action</b>	[Communauté de communes Terroir de Caux]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<b>Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme</b>
	Promouvoir une économie locale
<b>Date de signature</b>	[13/04/2021]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[24/02/2021]- [30/06/2021]
<b>Description générale</b>	La Communauté de communes Terroir de Caux étant propriétaire des Zones d'Activités présentes sur son territoire, elle a à sa charge leur aménagement et leur réfection. La Zone d'Activités de Bacqueville-en-Caux compte parmi les plus denses du territoire. Celle-ci est divisée en trois parties, la zone concernée par les travaux étant celle comptant le plus d'entreprises. En plus d'une voirie vieillissante qui nécessite d'être rehaussée, les écoulements d'eau posent de nombreuses difficultés, d'où la nécessité de refaire les bordures et les caniveaux. A cela s'ajoute l'absence de parking poids-lourds, créant des stationnements anarchique le long de la voirie voire au niveau des entrées des entreprises. Pour y remédier, nous souhaitons créer 3 zones de stationnement.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Faciliter l'accès de la Zone d'Activités aux poids</li> <li>● Sécuriser la desserte des poids lourds</li> <li>● Sécuriser la voirie</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Communauté de communes Terroir de Caux]
	[Etat / Département . Communauté de communes Terroir de Caux]

<b>Budget global</b>	[68 389 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	Pas d'appel à projet
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

#### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<b>Financeurs, modalités :</b> - État ; DETR ; 14,81% - Département / 20 % sollicité - Communauté de communes Terroir de Caux ; 40 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XY -phase 1	Etat/DETR	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			10 129,90 €	14,81 %

<i>ex : YY -phase 2</i>	Département	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			13 677 €	40 %
<i>ex : ZZ -phase 2</i>	Communauté de communes Terroir de Caux				27 358 €	40 %

## Fiche action N°1.10 : Réfection de la Zone d'Activités de Longueil

<b>Pilote de l'action</b>	[Communauté de communes Terroir de Caux]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme
	Participer au développement économique local et l'attractivité du territoire tout en aménagement durablement l'espace par une perméabilisation des sols afin de canaliser les eaux pluviales.
<b>Date de signature</b>	[13/04/2021]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[24/02/2021]- [31/07/2021]
<b>Description générale</b>	<p>[La Communauté de communes Terroir de Caux étant propriétaire des Zones d'Activités présentes sur son territoire, elle a à sa charge leur aménagement et leur réfection. La Zone d'Activités de Longueil se situe sur un axe de communication stratégique qui plus est très visible. Aujourd'hui vieillissante, il apparait nécessaire de la rendre attractive et de réaliser des aménagements en adéquation avec les attentes des entreprises qu'elle accueille.</p> <p>Pour se faire, nous devons refaire l'ensemble de la voirie ainsi que créer de nouvelles bordures, caniveaux et zone d'enherbement en vue de canaliser les eaux pluviales.]</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réfection de la voirie</li> <li>● Renforcer l'attractivité de la zone d'activités, située sur un axe de communication stratégique</li> <li>● Améliorer la gestion des eaux pluviales autour de la zone</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Communauté de communes Terroir de Caux]
	[Etat / Département / Communauté de communes Terroir de Caux]

<b>Budget global</b>	[69 015 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

#### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<b>Financeurs, modalités :</b> - État ; DETR ; 15,17% - Département ; type de subvention demandé ; 20 % sollicité - Communauté de communes Terroir de Caux ; 40 % sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	Etat/DETR	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			10 473 €	15,17%

<i>ex : YY -phase 2</i>	<i>Département</i>	<i>[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]</i>			<i>13 803 €</i>	<i>20 %</i>
<i>ex : ZZ -phase 2</i>	<i>Communauté de communes Terroir de Caux</i>				<i>27 606 €</i>	<i>40 %</i>

## Fiche action N°1.11 : Salle polyvalente – Varneville-Bretteville

<b>Pilote de l'action</b>	VAL DE SCIE
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 1 : <b>Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme</b>
	Réduire l'impact environnementale et énergétique du bâtiment
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2021
<b>Description générale</b>	Rénovation énergétique chauffage, isolation, éclairage
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire les consommations d'énergies</li> <li>● Améliorer le confort des occupants</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	VAL DE SCIE
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	30 145,38 € HT [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<b>Financiers, modalités :</b>					
	- ETAT ; DETR ; 30%					
	- Département ; 20%					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	Etat/DSIL	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			9 043,61 €	30%
ex : YY-phase 2	Département	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			6 029,08 €	20%

## **AXE 2 : RENFORCER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

### **Fiche Action N°2.1 : Entre deux rives -Séquence 3 (phase I) - Longueil**

<b>Pilote de l'action</b>	Commune de Longueil
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 3 : Développer une mobilité durable, douce et adaptée au territoire
	Inciter l'utilisation de mode de déplacement plus respectueux de l'environnement (la marche, le vélo, etc.) tout en valorisant le patrimoine
<b>Date de signature</b>	13/04/2021
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2021-2023
<b>Description générale</b>	<p>Le projet « entre deux rives » s'inscrit dans une démarche globale visant à favoriser les modes de déplacements doux et le patrimoine bâti et naturel au sein du village de Longueil. 6 séquences étaient prévues dans le projet initié en 2016. En 2017, les séquences 2 et la séquence 4 du projet ont été réalisées. En 2020/21 les séquences 1 et 2bis ont été réalisées. Deux séquences restantes sont prévues entre 2021 et 2022 (séquence 3 et 5).</p> <p>La séquence 3 (phase 1) a pour but dans un premier temps d'éviter l'intrusion dans l'ancien terrain de foot. La création d'une marre, l'élargissement des noues, la désartificialisation des sols, les cheminements doux, la clôture permettant l'éco pâturage.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Valoriser le patrimoine existant</li> <li>● Inciter le recours à des modes de transports plus responsable</li> <li>● Promouvoir le territoire</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	LONGUEIL

	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	92 990.00 € (HT)
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

#### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ETAT ; DSIL ; 40%</li> <li>- Département ; 32.26%</li> </ul>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	Etat / DSIL	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			37 196.00 €	40%
ex : XY-phase 1	Département	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			30 000 €	32.26%

## AXE 4 : PROMOUVOIR UN TERRITOIRE RURAL VIVANT ET SOLIDAIRE QUI REpond AUX BESOINS DE SA POPULATION

### **Fiche Action N°4.1: Terrain de football – ANNEVILLE SUR SCIE**

<b>Pilote de l'action</b>	Mairie ANNEVILLE SUR SCIE
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<b>Axe 4 : Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population</b>
	Contribution à la TE
<b>Date de signature</b>	12/02/2021
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2021-2022
<b>Description générale</b>	La commune ne disposant que d'un terrain de football communal, il est indispensable de diversifier l'offre sportive proposé aux jeunes du territoire. La construction d'une zone multisports permettra alors la pratique ou la découverte du handball, du basketball et du volleyball et répondra à une forte demande de la population.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Enrichir l'offre sportive de la commune</li> <li>● Encadrer et sécuriser la pratique sportive</li> <li>● Dynamiser le territoire</li> <li>● Promouvoir la pratique sportive</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Anneville Sur Scie
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	54 759,60 € HT

<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

Plan de financement	[financeurs, modalités] - État ; DETR ; 30%					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	Etat/DETR	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]		54 759,60 €	16 427,88 €	30%

## Fiche Action N°4.2 : Construction équipement multisport de Sainte Foy

<b>Pilote de l'action</b>	[Communauté de communes Terroir de Caux]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population
	La construction du complexe multisport offre un service sur le territoire et améliore les équipements anciens et vétustes pour une salle multisport de meilleure qualité à la fois pour la pratique sportive mais aussi énergétiquement.
<b>Date de signature</b>	20/04/2021
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[01/04/2021]- [26/01/2022]
<b>Description générale</b>	Le complexe multisport actuel datant des années 1980, est vétuste. Les terrains de tennis extérieurs sont inutilisables et ne répondent plus aux besoins de la population. La Communauté de communes souhaite maintenir une bonne répartition des équipements sur l'ensemble du territoire. Ainsi, Terroir de Caux construit une nouvelle salle multisport capable d'accueillir la pratique des sports de raquette. La salle sera dotée de vestiaires et de chauffage et permettra la pratique du tennis, du badminton, du Tennis de Table et aussi du squash avec une salle dédiée. Un terrain de tennis extérieur sera aménagé ainsi qu'une aire de jeux multisport qui servira aux centres aérés, écoles, habitants des villages limitrophes et aux activités ludisports.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcer l'offre sportive sur le territoire</li> <li>● Proposer une offre sportive qui corresponde aux besoins des populations</li> <li>● Améliorer la capacité énergétique des bâtiments</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Communauté de communes Terroir de Caux]
	Région / Département / Etat / Autre: ANS / Autofinancement maître d'ouvrage

<b>Budget global</b>	[1 373 074.40 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	Pas d'appel à projet
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

#### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<b>[financeurs, modalités]</b> - Région; type de subvention demandée ; 18.03 % sollicité - Département; type de subvention demandée ; 18.58 % sollicité - Etat ; DSIL ; 20 % sollicité - Autre ANS ; type de subvention demandée ; 9.29 % sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
	Région	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			247 500 €	18,03 %

	Département	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			255 100 €	18,58 %
	Etat- DSIL	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			274 614.88 €	20 %
	Autre : ANS				127 550 €	9.29 %

## Fiche Action N°4.3 : Construction bâtiment technique – La Chapelle du Bourgay

<b>Pilote de l'action</b>	Commune de la Chapelle du Bourgay
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population
	Le projet vise à créer un bâtiment technique pour répondre aux besoins de la commune.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2021]
<b>Description générale</b>	Le projet prévoit la construction d'un bâtiment technique afin de stocker le matériel technique et les archives communales.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Améliorer les équipements communaux</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune de La Chapelle du Bourgay]
	[Etat / La Chapelle du Bourgay]
<b>Budget global</b>	[33 222,57 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
--------------------------------	--

### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<b>Financeurs, modalités :</b> - État ; DSIL ; 25 % sollicité - État ; DETR ; 30 % sollicité - Département ; 25 % sollicité - Commune de La Chapelle de Bourgay ; 20 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	Etat/DSIL	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			8 305,64 €	25%
ex : XY -phase 1	Etat/ DETR	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			9 966,77 €	30 %
ex : YY -phase 2	Département	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			8 305,64 €	25 %
ex : ZZ -phase 2	Commune la Chapelle du Bourgay				6 911,52 €	20 %

## Fiche Action N°4.4 : Création d'un city stade - Luneray

<b>Pilote de l'action</b>	LUNERAY
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 4 : <b>Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population</b>
	Contribution à la TE
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2021
<b>Description générale</b>	Création d'un city stade afin de répondre aux attentes des jeunes désireux de se retrouver dans un lieu convivial permettant la pratique de différents sports.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Permettre l'accès au sport</li> <li>● Garantir la sécurité des utilisateurs</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	LUNERAY
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en oeuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	68 553,80 € HT [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<b>[financeurs, modalités]</b> - ETAT ; DETR ; 30% - Département ; 25% - Agence national du sport ; 25%					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	Etat/DETRL	2021			20 566,14 €	30%
ex : XY-phase 1	Région/CPER	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]				
ex : YY-phase 2	Département	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			17 138 €	25%

## Fiche Action N°4.5 : Travaux de mise aux normes des bâtiments communaux – Luneray

<b>Pilote de l'action</b>	Commune de Luneray
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population
	Le projet vise à offrir des équipements communaux de qualité pour les administrés et la population.
<b>Date de signature</b>	[2021]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Le projet prévoit des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité et la sécurité des bâtiments communaux.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Offrir des équipements communaux de qualité qui répondent aux normes</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune de Luneray]
	[Etat / Commune de Luneray]
<b>Budget global</b>	[16 376,92 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
--------------------------------	--

### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<b>[financeurs, modalités]</b> - Etat; DSIL ; 50% sollicité - Commune de Luneray ; 50 % sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	Etat/DSIL	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			8 188,46 €	50%
ex : XY-phase 1	Commune de Luneray	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			8 188,46 €	50%

## Fiche action N°4.6 : Acquisition d'un espace ludique et pédagogique – Montreuil-en-Caux

<b>Pilote de l'action</b>	[Commune de Montreuil-en-Caux]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population
	Le projet répond à la demande des habitants d'avoir des infrastructures dédiées aux enfants sur le territoire. Le projet vise à créer une politique communautaire en faveur de la jeunesse ainsi que des espaces de loisirs.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2021]
<b>Description générale</b>	La commune prévoit l'acquisition d'un terrain ludique et pédagogique, multisports pour les habitants et les enfants du territoire. De même, des jeux à ressorts et une structure de jeux pour enfants seront installés afin de créer un véritable espace de détente et de loisirs.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Créer une politique communautaire en faveur de la jeunesse</li> <li>● Renforcer l'offre d'équipements de loisirs</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune de Montreuil-en-Caux]
	[Etat / Département / Commune de Montreuil-en-Caux]
<b>Budget global</b>	[45 269 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<p><b>[financeurs, modalités]</b></p> <p>- Etat; DETR ; 20 % sollicité</p> <p>- Département; 30 % sollicité</p> <p>- Commune de Montreuil-en-Caux ; 50 % sollicité</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	Etat/DETR	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			9 053,80 €	20 %
ex : XY-phase 1	Département	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			13 580,70 €	30 %
ex : YY-phase 2	Commune de Montreuil-en-Caux	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			22 634,50 €	50 %

## Fiche Action N°4.7 : Restauration Eglise - Gueutteville

<b>Pilote de l'action</b>	Commune de Gueutteville
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population
	Le projet vise à réhabiliter le bâti de l'église intérieur et extérieur afin d'offrir un équipement culturel de qualité aux habitants du territoire.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2021]
<b>Description générale</b>	Le projet vise à la fois la restauration intérieure de l'église ainsi des travaux de maçonnerie sur le bâti extérieur.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Améliorer le patrimoine bâti de la commune</li> <li>● Offrir un équipement culturel de qualité et sécurisé</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune de Gueutteville]
	[Etat / Commune de Gueutteville]
<b>Budget global</b>	[24 179,61 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
--------------------------------	--

### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<p><b>[financeurs, modalités]</b></p> <p>- Etat; DSIL exceptionnelle ; 30 % sollicité</p> <p>- Etat ; DETR ; 30 % sollicité</p> <p>- Commune de Gueutteville; 40 % sollicité</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	Etat/DSIL	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			7 253,88 €	30 %
ex : XY-phase 1	Etat / DETR	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			7 253,88 €	30 %
ex : YY-phase 2	Commune de Gueutteville	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			9 671,85 € <sup>2</sup>	40 %

## Fiche Action N°4.8 : Construction d'une salle polyvalente - Saône-Saint-Just

<b>Pilote de l'action</b>	<b>[Commune Saône-Saint-Just]</b>
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Promouvoir un territoire vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population
	Il s'agit d'agrandir la salle de sport pour permettre de développer une offre sportive sur le territoire en faveur d'un territoire solidaire et dynamique, à l'écoute de sa population.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[Juin 2021]- [Fin 2021]
<b>Description générale</b>	<p>La Communauté de Communes Terroir de Caux, dont le développement économique mais aussi démographique sont en progression permanente, se doit d'avoir un équipement structurant à son image : dynamique et maîtrisé.</p> <p>Sur le territoire de la Communauté de Communes, il existe uniquement 3 salles de sport, équipées, pour une population de 38 000 habitants. L'association qui exploite le site de Saane Saint Just est contrainte de refuser des demandes d'adhésion faute de places.</p> <p>C'est pourquoi, la commune de Saône-Saint-Just a souhaité agrandir sa salle de commune pour accueillir de nouveaux praticiens issus des communes limitrophes et au-delà répondre à une demande de plus en plus croissante. Il s'agit de l'agrandissement de la salle de sport de Saane Saint Just, mis à la disposition d'une association qui compte un peu plus de 110 adhérents (chiffres de Décembre 2019) dont la grande majorité ne réside pas sur la commune.</p> <p>Face à une demande croissante la commune souhaite réaliser l'agrandissement de la salle de sport pour une surface supplémentaire de 63,5 m<sup>2</sup>, dans l'optique d'acheter de nouveaux équipements qui permettront de répondre à cette demande mais aussi de construire des toilettes et vestiaires pour plus de confort aux adhérents actuels et futurs.</p> <p>La commune occupe une situation géographique particulière puisqu'elle se situe à l'intersection de deux départementales à grande circulation (D149 et D2).</p>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcer et diversifier l'offre sportive sur le territoire</li> <li>● Assurer des services sportifs de bonne qualité pour la population</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>[Commune de Saône-Saint-Just]</p> <p>[Département / Etat / Commune de Saône-Saint-Just]</p>
<b>Budget global</b>	[179 245,60 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

### Plan prévisionnel de financement

*Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.*

<b>Plan de financement</b>	<p><b>[financeurs, modalités]</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département ; Droit commun : aide équipement sportif ; 30 % sollicité</li> <li>- Etat ; DETR ; 30 %</li> <li>- Commune de Saône-Saint-Just ; 45 % sollicité</li> </ul>
----------------------------	---

Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>ex : XX-phase 1</i>	<i>Département / Droit commun : aide équipement sportif</i>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			53 773 €	30 %
<i>ex : XY-phase 1</i>	<i>Etat / DETR</i>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			53 773,68 €	30 %
<i>ex : YY-phase 2</i>	<i>Département</i>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			80 661 €	45 %

## Fiche Action N°4.9 : Espace Thomas Pesquet – Saint-Honoré

<b>Pilote de l'action</b>	Saint-Honoré
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<b>Axe 4 : Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population</b>
	Contribution à la TE
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2021
<b>Description générale</b>	Aménagement de l'espace balançoire avec dalles amortissantes, tables de pique-nique, bancs, bac à sables, dalles en béton désactivée, etc...
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Proposer un espace dédié aux loisirs en famille</li> <li>● Créer un lieu de vie</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Saint-Honoré
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	19 264 € [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<b>[financeurs, modalités]</b> - ETAT ; DSIL + DETR ; 80% - Département ; 25%					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	Etat/DSIL	2021			9 632 €	50%
ex : XY -phase 1	Etat / DETR	2021			5 779, 20 €	30%
ex : YY -phase 2	Département	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			4 122,8 €	25%

## Fiche Action N°4.10 : Mise en place d'un socle numérique dans les écoles élémentaires de St Denis sur Scie, St Maclou de Folleville, St Victor L'Abbaye et Vassonville

<b>Pilote de l'action</b>	Syndicat intercommunal à vocation scolaire de la source
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population
	Le projet vise à améliorer l'offre numérique sur le territoire en particulier dans les écoles maternelles et primaires avec l'installation d'un socle numérique. Cette action permet de développer le numérique en faveur de la jeunesse.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XXXX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2021]
<b>Description générale</b>	Le projet vise à créer et mettre à niveau des infrastructures obsolètes dans les écoles de St Denis sur Scie, St Maclou de Folleville, St Victor L'Abbaye et Vassonville avec un réseau informatique ouvert à tous. Le projet prévoit la possibilité de fournir aux enseignants et aux élèves des équipements informatique numériques et attractifs. De même, des thèmes innovants pour les élèves seront mis en place en adéquation avec le programme de l'Éducation Nationale.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Soutenir la généralisation du numérique éducatif dans les écoles élémentaires et primaires</li> <li>● Équiper les école en services et ressources numériques</li> <li>● Permettre aux élèves et aux enseignants d'avoir des outils de travail de qualité</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[SIVOS de la Source]
	[Etat / Inspection académique/ Part des communes]

<b>Budget global</b>	[51 501,41 € HTC] Coût prévisionnel
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP : Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Plan de relance – continuité pédagogique.</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP Mercredi 24 mars 2021</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat] Pas encore de réponse</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

#### Plan prévisionnel de financement

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

<b>Plan de financement</b>	<p><b>[financeurs, modalités]</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat; DSIL ; 20 % sollicité</li> <li>- Etat; DETR ; 30 % sollicité</li> <li>- Inspection académique ; 28 %</li> <li>- Part des communes ; 22 %</li> </ul>					
<b>Description</b>	<b>Financier</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Coût global annuel du projet</b>	<b>Base subventionnable</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>%</b>

<i>ex : XX-phase 1</i>	<i>Etat/DSIL</i>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			10 300,28 €	20 %
<i>ex : XY-phase 1</i>	<i>Etat/DETR</i>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			15 450,42 €	30 %
<i>ex : YY-phase 2</i>	<i>Inspection académique</i>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			14 269,68 €	28 %
<i>ex : ZZ-phase 2</i>	<i>Part communes</i>				11 459,03 €	22 %



## **AXE 1 : AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE TOUT EN FAVORISANT L'ECONOMIE, L'HABITAT ET LE TOURISME**

*Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches projet ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.*

### **Fiche projet N°1.1 : Remplacement du chauffage écoles - Avremesnil**

<b>Pilote de l'action</b>	Avremesnil
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme
	Réduction des consommations énergétiques Utilisation d'un nouveau système remplaçant l'usage fioul
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2021-2022
<b>Description générale</b>	Remplacement du système de chauffage dans l'école de la commune, afin d'abandonner le système actuel fonctionnant au fioul.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Amélioration du confort des occupants</li><li>● Réduction de consommation d'énergie, optimisation des performances énergétiques</li><li>● Réduction de l'impact environnementale</li></ul>
<b>Intervenants</b>	Commune d'Avremesnil

	[Noms des Partenaires Financiers et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	40 000 € HT [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°1.2 : Aménagement du centre-bourg de Bacqueville-en-Caux

<b>Pilote de l'action</b>	[Commune de Bacqueville-en-Caux]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<p>Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme</p> <p>Le projet vise à aménager le centre-bourg de Bacqueville-en-Caux, pôle important sur le territoire. Son aménagement va permettre de renforcer les pôles de proximité sur le territoire et de renforcer le maillage territorial.</p> <p>Un bourg-centre actif et vivant, offrant des services à l'ensemble du bassin de vie, représente un atout pour l'ensemble du territoire. La plupart des petites communes rurales des environs n'ont plus de commerce de proximité. Le bourg présente encore une dynamique commerciale et artisanale qu'il faut pour autant relancer. Mais pour maintenir un bon équilibre de territoire, il faut aussi qu'il reste des habitants dans les bourgs-centres.</p> <p>Cette revitalisation participe au projet global de renforcement d'attractivité de la Communauté de Communes et répond à la volonté communautaire de conforter les pôles de centralité puisque Bacqueville constitue l'un des six pôles d'équilibre de Terroir de Caux.</p>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2020]- [2021]
<b>Description générale</b>	<p>Le centre-bourg de Bacqueville-en-Caux est un des pôles d'équilibre de Terroir de Caux. Pour autant, force est de constater que la commune affiche aujourd'hui une attractivité sous dimensionnée. Les aménagements actuels sont inadaptés : la place du Général de Gaulle est ainsi fortement occupée par le stationnement et la circulation automobile, résultat d'un héritage d'interventions ponctuelles, sans cohérence globale. L'espace public présente ainsi un fort déséquilibre entre fonctionnalité et qualité esthétique qui inhibe son potentiel d'attractivité. De plus, la liaison entre la place et le second pôle d'attractivité vers les grandes surfaces prochainement densifié par le projet de la Communauté de Communes, n'est pas suffisamment mis en valeur notamment par du cheminement doux. L'objectif est donc de développer le rayonnement de la commune, à la hauteur de son potentiel, en débutant par la redynamisation de son centre-bourg.</p>

Une étude a été menée en 2018/2019 par le bureau d'études Quartier Libre. Afin de maintenir le nombre d'habitants et de commerces sur la commune, il apparaît aujourd'hui vital de redynamiser le centre-bourg de Bacqueville. De nombreux points ont été mis en avant, d'où la nécessité de prioriser et de phaser les actions. Une partie sera menée jusque 2021, une seconde sera inscrite dans le prochain contrat de territoire.

Dans un premier temps, le projet passe par une réflexion complète de la voirie afin de reconnecter le cœur de bourg aux deux grandes surfaces et au projet de la Communauté de Communes. Il s'agit en effet d'installer sur 6,5ha une Maison de Santé, une crèche, 35 parcelles en accession à la propriété, 17 logements à caractère social, et lotissement inclusif pour personnes vieillissantes (30 à 35 logements gérés par l'EPIFAJ : Etablissement public au service d'adultes en situation de handicap basé à Bacqueville).

La priorité va donc être de travailler sur les interconnexions entre les pôles d'attractivité en favorisant l'usager et le piéton.

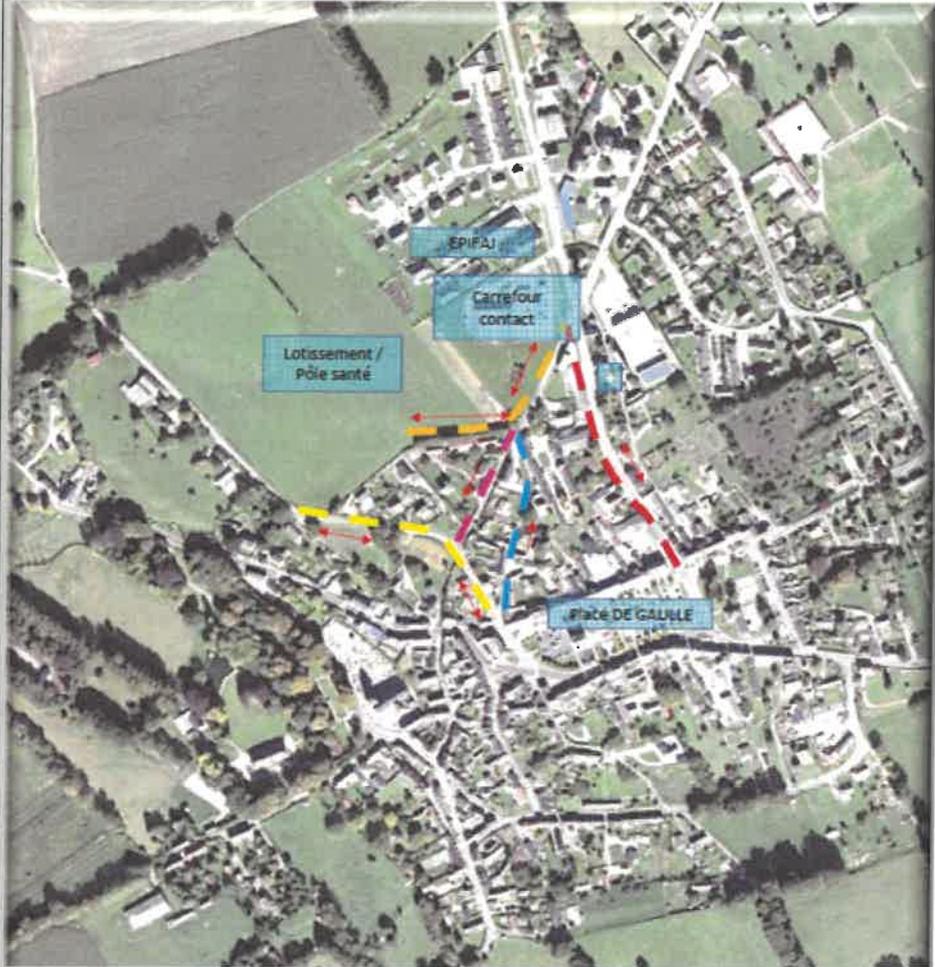
La dernière étape sera une réorganisation spatiale de la place du Général de Gaulle avec un redimensionnement des espaces pour les commerces et les services de proximité. Cette dernière étape sera menée dans un second temps et intégrée en clause de revoyure.



Etude de faisabilité - Commune de Bacqueville en caux  
Circulation piétonne / déplacement doux  
extension du centre bourg

Route Neuve D 270  
Route de Dieppe D 23  
Route du clos de l'aiglerie / tronçon 1  
Route du clos de l'aiglerie / tronçon 2  
Rue de la mère Courtel

	↔	Voirie à double sens + trottoir
	↔	Voirie à double sens + trottoir et piste cyclable
	↔	Voirie à double sens + trottoir et piste cyclable
	→	Voirie à sens unique + trottoir
	→	Voirie à sens unique + trottoir



Place du Général de Gaulle



<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcer les pôles de proximité puisque Bacqueville-en-Caux fait partie des 6 pôles du territoire</li> <li>● Participer à l'attractivité des centres-bourgs</li> <li>● Créer et/ou renforcer la cohésion territoriale</li> <li>● Cohérence avec le PLU et le SCOT du Pays-Dieppoïis- Terroir de Caux.</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Commune de Bacqueville-en-Caux
	[Etat / Département / Commune de Bacqueville-en-Caux]
<b>Budget global</b>	[286 662 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

#### Plan prévisionnel de financement

<b>Plan de financement</b>	<p><b>[financeurs, modalités]</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département; type de subvention demandée ; 17,44 % sollicité</li> <li>- Commune de Bacqueville-en-Caux ; 62,56 % sollicité</li> </ul>
----------------------------	--

Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>ex : XY -phase 1</i>	<i>Département</i>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			50 000 €	17,44 %
<i>ex : YY -phase 2</i>	<i>Commune de Bacqueville-en-Caux</i>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			179 330 €	62,56 %

## Fiche projet N°1.3 : Rénovation de la mairie – Bacqueville-en-Caux

<b>Pilote de l'action</b>	Bacqueville-en-Caux
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme
	Réduction des consommations d'énergies
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2024 - 2025
<b>Description générale</b>	La rénovation de la mairie est nécessaire afin de la rendre moins énergivore, plus adaptée aux personnes à mobilité réduite et plus sécurisée. Cette rénovation permettra une amélioration du confort des occupants et du public.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction des consommations d'énergies</li> <li>● Amélioration des accès pour les personnes à mobilité réduite</li> <li>● Mise aux normes de sécurité</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Bacqueville-en-Caux
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en oeuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	1 900 000 € HT [Montant € TTC]

<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°1.4 : Création d'un lotissement – Beautot

<b>Pilote de l'action</b>	[Commune de Beautot]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme
	Le projet vise à créer un lotissement dans la commune qui favorise l'habitat mais aussi la biodiversité par l'aménagement de plantation, de mares ou encore de talus cauchois, paysages typiques du Pays de Caux.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2021]
<b>Description générale</b>	<p>Le projet a pour visée de créer un nouveau lotissement qui contient en lui-même plusieurs projets d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/ Aménagement d'un terrain et création d'un talus cauchois</li> <li>• 2/ Aménagement d'une mare et arasement de 15 souches</li> <li>• 3/ Projet d'aménagement paysager (Maîtrise d'œuvre) URD, ESG, PA, PRO, ACT, DET AOR</li> <li>• 4/ Assainissement et la mise en place de réseaux ainsi que la création d'une voirie signalisation</li> <li>• 5/ Aménagement et la plantation de talus cauchois aux abords de la mare</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une nouvelle offre d'habitations sur la commune</li> <li>• Permettre l'urbanisation dans une logique environnementale qui favorise la biodiversité</li> <li>• Créer un lotissement agréable pour les futurs habitants</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune de Beautot]

	[Commune de Beautot]
<b>Budget global</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>[1/ 19 500 € HTC</li> <li>2/ 18 500 € HTC</li> <li>3/ 4 500 € HTC</li> <li>4/ 115 000 € HTC</li> <li>5/ 30 000 € HTC</li> </ul>
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°1.5 : Extension de la Zone d'Activités des Vikings

<b>Pilote de l'action</b>	[Communauté de communes Terroir de Caux]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme
	Participer à l'attractivité du territoire et à une économie locale au sein d'un axe de communication stratégique.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[Mi 2021]- [2022]
<b>Description générale</b>	<p>A ce jour, la zone des Vikings s'étend sur 10,4 hectares entièrement occupés. La Communauté de Communes est ainsi régulièrement confrontée à des demandes d'installation d'entreprises qu'elle se voit contrainte de décliner, et ce depuis plusieurs années.</p> <p>Cette zone à vocation logistique présente de forts atouts pour les entreprises du secteur, sa situation au carrefour des deux axes autoroutiers A 29 et A 151 ne pouvant que reprendre à leurs besoins.</p> <p>L'extension se fera dans le prolongement de l'actuelle zone, le long de l'A29, avec la viabilisation de parcelles de superficies relativement importantes compte tenu des besoins des entreprises du secteur de la logistique.</p> <p>Cette zone reste très stratégique, garantissant une commercialisation rapide.</p> <p>La Communauté de Communes prévoit le rachat d'environ 14 hectares dont : 9 hectares à Beautot, et 5 hectares à Varneville-Bretteville.</p> <p>10 hectares seront destinés à accueillir l'activité de l'entreprise familiale des propriétaires.</p> <p>Compte-tenu des problématiques d'urbanisme l'extension de 14 hectares se fera en deux phases : une première sur les 9 hectares situés à Beautot (PLU en vigueur) et la seconde phase à horizon</p>

	<p>4 ans sur la commune de Varneville-Bretteville.</p> <p>Viabilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Réseaux d'eau et d'assainissement avec raccordement sur la station d'épuration existante</li> <li>-mise en place de réserves incendie complémentaire</li> <li>-création d'une voirie structurante, en évitant les voies sans issue.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etendre la zone d'activités existante pour être en capacité de répondre à la forte demande d'installations des entreprises</li> <li>● Participer au développement économique de notre territoire en s'inscrivant dans l'axe stratégique</li> <li>● Accueillir de nouvelles entreprises sur notre territoire</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>[Communauté de communes Terroir de Caux]</p> <p>[Etat / Région / Autres financeurs (Vente parcelles) / Communauté de communes Terroir de Caux]</p>
<b>Budget global</b>	[2 086 503 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°1.6 : Création d'un hôtel communautaire – Bacqueville-en-Caux

<b>Pilote de l'action</b>	[Communauté de communes Terroir de Caux]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population
	La création de l'hôtel communautaire permettrait de promouvoir des bâtiments moins énergivores et un meilleur environnement de travail pour les agents de Terroir de Caux afin de répondre aux besoins de la population.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Le projet consiste en la création d'un nouvel hôtel communautaire pour accueillir les agents de Terroir de Caux.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Offrir un espace de travail plus agréable pour les agents</li> <li>● Participer à la réduction des consommations d'énergie liées aux bâtiments sur le territoire</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Communauté de communes Terroir de Caux]
	[Etat / Département / Communauté de communes Terroir de Caux]
<b>Budget global</b>	[7 130 798,42 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>

## Fiche projet N°1.7 : Extension de la Zone d'Activités Varenne et Scie à Criquetot-sur-Longueville

<b>Pilote de l'action</b>	[Communauté de communes Terroir de Caux]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 1 – Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme
	Participer à l'économie locale en favorisant les entreprises de notre territoire tout en aménageant durablement.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[Mi 2019]- [2020]
<b>Description générale</b>	<p>Actuellement, la Communauté de Communes Terroir de Caux possède neuf zones d'activités pour une surface totale de près de 100 ha., dont seulement 1,4ha de foncier disponible. Il s'agit d'étendre la zone existante pour être en capacité de répondre à la demande, forte sur notre territoire.</p> <p>En effet, la ZA Varenne et Scie compte actuellement quatorze entreprises, sur une superficie totale de 8ha. Idéalement placée, à proximité des grands axes, cette zone à vocation artisanale contribuera à l'image et l'attractivité de la Région.</p> <p>L'extension de la Zone d'Activités de Criquetot-sur-Longueville est inscrite dans la SCOT du Pays Dieppois Terroir de Caux. Ce projet répond à un réel besoin de développer l'activité économique sur notre territoire, qui plus est le long de l'axe Dieppe-Rouen, point stratégique puisque situé aux portes de Dieppe.</p> <p>Par ailleurs, la zone de Criquetot a une vocation mixte artisanal. L'extension a pour objectif d'accueillir des TPE/PME garantes d'emplois non délocalisables.</p> <p>L'extension est en prolongement de la zone actuelle le long de la voirie existante, ce qui permet de minimiser les coûts et d'utiliser au mieux les deniers publics en mutualisant les équipements.</p> <p>Cette zone reste très stratégique en termes d'emplacement, garantissant une commercialisation rapide.</p> <p>La Communauté de Communes prévoit le rachat de 18.6 ha. Viabilisation : -Réseaux d'eau et d'assainissement avec raccordement sur la station</p>

	d'épuration existante -mise en place de réserves incendie complémentaire -création d'une voirie structurante, en évitant les voies sans issue.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etendre la zone d'activités existante pour être en capacité de répondre à la forte demande d'installations des entreprises</li> <li>● Participer au développement économique de notre territoire en s'inscrivant dans l'axe stratégique Rouen/Dieppe</li> <li>● Accueillir des TPE/PME garantes d'emplois artisanaux et non délocalisables</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Communauté de communes Terroir de Caux]  Etat / Région / Autres financeurs (Vente de parcelles) / Communauté de communes Terroir de Caux
<b>Budget global</b>	[3 962 347 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

#### Plan prévisionnel de financement

<b>Plan de financement</b>	<b>[financeurs, modalités]</b> - Région; type de subvention demandée ; 10,7 % sollicité - Autres financeurs ; 47,7 % sollicité
----------------------------	--

<b>- Communauté de communes Terroir de Caux ; 25 %</b>						
<b>Description</b>	<b>Financier</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Coût global annuel du projet</b>	<b>Base subventionnable</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>%</b>
<i>ex : XY -phase 1</i>	<i>Région/</i>	<i>[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]</i>			423 555 €	10,7%
<i>ex : YY -phase 2</i>	<i>Autres financeurs : Vente parcelles</i>	<i>[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]</i>			1 890 518 €	47,7 %
<i>ex : ZZ -phase 2</i>	<i>Communauté de communes Terroir de Caux</i>				988 274 €	25 %

## Fiche projet N°1.8 : Restauration Gymnase de Gruchet Saint Simeon

<b>Pilote de l'action</b>	Communauté de communes Terroir de Caux
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme
	Rénovation énergétique du gymnase qui est actuellement considéré comme une passoire thermique.
<b>Date de signature</b>	29/04/2021
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	Été 2021, pour une durée d'un mois.
<b>Description générale</b>	<p>La Communauté de communes gère les gymnases prioritairement dédiés aux collèges de son territoire.</p> <p>Sur le gymnase de Gruchet Siméon datant des années 1980, une restauration doit être menée sur l'ensemble des menuiseries et translucides afin de permettre de faire des économies d'énergie et d'apporter un confort aux pratiquants et surtout aux collégiens. Le système de chauffage est hors service et sera donc remplacé par un chauffage gaz étant donné la desserte locale en gaz. Les vestiaires et local rangement profiteront de ces travaux pour être dotés d'alimentation en eau et de mise en sécurité.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Rénovation énergétique du bâtiment</li> <li>● Amélioration du confort des utilisateurs</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Communauté de Communes Terroir de Caux
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	<p>99 404,72 € HT</p> <p>[Montant € TTC]</p>

<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°1.9 : Restauration de la façade de l'école – LONGUEIL

<b>Pilote de l'action</b>	LONGUEIL
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<b>Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme</b>
	Réduire les consommations énergétiques
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2021-2022
<b>Description générale</b>	La façade de l'école est dégradée à cause de l'humidité.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire les consommations d'énergie</li> <li>● Améliorer le confort des occupants</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	LONGUEIL
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en oeuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	31 000 € HT [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>

## Fiche projet N°1.10 : Équipement Touristique de plein-air de Quiberville-sur-Mer

<b>Pilote de l'action</b>	[Commune de Quiberville-sur-Mer]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<p>Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme</p> <p>Ce projet s'inscrit dans une volonté d'adaptation des territoires face au changement climatique. La recomposition territoriale vise à faire face aux risques de submersion marine et d'inondations dans un contexte d'élévation du niveau des mers. L'enjeu est de maintenir les usages en les adaptant pour faire face au recul des côtes, phénomène important sur la commune de Quiberville-sur-Mer. La création d'un nouveau camping, en retrait du littoral, souligne la volonté du territoire, d'être résilient face à ces risques. Le camping est réfléchi pour s'inscrire dans un tourisme durable, respectueux de l'environnement et des espaces naturels.</p>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[Octobre 2018]- [Avril 2023]
<b>Description générale</b>	<p>Grand ensemble écologique composé de prairies humides et de quelques cultures, la basse Vallée de la Saône s'étend sur trois communes (Quiberville-sur-mer, Sainte-Marguerite-sur-mer et Longueil), et a été inventoriée comme Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Cependant, depuis plus d'un siècle, la Saône est privée de son estuaire par une digue séparant sur 2000 mètres la mer du fleuve. A présent, une seule buse sert à l'évacuation des eaux de la Saône dans la Manche lors des marées descendantes. A la suite de ces modifications, un problème majeur survient : l'inondation récurrente d'une partie de la vallée et donc du camping. Le risque de submersion marine est également présent, fragilisant le trait de côte et les ouvrages côtiers.</p> <p>Afin de limiter l'impact de ces phénomènes sur la population, les activités économiques et les milieux, Quiberville dispose d'un programme de défense à la mer via notamment la mise en oeuvre d'un plan de sauvegarde communal lors de la survenue de phénomènes ou encore la mise en place d'épis, ou le rechargement de la plage en galets. Désormais la volonté est d'anticiper et de s'adapter pour avoir un territoire résilient, c'est-à-dire qui ne subit pas ces événements d'inondations, de submersion ou de recul du trait de côte. L'enjeu est de limiter les risques en vue de faire disparaître les travaux coûteux de remise en état. Il existe de nombreux usages et enjeux économiques</p>

directement exposés au risque en rendant le territoire vulnérable. L'objectif ici est de maintenir l'ensemble de ces usages en les adaptant, ce dont fait partie l'équipement touristique de plein-air de Quiberville. La commune ainsi que la Communauté de Communes souhaitent contribuer activement au maintien de l'utilisation socio-économique de la zone et adaptation au changement climatique dans l'optique de proposer des mesures d'ajustement stratégique.

La première étape du Projet Territorial est le déplacement du camping actuel. De là, le site actuel sera renaturé et un ensemble de travaux hydrauliques seront réalisés, permettant la reconnexion du fleuve côtier à la mer, augmentant ainsi les surfaces des eaux de transition.

Sous la coordination du Conservatoire du Littoral, l'ensemble des partenaires membres du COPIL du Projet Territorial ont acté le 18 décembre 2018 la relocalisation du camping de Quiberville. Ainsi, la commune a engagé une réflexion sur la création d'un nouvel équipement touristique afin de maintenir une activité d'hébergement de plein air sur son territoire. Un terrain de 5,2 hectares a été identifié, 600m en amont, en rive gauche de la Saône à flanc de coteau.

Le terrain destiné au futur équipement est au cœur d'un espace naturel de grande qualité dans lequel il devra s'insérer. La construction de ce projet a ainsi été faite en lien avec les préconisations apportées par le CAUE 76. En effet, à cause du relief, le terrain est d'autant plus visible, tant depuis la plage que depuis la vallée. Pour réussir l'intégration paysagère de la manière la plus simple et la plus efficace, l'utilisation de la végétation sous forme de haies et d'arbres isolés sera adoptée. En lien avec l'esprit du projet, la qualité des aménagements et des habitations du camping jouera aussi un rôle important, en privilégiant les teintes sombres et les matériaux en lien avec le contexte paysager et architectural (bois, brique, ardoise...).

Les secteurs d'hébergement ont été répartis en quatre zones par typologie de clientèles et de manière à intégrer les différentes attentes et le profil du terrain :

- 47 hébergements locatifs : une partie sur pilotis afin d'intégrer la pente / offre polyvalente pouvant accueillir toutes les cibles de clientèles, destinée à fonctionner sur la longue période ; une autre partie pour le court séjour comprenant des hébergements atypiques
- 100 emplacements nus traditionnels (tentes, caravanes, camping-cars)

Au total, ce sont pour le moment 147 emplacements qui ont été intégrés dans le projet.

Dans un camping de taille intermédiaire comme celui-ci, le centre de vie va regrouper l'ensemble des services, commerces, espaces de détente et ludiques. Dans l'idée de pouvoir rendre ces services accessibles aux personnes extérieures, cet espace se trouvera à l'entrée et comprendra :

- Un bâtiment principal avec espaces communs, bar/snack/restaurant, point de bien-être et sport/relaxation, une

	<p>salle de réunion pouvant éventuellement accueillir des séminaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un point baignade naturel non chloré</li> <li>- Des espaces jeux pour enfants (jeu multi-activités) et adultes (pistes de pétanque, tables de ping-pong)</li> <li>- Espace détente comprenant une mare alimentée par le réseau de drainage des eaux de ruissèlement, un jardin potager et fleuri à vocation pédagogique, un mobilier urbain de détente.</li> </ul> <p>Si l'ensemble du projet territorial est mené à bien, Quiberville deviendra le premier territoire en Seine-Maritime à gérer durablement la connexion terre-mer en prenant en compte les risques, les activités et les continuités écologiques. Ce territoire résilient sera ainsi un exemple en la matière pour les communes littorales de la façade Manche.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Permettre la reconnexion entre terre et mer</li> <li>● Participer à la recomposition territoriale pour rendre la commune résiliente face au changement climatique, aux risques de submersion marine et aux inondations continentales</li> <li>● Développer une offre touristique durable, qui réponde aux besoins de la population et des touristes dans une perspective de tourisme vert</li> <li>● Favoriser l'attractivité du territoire et une économie locale et durable</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>[Commune de Quiberville-sur-Mer]</p> <p>[Europe / Région / Département / Commune de Quiberville-sur-Mer]</p>
<b>Budget global</b>	[6 714 736 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
--------------------------------	--

### Plan prévisionnel de financement

<b>Plan de financement</b>	<p><b>[financeurs, modalités]</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Europe; PACCo ; 69 % sollicité</li> <li>- Région; FRADT ; 5,23 % sollicité</li> <li>- Département ; FDADT ; 5,77% sollicité</li> <li>- Commune de Quiberville-sur-Mer ; 20 % sollicité</li> </ul>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	Europe/PACCo	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			4 633 168 €	69 %
ex : XY -phase 1	Région/FRADT	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			351 235 €	5,23 %
ex : YY -phase 2	Département/FDADT	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			387 386 €	5,77 %
ex : ZZ -phase 2	Commune de Quiberville-sur-Mer				1 342 947 €	20 %

## Fiche projet N°1.11 : Réhabilitation ancien Moulin – Saint Germain D'Étables

<b>Pilote de l'action</b>	Saint Germain D'Étables
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<b>Axe 2 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme</b>
	Réhabilitation d'un ancien moulin pour créer un nouvel espace au sein de la mairie.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2024-2024
<b>Description générale</b>	Réfection du 1 <sup>ère</sup> étage de l'ancien moulin dans lequel se trouve la mairie. D'une surface de 220 m2, création d'un espace de coworking.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Saint Germain D'Étables
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en oeuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	60 000 € HT [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>

## Fiche projet N°1.12 : Aménagement Place Guy de Maupassant – Saint-Germain-D'Étables

<b>Pilote de l'action</b>	[Commune de Saint-Germain-d'Étables]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme
	Le projet vise à aménager le centre-bourg de Saint-Germain-d'Étables surtout aux abords de l'école, Son aménagement va permettre de renforcer les pôles de proximité sur le territoire et le dynamisme du centre-bourg.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2021]
<b>Description générale</b>	Le projet consiste à aménager le centre du village surtout aux abords de l'école. Le projet permet de rendre plus accessible les services du quotidien par les habitants. De même, la projet prévoit de sécuriser la route départementale 253 en traversée d'agglomération afin de rendre le centre-bourg plus agréable et moins dangereux.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sécuriser le centre-bourg de la commune</li> <li>● Rendre accessible les abords des écoles en toute sécurité</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune de Saint-Germain-d'Étables]
	[Département / FAL / Commune de Saint-Germain-d'Étables]
<b>Budget global</b>	[610 065,65 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>

## Fiche projet N°1.13 : Nouvelle mairie – SASSETOT LE MALGARDÉ

<b>Pilote de l'action</b>	SASSETOT LE MALGARDÉ
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<b>Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme</b>
	Amélioration des performances énergétiques Réhabilitation de bâtiment communal
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2021-2023
<b>Description générale</b>	Transformation d'un bâtiment communal (remise en état) en nouvelle mairie, ce qui inclut des travaux de rénovation énergétique
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	SASSETOT LE MALGARDÉ
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en oeuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	200 000 € HT [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>

## Fiche projet N°1.14 : Déplacement du bar PMU – Torcy-le-Grand

<b>Pilote de l'action</b>	[Commune de Torcy-le-Grand]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme
	Le projet participe au développement d'une économie locale et à l'attractivité du centre-bourg en promouvant les services de proximité au sein d'un territoire rural.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2021]- [2022]
<b>Description générale</b>	Le projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment neuf, pour accueillir le PMU du village, qui sera déplacé.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcer l'attractivité du territoire</li> <li>● Maintenir les commerces de proximité au sein du centre-bourg</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune de Torcy-le-Grand]
	[Etat / Département / Communauté de communes Terroir de Caux / Commune de Torcy-le-Grand]
<b>Budget global</b>	[394 892 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>

## Fiche projet N°1.15 : Logement social – Torcy-le-Grand

<b>Pilote de l'action</b>	[Commune de Torcy-le-Grand]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<p>Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme</p> <p>Le projet vise à remplacer un bâtiment commerçant par un bâtiment neuf en logement locatif ce que permet de limiter l'urbanisation consommatrice d'espaces et d'améliorer la performance énergétique des bâtiments. Le projet permet de renforcer l'attractivité du centre-bourg en proposant des logements de qualité, accessible à tous.</p>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2021]- [2022]
<b>Description générale</b>	Le PMU du village est déplacé et constitue un projet à part. Au-dessus de ce nouveau Bar PMU, la commune prévoit de créer un logement social.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Limiter l'urbanisation consommatrice d'espaces</li> <li>● Dynamiser le territoire et favoriser l'habitat</li> <li>● Renforcer le centre-bourg et son offre de logements</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>[Commune de Torcy-le-Grand]</p> <p>[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]</p>
<b>Budget global</b>	[149 616 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>

## Fiche projet N°1.16 : Réaménagement de la place du centre-bourg – Val de Saône

<b>Pilote de l'action</b>	Commune de Val-de-Saône
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme
	Le projet vise à réaménager le centre-bourg de la commune de Val-de-Saône, pôle important sur le territoire. Son aménagement va permettre de renforcer les pôles de proximité sur le territoire et de renforcer le maillage territorial.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2024]- [2026]
<b>Description générale</b>	Le projet vise réaménager le centre-bourg de Val-de-Saône pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. La salle du foyer sera remplacée par la création d'une place de marché. Cet aménagement devrait permettre de renforcer les circuits-courts et l'attractivité de Val-de-Saône.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcer les pôles de proximité et permettre l'inclusivité</li> <li>● Renforcer l'attractivité des centres-bourgs</li> <li>● Favoriser le développement des circuits-courts</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune de Val-de-Saône]
	[Etat / Commune de Val-de-Saône ]
<b>Budget global</b>	[318 600 € HTC]

<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## AXE 2 : RENFORCER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

### Fiche projet N°2.1 : Achat d'un terrain de 10 000m<sup>2</sup> – Auppegard

<b>Pilote de l'action</b>	Commune d'Auppegard
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Renforcer la résilience du territoire face aux enjeux environnementaux  L'achat du terrain permet à la commune d'améliorer l'utilisation du sol et de gérer l'urbanisation, consommatrice d'espace.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2021]- [2022]
<b>Description générale</b>	La commune prévoit l'achat d'un terrain d'une superficie d'un hectare. Une partie du terrain est destiné à être revendu comme terrain à bâtir et l'autre partie constituera une réserve foncière pour la commune.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Vendre du terrain à bâtir</li> <li>● Constituer une réserve foncière sur la commune</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune d'Auppegard]  Commune d'Auppegard
<b>Budget global</b>	[120 000 € HTC]

<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°2.2 : Mise en séparatif réseaux Longueville sur Scie et réhabilitation STEP Manéhouville

<b>Pilote de l'action</b>	Communauté de Communes Terroir de Caux
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 2 : Renforcer la résilience du territoire face aux enjeux environnementaux
	Améliorer les performances épuratoires du site et maximiser les infiltrations des eaux de pluie pour réduire les impacts environnementaux.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Restructuration de la station d'épuration de Longueville ; mise en séparatif du tronçon unitaire ; mise en place du diagnostic permanent
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Améliorer les performances épuratoires du site</li> <li>● Supprimer l'arrivée d'eaux claires</li> <li>● Infiltration maximale des eaux de pluie</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX
	Agence de l'Eau Seine Normandie Conseil Départemental de Seine-Maritime
<b>Budget global</b>	Domaine public : 77 909.00 € et Domaine privée : 22 365.00 € = 100 274 €
<b>Réponse à AAP</b>	●

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Station 2200 EqH</li> <li>● 60 branchements aux normes</li> <li>● 1200 ml réseaux séparatifs</li> </ul>

## Fiche projet N°2.3 : STEP de Val de Saône

<b>Pilote de l'action</b>	Communauté de Communes Terroir de Caux
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 2 : Renforcer la résilience du territoire face aux enjeux environnementaux
	Rendre performant le traitement des eaux usées et diminuer les risques environnementaux.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en œuvre</b>	03/2021 – 12/2024
<b>Description générale</b>	Reconstruction de la STEP de Val de Saône, frappée d'un arrêté préfectoral de mise en demeure
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Station à saturation et sous-dimensionnée actuellement = le but est d'obtenir un traitement des eaux usées performant et sans risque pour l'environnement</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX
	Agence de l'Eau Seine Normandie et Conseil Départemental de Seine-Maritime
<b>Budget global</b>	4 006 527 €
<b>Réponse à AAP</b>	●
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● 3500 EqH</li><li>● 94 nouveaux raccordements sur Val de Saône, Imbleville, Belleville en Caux, St Vaast du Val</li></ul>
--------------------------------	--

## Fiche projet N°2.4 : Assainissement basse vallée de la Saône – achat terrain, division parcellaire, levée des indices de cavité, suivi bactériologique

<b>Pilote de l'action</b>	<b>Communauté de communes Terroir de Caux</b>
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 2 : Renforcer la résilience du territoire face aux enjeux environnementaux
	Améliorer le système épuratoire permettra de faire cesser les pollutions dues aux assainissements non collectifs ou aux branchements collectifs non conformes.  Amélioration de l'impact environnementale.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en œuvre</b>	[10/04/2020]- [06/2023]
<b>Description générale</b>	Reconstruction d'une station d'épuration sur la commune de Longueil ; extension et création de réseaux d'assainissement sur les communes de Ouville la Rivière, Longueil, Gueures, Brachy, Saint Denis d'Aclon, Thil Manneville et Ambrumesnil ; création de postes de refoulement ; création de branchements neufs ; réhabilitation des branchements défectueux
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Supprimer les anciennes STEP obsolètes ; pour certaines d'entre elles un arrêté préfectoral de mise en demeure a été prononcé afin de mettre en conformité le système qui n'effectue plus ou mal son travail épuratoire</li> <li>● Avoir un système épuratoire performant</li> <li>● Faire cesser les pollutions dues aux assainissements non collectifs ou aux branchements collectifs non conformes</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Communauté de Communes Terroir de Caux
	Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Départemental de Seine-Maritime, FEDER

<b>Budget global</b>	<p>ETUDES : 1 466 348.35 € HT</p> <p>STEP : 5 402 100 € HT</p> <p>RESEAUX : 11 484 850 € HT</p>
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>●</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Station d'épuration 5000 EqH</li> <li>● 761 nouveaux branchements</li> <li>● 752 branchements mis aux normes</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°2.5 : Sécurisation AEP – Longueville-sur-Scie

<b>Pilote de l'action</b>	[commune de Longueville-sur-Scie]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Renforcer la résilience du territoire face aux enjeux environnementaux
	L'un des enjeux au sein de la Communauté de communes Terroir de Caux est l'homogénéisation de l'approvisionnement en eau potable sur le territoire. Le projet vise à sécuriser l'alimentation en potable afin de renforcer le réseau et de limiter les pertes en eau.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en œuvre</b>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	Le projet s'effectue sur deux secteurs. Tout d'abord, la sécurisation AEP s'effectue sur le secteur de Longueville Est au niveau de la première tranche. Sur cette première tranche, des travaux et des interconnexions vont être effectués. La deuxième partie des travaux porte sur la deuxième tranche du secteur de Longueville Est. Sur cette zone, des travaux de raccordement champ captant vont être réalisés ainsi que des interconnexions.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sécuriser et protéger l'alimentation en eau potable</li> <li>● Homogénéiser l'offre en eau potable sur le territoire</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune de Longueville-sur-Scie]
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	[Montant € TTC]

<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°2.6 : Aménagement du terrain communal à Greuville

<b>Pilote de l'action</b>	[Commune de Greuville]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<p>Renforcer la résilience du territoire face aux enjeux environnementaux</p> <p>Le projet consiste à valoriser et à conserver un bois et la biodiversité qu'il abrite afin d'en faire un espace de loisirs et de découvertes. La seconde partie du projet vise à promouvoir une prairie sur laquelle sera construit un local technique autosuffisant avec des panneaux photovoltaïques. La prairie aura pour objectif d'être un lieu de convivialité avec un jardin partagé, l'implantation d'arbres fruitiers, de haies pour développer un verger-partagé. La prairie permettra de protéger la biodiversité tout en étant un espace d'animations intergénérationnelles.</p>
<b>Date de signature</b>	[23/03/2021]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[17/03/2021]- [30/09/2021]
<b>Description générale</b>	<p>La commune de Greuville a récemment acquis un terrain composé d'une prairie et d'un bois. Le conseil municipal souhaite faire de cet espace naturel un lieu de rencontre et de partage, en mettant la biodiversité au cœur du projet d'aménagement.</p> <p>Le bois représente une surface d'environ 1 ha 850 et un plan de gestion du bois sera mis en œuvre. Il est prévu de créer un parcours santé-comestible afin que les habitants et les promeneurs puissent se balader. Les élèves de l'école primaire sont une partie intégrante du projet avec la création de panneaux pédagogiques recensant les diverses espèces de végétaux, l'élaboration d'un hôtel à insectes ou encore la conception de nichoirs pour les oiseaux.</p> <p>La prairie représente une surface de 3000 m<sup>2</sup>. Un bâtiment existant sera remplacé par la construction d'un local technique pour l'agent communal. Ce bâtiment sera autosuffisant avec des panneaux photovoltaïques. L'air de compostage sera redéfini afin de s'intégrer au paysage et laisser l'accès aux habitants pour aller vers le bois. En s'inscrivant dans l'économie circulaire, cette zone sera une précieuse ressource pour le jardin partagé.</p> <p>Un nouvel accès piétons accessible aux personnes à mobilité réduite mais aussi aux randonneurs, un chemin de randonnée et</p>

	<p>un abri randonneurs seront créés. Des tables de pique-niques, des bancs, un terrain de pétanque et une aire de jeux seront également implantés.</p> <p>En plus des cassissiers existants, de nouvelles plantes fruitières pérennes seront implantées pour être cueillies par tous. La commune souhaite planter des framboisiers, des fraisiers et d'autres arbustes aromatiques ou à baies.</p> <p>Sous la demande des élèves de l'école primaire et de leur directeur, un petit jardin en permaculture sera créé. L'esprit de ce jardin partagé est à la fois de permettre de recréer des liens sociaux tout en recréant des liens avec le vivant. L'accès sera libre à tous les habitants et les promeneurs.</p> <p>Le long de la plaine, une haie libre pour la biodiversité sera implantée afin de marquer la limite du terrain mais aussi de limiter les pollutions liées à l'épandage de produits phytosanitaires et une moindre mesure de protéger le terrain du vent. La haie présentera un caractère ornemental et sera composée d'essences comestibles et endémiques afin d'avoir un intérêt pour la faune, la flore et la fonge locale. Pour garder un bon ensoleillement et pouvoir admirer le paysage de la plaine, deux « fenêtres visuelles » seront laissées, sur lesquels des végétaux de strates basses pourraient y être plantés.</p> <p>La commune prévoit également la plantation de nouveaux arbres le long de la route. Des arbres seront plantés entre les espaces de loisirs et le bâtiment communal ce qui permettra de valoriser le motif paysager du verger Normand.</p> <p>La présence de ce verger partagé pourra être l'occasion d'organiser des manifestations par exemple autour de la pomme (pique-nique sous les fruitiers, cueillette des pommes à l'automne) de manière à impliquer la population et à animer le site.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recréer des liens sociaux intergénérationnels en permettant aux familles de s'y retrouver et de s'y ressourcer</li> <li>● Recréer des liens avec le vivant, en intégrant la biodiversité au cœur du projet</li> <li>● Améliorer la résilience territoriale</li> </ul>
<p><b>Intervenants</b></p>	<p>[Commune de Greuville]</p>

	[Etat / Département / Communauté de communes Terroir de Caux / Commune de Greuville]
<b>Budget global</b>	[36 459,21 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	Pas d'appel à projet
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°2.7 : Entre deux rives (Séquence 3 phase II)-Longueil

<b>Pilote de l'action</b>	LONGUEIL
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 3 : Développer une mobilité durable, douce et adaptée au territoire
	Inciter l'utilisation de mode de déplacement plus respectueux de l'environnement (la marche, le vélo, etc.) tout en valorisant le patrimoine
<b>Date de signature</b>	14/04/2021
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2022-2023
<b>Description générale</b>	<p>Le projet « entre deux rives » s'inscrit dans une démarche globale visant à favoriser les modes de déplacements doux et le patrimoine bâti et naturel au sein du village de Longueil. 6 séquences étaient prévues dans le projet initié en 2016. En 2017, les séquences 2 et la séquence 4 du projet ont été réalisées. En 2020/21 les séquences 1 et 2bis ont été réalisées. Deux séquences restantes sont prévues entre 2021 et 2022 (séquence 3 et 5).</p> <p>La séquence 3 (phase 2), prévue dans le contrat de territoire (Région / Département / EPCI). Il s'agit d'acquisition terrain bord de rivière, plantations, aménagements, signalétiques.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Valoriser le patrimoine existant</li> <li>● Inciter le recours à des modes de transports plus responsable</li> <li>● Promouvoir le territoire</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	LONGUEIL
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]

<b>Budget global</b>	80 000 € HT
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°2.8 : Entre deux rives (séquence 5) – Longueil

<b>Pilote de l'action</b>	LONGUEIL
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 3 : Développer une mobilité durable, douce et adaptée au territoire
	Inciter l'utilisation de mode de déplacement plus respectueux de l'environnement (la marche, le vélo, etc.) tout en valorisant le patrimoine
<b>Date de signature</b>	13/04/2021
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2022-2023
<b>Description générale</b>	<p>Le projet « entre deux rives » s'inscrit dans une démarche globale visant à favoriser les modes de déplacements doux et le patrimoine bâti et naturel au sein du village de Longueil. 6 séquences étaient prévues dans le projet initié en 2016. En 2017, les séquences 2 et la séquence 4 du projet ont été réalisées. En 2020/21 les séquences 1 et 2bis ont été réalisées. Deux séquences restantes sont prévues entre 2021 et 2022 (séquence 3 et 5).</p> <p>La séquence 5, concerne l'aménagement du terrain communal « la p'tite pause » le long de la rue de la mer.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation du site</li> <li>- Aménagement légers et renforcer la qualité paysagère</li> <li>- Favoriser le cheminement</li> <li>- Plantation d'un pré verger</li> <li>- Création d'une marre permettant de renforcer la biodiversité</li> <li>- Cloture écopaturage</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Valoriser le patrimoine existant</li> <li>● Inciter le recours à des modes de transports plus responsable</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Promouvoir le territoire</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>LONGUEIL</p> <p>[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]</p>
<b>Budget global</b>	<p>Séquence 3 : 157 401,00 € TTC</p> <p>Séquence 5 : 344 286,00 € TTC</p> <p>Divers : 97 800,00 € TTC</p> <p>TOTAL : 599 487,00 € TTC</p>
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°2.9 : Étude hydraulique du bassin versant – Saint-Ouen-du-Breuil

<b>Pilote de l'action</b>	[Commune de Saint-Ouen-du-Breuil]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<p>Renforcer la résilience du territoire face aux enjeux environnementaux</p> <p>L'étude hydraulique du bassin versant vise à améliorer le réseau d'assainissement de la commune mais aussi sa résilience face au risque inondation, phénomène récurrent dans le Pays de Caux.</p>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2021]- [2022]
<b>Description générale</b>	Le projet vise à réaliser une étude hydraulique du bassin versant Allée de la Hêtraie. Des travaux seront ensuite réalisés suite aux inondations dans cette allée. La Rue Jean Ango fera l'objet de travaux d'assainissement.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réaliser une étude hydraulique</li> <li>● Réaliser des travaux pour faire face au risque inondation dans ce quartier résidentiel</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>[Commune de Saint-Ouen-du-Breuil]</p> <p>[Département / Communauté de communes Terroir de Caux / Commune de Saint-Ouen-du-Breuil ]</p>
<b>Budget global</b>	[49 146,95 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>

## Fiche projet N°2.10 : Réhabilitation d'une friche – Saint-Germain-d'Etalles

<b>Pilote de l'action</b>	[Commune de Saint-Germain-d'Etalles]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<p>Renforcer la résilience du territoire face aux enjeux environnementaux</p> <p>La réhabilitation de la friche à Saint-Germain-d'Etalles permet de diminuer la part des terres artificialisées dans un objectif de « Zéro artificialisation nette ». La réhabilitation permet également de nettoyer le site, de valoriser la biodiversité et de mieux utiliser cet espace excavé.</p>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2021]- [2022]
<b>Description générale</b>	<p>Le projet vise à réhabiliter une friche afin de créer une forêt comestible. La commune prévoit la plantation d'arbres fruitiers et d'ornements afin de créer un espace qui favorise la biodiversité et les loisirs pour les habitants du territoire. Dans cette même logique, la commune souhaite créer un circuit accessible à tout public, un parcours de santé afin de rendre le lieu sportif et convivial. Enfin, aux abords des étangs, l'installation d'une dunette est prévue afin de rendre accessible le domaine de pêche aux personnes à mobilité réduite.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réhabiliter une friche dans le cadre de l'objectif « Zéro artificialisation nette »</li> <li>● Créer un espace convivial, de loisirs et de détente pour les habitants du territoire</li> <li>● Favoriser la biodiversité et la production de fruits locaux dans un esprit de jardin partagé</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>[Commune de Saint-Germain-d'Etalles]</p> <p>[Europe / Etat / Fond de concours Tourisme de la Communauté de communes Terroir de Caux ]</p>

<b>Budget global</b>	[23 500 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## AXE 3 : DEVELOPPER UNE MOBILITE DURABLE, DOUCE ET ADAPTEE AU TERRITOIRE

### Fiche projet N°3.1 : Création d'une piste cyclable – Bacqueville-en-Caux

<b>Pilote de l'action</b>	Bacqueville-en-Caux
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 3 - Mobilité
	Enrichir l'offre de transport sur le territoire Permettre des modes de déplacements doux et sécurisés Inciter la pratique du vélo près de la commune
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2022-2023
<b>Description générale</b>	Création d'une piste cyclable du croisement D23/ D123 (château d'eau) à la place du Général de Gaulle
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Favoriser la transition énergétique en réduisant l'utilisation des transports polluants</li> <li>● Offrir aux habitants des pistes cyclable sécurisées et reliant les principaux axes clés du territoire</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Bacqueville-en-caux
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	15 435 € HT + 33 456 € HT [Montant € TTC]

<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°3.2 : Schéma Territorial d'aménagements cyclables – Bacqueville-en-caux

<b>Pilote de l'action</b>	Bacqueville-en-caux
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 3 : Développer une mobilité responsable, douce et adaptée au territoire
	Développer une mobilité douce en cohérence avec les besoins du territoire, tout en répondant aux enjeux écologiques.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2022-2025
<b>Description générale</b>	En complément du travail sur les interconnexions entre les pôles d'attractivité, il est envisagé de mener une réflexion globale sur les cheminements doux et leurs interconnexions. Il s'agira de mettre en cohérence l'ensemble des projets en cours et à venir en matière de parcours cyclables. A ce titre, il s'agira notamment de permettre des connexions douces entre le bourg et ses hameaux, entre le haut et le bas de la commune, un cheminement doux allant du futur siège de la CCTC au centre-bourg, tout cela dans un souci d'harmonie à l'échelle de la commune et ses hameaux.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Rendre le territoire plus adapté à la mobilité douce en cohérence avec les besoins des habitants et des utilisateurs</li> <li>● Permettre des connexions entre les bourgs et ses hameaux, entre le haut et le bas de la commune.</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Bacqueville-en-caux
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	Non chiffré à ce jour !!!
	[Montant € TTC]

<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°3.3 : Réaménagement du centre bourg – Luneray

<b>Pilote de l'action</b>	Commune de Luneray
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 3 : Développer une mobilité propre, douce et adaptée au territoire
	Développer une mobilité douce en cohérence avec les besoins du territoire, tout en répondant aux enjeux écologiques.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2022-2024
<b>Description générale</b>	Mise aux normes des trottoirs, du cheminement piéton et PMR, gestion du stationnement et agrandissement de parking ;
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accentuer l'attractivité du centre-bourg en renforçant son accessibilité.</li> <li>● Proposer aux utilisateurs des chemins adaptés et sécurisés à l'usage de la marche et du vélo</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Luneray
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	1 936 300 € HT [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>

## Fiche projet N°3.4 : Chemin d'écolier – Saint Germain D'Étables

<b>Pilote de l'action</b>	Saint Germain d'Étables
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 3 : Développer une mobilité responsable, douce et adaptée au territoire
	Inciter les utilisateurs à recourir aux transports en commun, à la marche et au vélo.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2025
<b>Description générale</b>	Garantir un chemin entre deux parties du village, sécurisé pour que les enfants se rendent à l'arrêt de bus. Ce chemin permettra de réduire les distances de trajets (2km A/R)
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Garantir un chemin sécurisé et adapté aux écoliers</li> <li>● Réduire le recours à la voiture pour emmener les enfants à l'école</li> <li>● Réduire les distances des trajets</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Nom de la Collectivité Pilote]
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en oeuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	40 000 € HT
	[Montant € TTC]

<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## AXE 4 : PROMOUVOIR UN TERRITOIRE RURAL VIVANT ET SOLIDAIRE QUI REpond AUX BESOINS DE SA POPULATION

### Fiche projet N°4.1 : Mise en conformité de l'école élémentaire – Ambrumesnil

<b>Pilote de l'action</b>	[Commune d'Ambrumesnil]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population
	Mise en conformité de l'école pour offrir un service de qualité aux élèves de la commune.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2022]
<b>Description générale</b>	Le projet prévoit la mise aux normes d'un établissement recevant du public de 4 <sup>e</sup> catégorie. De même, la commune souhaite aménager des sanitaires pour les personnes à mobilité réduite et fermer le préau qui n'est plus aux normes.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mettre aux normes l'école, lieu essentiel de la vie quotidienne</li> <li>● Permettre à tous les élèves d'avoir accès en sécurité aux différents lieux de l'école</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune d'Ambrumesnil]
	[Région / Département / Etat → A SOLLICITER]
<b>Budget global</b>	[34 000 € HTC]

<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°4.2 : Aménagement d'un terrain multisport – AUPPEGARD

<b>Pilote de l'action</b>	AUPEGARD
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<b>Axe 4 : Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population</b>
	Répondre aux enjeux environnementaux
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2024
<b>Description générale</b>	Création d'un complexe multisport ou city stade permettant de pratiquer le football, le basket, le handball. Conforme aux activités scolaires et implanté près du bûlage pour les relations intergénérationnelles.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Promouvoir le sport sur le territoire</li> <li>● Permettre une rencontre intergénérationnelles par la géolocalisation</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	AUPEGARD
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	72 000 € HT [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°4.3 : Construction d'une salle polyvalente – Auppegard

<b>Pilote de l'action</b>	[Commune d'Auppegard]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 4 :Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population
	Le projet vise à la création d'une salle polyvalente qui aura une meilleure performance énergétique. En effet, le but est de limiter les bâtiments énergivores sur le territoire. La salle participe à la vie de la commune et répond aux besoins de sa population.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2021]- [2025]
<b>Description générale</b>	Le projet prévoit la construction d'une salle polyvalente de 140M <sup>2</sup> pour la salle principale afin de créer un espace pour se réunir au sein du village. La construction a pour objectif de répondre aux besoins des administrés, des scolaires et des associations.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Construire un espace de vie pour la commune et les besoins des administrés</li> <li>● Favoriser la construction de bâtiments moins énergivores</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune d'Auppegard]
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	[540 000 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>

## Fiche projet N°4.4 : Ecole de Bracquetuit, Etampuis et Grigneuseville

<b>Pilote de l'action</b>	[Communes de Bracquetuit, Etampuis, Grigneuseville]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population
	Le projet vise à créer une politique communautaire en faveur de la jeunesse.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2021]- [2022]
<b>Description générale</b>	Le projet vise à créer un regroupement scolaire pour les écoles du SIVOS. Les écoles se composent actuellement de 7 classes et environ 170 élèves. L'école d'Etampuis compte deux classes, celle de Grigneuseville compte 4 classes et Bracquetuit, une seule classe. Le projet n'en est qu'au début de l'étude.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Créer une politique communautaire en faveur de la jeunesse</li> <li>● Regrouper les écoles pour avoir des enseignements de meilleure qualité</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune de Bracquetuit, Etampuis et Grigneuseville]
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	Le projet est seulement au début de l'étude. Ainsi, pour l'instant, il n'y a aucun montant ni aucun plan de financement pour le projet.
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°4.5 : Création d'un terrain de jeux – BRACHY

<b>Pilote de l'action</b>	BRACHY
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<b>Axe 4 : Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population</b>
	Contribution à la TE
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2023-2025
<b>Description générale</b>	Création d'un terrain de jeux
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	BRACHY
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	A DETERMINER [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°4.6 : Lotissement - Bacqueville-en-Caux

<b>Pilote de l'action</b>	Communauté de communes Terroir de Caux
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 4 : Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population
	La construction de lotissement plus moderne à proximité de nombreux services permettra de développer la commune de Bacqueville-en-Caux. Ces lotissements permettront de répondre aux besoins de la population, mais également d'améliorer leurs conditions de vie. Ils seront plus performants énergétiquement que les habitats déjà présent sur le territoire et plus adaptés à une mobilité douce et durable.
<b>Date de signature</b>	28/03/2019
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Sur une parcelle de 6.1 ha que le conseil communautaire a décidé d'acquérir, il a été décidé de réaliser un programme complet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une maison de santé ;</li> <li>- Création d'environ 35 parcelles en accession à la propriété ;</li> <li>- Création de 17 parcelles pour du locatif social ;</li> <li>- Création d'un lotissement inclusif pour personnes vieillissantes (30 à 35 logements)</li> <li>- Installation d'une garderie privée</li> </ul> <p>Aménagement complet avec création de voirie, réseaux et espaces verts.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Répondre à une forte attente de la population sur le pôle de Bacqueville en Caux</li> <li>● Proposer des solutions adaptées à la population</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Communauté de communes Terroir de Caux
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en oeuvre de l'action]

<b>Budget global</b>	2 478 775 € HT [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°4.7 : Réfection de la salle communale – Calleville-les-Deux-Eglises

<b>Pilote de l'action</b>	[Commune de Calleville-les-Deux-Eglises]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<p>Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population</p> <p>Le projet vise à la réfection de la salle communale pour rendre le bâtiment plus performant énergétiquement. En effet, le but est de limiter les bâtiments énergivores sur le territoire. La salle participe à la vie de la commune et répond aux besoins de sa population.</p>
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2021]
<b>Description générale</b>	Le projet vise à remettre en état la salle communale qui sert à accueillir les administrés, les associations et les scolaires pour offrir un équipement de qualité aux habitants de la commune et du territoire.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Remettre en état de la salle communale</li> <li>● Offrir un équipement de qualité pour les habitants du territoire</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>[Commune de Calleville-les-Deux-Eglises]</p> <p>[Etat / Commune de Calleville-les-Deux-Eglises]</p>
<b>Budget global</b>	[163 965 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°4.8 : Maison de Santé de Bacqueville-en-Caux

<b>Pilote de l'action</b>	Communauté de Communes Terroir de Caux
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<p>Axe 4 : Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population</p> <p>La construction d'une maison de santé permettra aux habitants de bénéficier de nombreux services de santé essentielles dans un seul et même lieu. Un bâtiment plus performant énergétiquement, mieux aménager pour les besoins de mobilité du publique et accessible à tous.</p>
<b>Date de signature</b>	26/03/2021
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Une maison de santé a été créé sur Saint Crespin avec une ouverture au public en janvier 2017. Sur le secteur de Bacqueville en Caux et Luneray, l'âge avancé des généralistes a mobilisé les élus pour trouver une solution rapide afin d'accueillir de nouveaux professionnels. Des réunions ont été organisées avec les professionnels de santé des deux secteurs afin d'étudier un projet de santé sur ce territoire regroupé. Aucune convergence n'a été trouvée, les professionnels du secteur de Luneray ayant été réfractaires à tout travail en commun.</p> <p>Un pôle de santé sur Bacqueville en Caux a donc été envisager.</p> <p>Le projet de maison de santé s'insère dans un programme d'aménagement du bourg de Bacqueville en Caux. Sur une superficie de 6 ha, la Communauté de Communes Terroir de Caux a programmé un projet inclusif comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une maison de santé</li> <li>- Un lotissement locatif social de 17 logements</li> <li>- Un lotissement de 38 logements pour personnes âgées en gestion commune avec EPIFAJ</li> <li>- Un programme de 50 parcelles en accession</li> </ul>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Maillage du territoire pour les soins de premier ordre</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Communauté de Communes Terroir de Caux</p> <p>[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]</p>
<b>Budget global</b>	<p>2 553 068, 85 € HT</p> <p>[Montant € TTC]</p>
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

#### Plan prévisionnel de financement

<b>Plan de financement</b>	<p><b>[Financeurs, modalités]</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Région ; 7,83 % (plafond) sollicité</li> <li>- Département ; 9,79% (plafond) sollicité</li> <li>- FEADER ; 7,83% (plafond) sollicité</li> </ul>					
<b>Description</b>	<b>Financier</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Coût global annuel du projet</b>	<b>Base subventionnable</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>%</b>

<i>ex : XY -phase 1</i>	Région/CPER	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			200 000 €	7,83%
<i>ex : YY -phase 2</i>	Département	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			250 000 €	9,79%
<i>ex : ZZ -phase 2</i>	FEADER				200 000 €	7,83%

## Fiche projet N°4.9 : Construction d'un centre Aquatique à Val-de-Saône

<b>Pilote de l'action</b>	Communauté de Communes Terroir de Caux
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 1 : Aménager le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme.
	Remplacement de la piscine (qui est la seule piscine du territoire) pour une piscine moins énergivore, plus respectueuse de son environnement et de la biodiversité local et mieux aménager pour les personnes à mobilité réduite.
<b>Date de signature</b>	22/04/2021
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
<b>Description générale</b>	<p>Une seule piscine est actuellement présente sur le territoire, plus précisément sur la commune de Val-de-Saône.</p> <p>Cette piscine, qui ne possède qu'un seul bassin servant principalement aux cours, apparaît aujourd'hui vétuste. Inadaptée et obsolète, il devient urgent de procéder à la construction d'un nouveau centre aquatique afin de répondre aux normes d'accessibilité de tous les publics mais aussi d'enclencher une démarche écoresponsable. La piscine actuelle étant concernée par le Plan de Prévention Risque d'Inondation (PPRI), il nous est aujourd'hui impossible de procéder à de nouveaux aménagements.</p> <p>La construction d'un complexe aquatique moderne, permettant d'accueillir des scolaires, des associations et clubs, mais aussi le grand public, est indispensable. Ce futur équipement sera unique sur notre collectivité et ne pourra qu'être structurant pour le développement économique, touristique, sportif et éducatif du territoire.</p> <p>Il convient de permettre l'accessibilité de la piscine à toute la population, que ce soit d'un point de vue ludique ou sportif. En plus de conserver la vocation d'apprentissage de la natation, nous souhaitons développer l'usage familial de la piscine avec la création d'un bassin ludique.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nouveau bâtiment moins énergivore avec une meilleure maîtrise</li> <li>● Proposer une offre plus adaptée</li> </ul>

<b>Intervenants</b>	Communauté de communes Terroir de Caux
	État Région de Normandie Département de Seine-Maritime
<b>Budget global</b>	Montant HT : 9 916 400 € [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

#### Plan prévisionnel de financement

<b>Plan de financement</b>	<b>[financeurs, modalités]</b> - Région ; 19,97% - Département ; 12,08% - ANS + ARSEL ; 14,98%					
<b>Description</b>	<b>Financier</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Coût global annuel du projet</b>	<b>Base subventionnable</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>%</b>

<i>ex : XY -phase 1</i>	Région	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]				19,97%
<i>ex : YY -phase 2</i>	Département	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]			1 200 00 €	12,08%
<i>ex : ZZ -phase 2</i>	ANS + ARSEL				1 487 460 €	14,98%

## Fiche projet N°4.10 : Construction d'une salle multi-activités – LUNERAY

<b>Pilote de l'action</b>	LUNERAY
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Axe 4 : Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population
	Doter le club de tennis de structure adaptée et répondant aux enjeux environnementaux
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2023-2024
<b>Description générale</b>	Disposer d'une salle de capacité suffisante (400 places assises) et polyvalente (salle de réception, salle de concert, salle associative). Doter le club de tennis de la commune de 2 courts de tennis et d'un club house suite à la destruction des équipements situés en centre bourg.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Disposer d'équipements adaptés</li> <li>● Répondre aux besoins des usagées</li> <li>● Répondre aux enjeux environnementaux</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	LUNERAY
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	1 800 000 € HT
	[Montant € TTC]

<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## Fiche projet N°4.11 : Aménagement d'un city Stade – SAINT-VAAST-DU-VAL

<b>Pilote de l'action</b>	SAINT-VAAST-DU-VAL
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	<b>Axe 4 : Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population</b>
	Contribution à la TE
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	2022-2023
<b>Description générale</b>	Création d'un city stade afin de répondre aux attentes des jeunes désireux de se retrouver dans un lieu convivial permettant la pratique de différents sports.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Permettre l'accès au sport</li> <li>● Garantir la sécurité des utilisateurs</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	SAINT-VAAST-DU-VAL
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
<b>Budget global</b>	50 000 € [Montant € TTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nom de l'AAP :</li> <li>● Date du dépôt de l'AAP</li> <li>● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● [XX]</li><li>● [XX]</li></ul>

## Fiche projet N°4.12 : Construction d'une salle à vocation sportive – Val-de-Saône

<b>Pilote de l'action</b>	[Commune de Val-de-Saône]
<b>Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique</b>	Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population
	Le projet vise à améliorer et diversifier l'offre sportive sur le territoire tout en favorisant des bâtiments moins énergivores.
<b>Date de signature</b>	[XX/XX/XX]
<b>Délai de mise en oeuvre</b>	[2024]- [2025]
<b>Description générale</b>	Le projet vise à créer une salle polyvalente à vocation sportive en remplacement de l'actuelle salle du « Foyer » sur le site de la piscine actuelle. Ce projet répond à la volonté des habitants d'avoir des équipements sportifs diversifiés près de chez eux.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcer l'offre sportive sur le territoire</li> <li>● Favoriser des équipements de qualité</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	[Commune de Val-de-Saône]
	[Etat / Département / Commune de Val-de-Saône ]
<b>Budget global</b>	[1 007 500 € HTC]
<b>Réponse à AAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'appel à projet</li> </ul>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● [XX]</li> <li>● [XX]</li> </ul>

## ● Annexe 6 - Indicateurs de suivi et d'évaluation

Les indicateurs de suivi et d'évaluation ont été listés dès que possible dans les fiches actions et fiches projets. Voici ci-dessous des indicateurs généraux par axe :

### **Axe 1 : Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme**

Offre des producteurs locaux	
Producteurs locaux bénéficiant d'une solution de vente sécurisée et pérenne	
Nombre d'habitants sensibilisés à l'éco-consommation	
Nombre de logements et de bâtiments publics éco-rénovés	
Nombre d'établissements scolaires engagés dans une démarche de circuit court et de réduction des déchets	
Baisse de la consommation d'énergie du résidentiel et des bâtiments publics due à la rénovation (nombre de constructions rénovées, nombre de chaudières au fioul et vieux poêles changés...)	
Nombre de foyers engagés dans des actions de sobriété énergétique	
Nouveaux documents d'urbanisme intégrant les enjeux du PCAET	
Nombre de labels valorisant les démarches vertueuses sur l'ensemble du territoire (communes, entreprises, exploitations agricoles...)	
Suivi de la typologie et répartition de la production de logements entre les pôles/communes stratégiques et les villages	
Evolution du nombre de commerces dans les centralités	

### **Axe 2 : Renforcer la résilience du territoire face aux enjeux environnementaux**

Nombre d'arbres et arbustes plantés durablement / linéaire de haies	
Consommation d'eau/habitant sur le territoire (tous usages confondus)	
Nombre d'hectares artificialisés net	
Nombre d'hectares revégétalisés parmi les terres artificialisées et en jachère	
Part de friches mobilisées	
Calcul de la réduction de la vacance	
Nombre de communes ayant effectué un inventaire biodiversité ou zone humide	
Inondation : évolution du zonage des documents de planification	
Nombre d'aménagements réalisés dans le cadre de la gestion des eaux	
Evolution des quantités de déchets produits par catégorie de traitement	

Suivi de l'intégration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme	
---	--

**Axe 3 : Développer une mobilité responsable, douce et adaptée au territoire**

Etat d'avancement des démarches	
Part modale des transports doux (km parcourus)	
Energie économisée et émissions évitées par le développement des transports doux, la mutualisation, les transports en commun	
Nombre moyen de passagers par véhicule et part des ménages ayant 2 voitures et plus	
Part modale des transports en commun (km parcourus)	
Nombre d'aménagements facilitant l'intermodalité (parkings covoiturage, bus, transports à la demande, parkings et points de location vélo...)	
Distance moyenne des déplacements domicile/travail	

**Axe 4 : Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population**

Nombre de sites et bâtiments protégés	
Nombre de sites et bâtiments restaurés	
Evolution du nombre d'équipements sportifs et culturels sur le territoire / quantité rénovée	
Recensement des actions en faveur de la jeunesse et des équipements qui y sont liés	
Action des groupements scolaires en faveur du déploiement numérique	
Nombre d'établissements destinés aux personnes âgées et/ou dépendantes	
Nombre d'établissements pouvant accueillir des personnes en situation de handicap (normes PMR, labels, établissements spé...)	
Nombre de maisons de santé pluridisciplinaires	

